

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15 ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14766 – 7 F

DIMANCHE 19 - LUNDI 20 JUILLET 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Fair-play aéronautique

LES Etats-Unis et la Communauté européenne ont fait la paix à propos de leurs avions. Pendant qu'à Bonn Deutsche Aerospace perdait, le 17 juillet, la garantie de cours du dollar que lui avait promise le gouvernement, on signait à Washington un accord américano-européen qui limite et réglemente les subventions et les aides gouvernementales à la construction d'avions civils de plus de cent places. Il n'y aura plus de différends autres que commerciaux entre Airbus, Boeing et McDonnell Douglas.

Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) interdisait de subventionner la fabrication des jets, mais, exaspérés par la montée en puissance d'Airbus, les Américains dénonçaient, depuis le milieu des années 80, les aides déguisées que les gouvernements allemand, britannique, espagnol et français accordaient, selon eux, à leurs avionneurs. Ils avaient chiffré à 27 milliards de dollars ces coups de pouce donnés pendant vingt ans.

LES Européens rétorquaient que, si aide il y avait, elle n'excédait pas 10 milliards de dollars et que les Américains avaient subventionné indirectement leur industrie aéronautique civile par le biais de programmes de recherche et de contrats militaires pour 27 milliards de dollars.

Cette négociation de marchands de tapis n'a plus lieu d'être. Les Américains ont obtenu satisfaction sur deux points qui leur tenaient à cœur : les Airbus, qui profitaient d'un système d'« avances remboursables » publiques finançant sans intérêt 75 % du montant des frais de développement, verront ce soutien limité à 25 %. D'autre part, le gouvernement allemand met fin au dispositif qui lui faisait compenser la chute des cours du dollar au-dessous de 1,60 deutschemark et qui avait rapporté, en 1990, à Deutsche Aerospace la coquette somme de 1,3 milliards de francs.

Les Européens obtiennent que soit reconnue pour la première fois la nécessité de la limitation des aides indirectes par le biais de la recherche ou de contrats militaires ou spatiaux. L'accord plafonne celles-ci à 3 % du chiffre d'affaires du secteur aéronautique et à 4 % du chiffre d'affaires de chaque constructeur.

TOUT bien pesé, ce sont Boeing et McDonnell Douglas qui sortent gagnants, puisqu'ils ont obtenu que les avions européens soient financés dans une plus grande proportion par appel au marché financier et qu'ils supportent des frais financiers « normaux ». Mais Airbus et les gouvernements européens n'ont pas à se chagriner de ce retour progressif au droit commun : les aides – précieuses pour épauler des programmes se chiffrant en dizaines de milliards de francs – ne sont pas totalement interdites ; le risque d'une guerre fratricide avec les Américains (ceux-ci fournissent jusqu'à un tiers des composants d'un Airbus !) est écarté.

Par-dessus tout, le consortium européen est devenu majeur, comme l'a prouvé la toute récente commande de cent biréacteurs A-320 par la dernière compagnie d'outre-Atlantique, United Airlines, qui se refusait à acheter des Airbus. Les béquilles et les expédients financiers ne sont plus de saison.

Nouveaux pas vers la partition

La Slovaquie a proclamé sa souveraineté

M. Vaclav Havel a annoncé, le 17 juillet, sa démission de la présidence tchécoslovaque, qui devait être effective lundi. Cette décision, annoncée à Prague au moment où Bratislava proclamait la souveraineté de la Slovaquie, consacre le processus de partition du pays. M. Havel, arrivé au pouvoir en décembre 1989 après avoir mené la « révolution de velours », a laissé la porte ouverte à une éventuelle candidature à la présidence de la République tchèque, fonction qui reste à créer.

Le retrait du président Havel

Havel, l'homme de théâtre, n'a jamais tout à fait disparu derrière le président Vaclav Havel. Ce n'est donc pas vraiment un hasard si l'annonce de la démission du chef de l'Etat tchécoslovaque a été faite à Prague, vendredi 17 juillet, moins de trois quarts d'heure après la proclamation de la souveraineté slovaque par les députés de Bratislava.

D'une certaine manière, M. Vaclav Havel a ravi la vedette à ceux qui avaient provoqué sa chute, le 3 juillet, au premier tour de l'élection présidentielle, trente mois après son arrivée triomphale au pouvoir.

Dans la soirée, à la télévision, l'air grave sans être tragique, le président bien-aimé des Tchèques depuis qu'il les a libérés du communisme s'est adressé à ses compatriotes. *« J'ai pris cette décision après mûre réflexion, après avoir réalisé que je ne pouvais plus remplir les obligations découlant de mon serment sur la Constitution tchécoslovaque selon mes convictions et ma conscience »*, a-t-il dit.

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite et l'article de MARTIN PLICHTA page 4

Le financement de l'UNEDIC

L'assurance-chômage provisoirement sauvée

Après une journée et une nuit entières de négociations, un accord est intervenu, le samedi 18 juillet, pour remettre à flot le régime d'assurance-chômage. Trois organisations syndicales – CFDT, CFTC et CGC – se sont déclarées favorables aux solutions élaborées avec le CNPF et la CGPME. La surprise est venue de FO, qui pourrait ne pas signer l'accord, alors que l'UNEDIC, créé en 1958 par M. André Bergeron, a toujours été considérée comme l'« enfant » de FO.

Le compromis de l'urgence

par Alain Lebaube

Dans le paysage syndical français, le 18 juillet marquera peut-être, historiquement, un tournant préparé de longue date. Au sortir de la longue et délicate négociation sur le sort du régime d'assurance-chômage, la délégation Force ouvrière a laissé penser qu'elle ne signerait probablement pas l'accord en passe d'être approuvé par la CFDT, la CFTC et la CGC. Si cela devait être confirmé, le 20 juillet, date prévue pour les réponses, cela signifierait la fin d'une époque où FO a dominé la politique paritaire, principalement symbolisée par sa présence continuelle dans la gestion de l'UNEDIC. M. André Bergeron, son ancien dirigeant, en a été le fondateur en 1958 et a alternativement exercé la présidence de l'institution quand celle-ci revenait aux représentants des salariés.

Désormais, la CFDT est en mesure d'écrire une autre page qui consacre un renversement d'alliance du CNPF, qui s'y préparait depuis au moins deux ans. Tout au long des discussions, avec la CFTC et la CGC, une *« intersyndicale »* est apparue, dont FO s'est ostensiblement tenue à l'écart malgré les appels du pied.

Lire la suite et nos informations page 15

Le feuilleton de l'été

Dans notre prochain numéro, publié lundi 20 juillet (daté mardi 21), nous commencerons la publication d'un feuilleton historique intitulé « Les fins d'empires ». Réalisé sous la direction de Jean-Pierre Rioux, ce récit, qui s'étalera sur six semaines, associe une quinzaine d'historiens qui racontent, chacun dans le domaine de sa spécialité, la riche saga des empires et les soubresauts de leur agonie, qu'il s'agisse des temps les plus reculés ou plus proches de nous.

Une enquête du « Monde »

« Variations latino-américaines »

A l'occasion du deuxième sommet ibéro-américain qui aura lieu les 23 et 24 juillet à Madrid, *le Monde* publiera, la semaine prochaine, une série de six articles intitulée « Variations latino-américaines ». Seront évoqués les relations entre les Etats-Unis et le sud du continent, les menaces sur la démocratie, l'apparition d'une classe de « nouveaux riches », le rôle décroissant de l'Eglise catholique, la persistance des guérillas et l'état de l'économie.

Une Allemagne plus active

Jugé anticonstitutionnel par le SPD, l'envoi du « Bayern » dans l'Adriatique marque un tournant de la diplomatie de Bonn

Le Bundestag consacrera, mercredi 22 juillet, une séance extraordinaire à l'engagement de la Bundeswehr dans la surveillance de l'embargo décrété par l'ONU contre la Serbie et le Monténégro dans l'Adriatique.

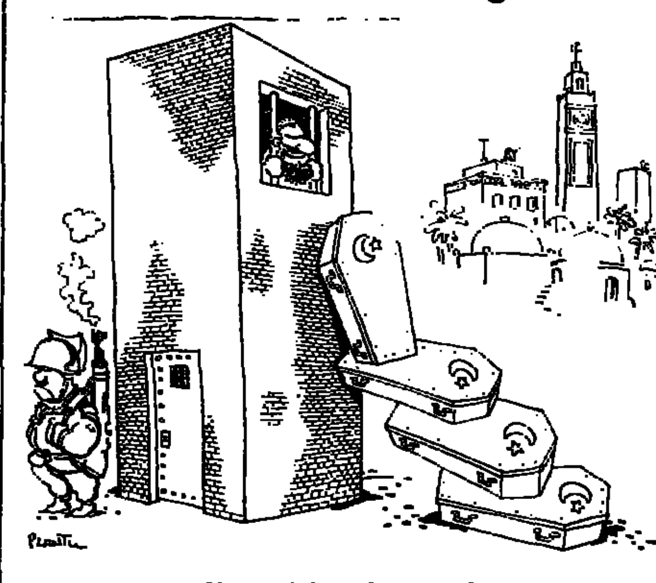
L'opposition social-démocrate estime que cette participation est contraire à la Loi fondamentale. (Sur la situation dans l'ex-Yougoslavie, lire nos informations ainsi que les articles de Florence Hartmann et Laurent Zecchini page 3.)

par Daniel Vernet

La Bundesbank a augmenté un de ses taux directeurs, pesant encore un peu plus sur une conjoncture européenne déjà anémique, et le gouvernement fédéral a envoyé un destroyer dans l'Adriatique pour participer à la surveillance de l'embargo contre la Serbie. Il n'en faut sans doute pas plus pour affirmer que l'Allemagne a, deux ans après la réunification, décidément perdu ses complexes. Elle dicte la politique monétaire européenne et redevient diplomatiquement active dans des secteurs où, jusqu'à la fin des années 80, elle se distinguait surtout par sa prudence. En fait, les deux informations n'ont pas d'autre point commun que d'être chacune une manifestation de la difficulté éprouvée par l'Allemagne nouvelle à trouver sa place sur la carte redessinée de l'Europe. Le relèvement des taux d'intérêt est dans une large mesure l'expression d'une faiblesse plutôt que d'une volonté de puissance. Elle est la conséquence des coûts provoqués par la reconstruction de la partie orientale et des déséquilibres financiers qu'ils entraînent dans un pays où la stabilité monétaire a été érigée en dogme.

Lire la suite page 3

Les troubles en Algérie



Lire nos informations page 3

Fortes baisses des marchés européens

Après avoir réagi plutôt calmement jeudi 17 juillet à l'annonce du relèvement de 8 % à 8,75 % du taux d'escompte allemand, les marchés financiers européens ont eu, dès le lendemain, une réaction plus violente. Toutes les places ont affiché des pertes supérieures à 2 %. Paris a reculé de 2,67 %, Milan de 2,05 %, Londres de 2,1 % et Francfort avec une baisse de 2,37 % atteint son plus bas niveau de l'année. Le dollar est passé sous la barre des 5 F.

Lire aussi nos rubriques « Revue des valeurs » et « Crédits, changes, grands marchés » pages 16 et 17

ÉTÉ FESTIVAL

■ Le Festival trop méconnu de musique classique de Saint-Riquier (Somme) ; ■ La musique contemporaine à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ; ■ Les Francofolies de La Rochelle.

Lire pages 10 et 11

Le sommaire complet se trouve page 18

La République et l'oubli

La continuité de l'Etat est au centre de la polémique sur le régime de Vichy

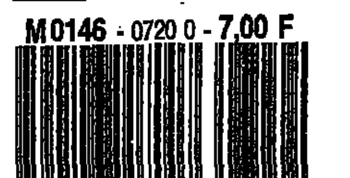
par Edwy Plenel

« Une fièvre trop vite guérie est une fièvre mal guérie. » Cette phrase apparemment anodine vient sous la plume de Vladimir Jankélévitch à propos d'une des questions morales les plus lourdes, celle du pardon. Le philosophe n'est plus là pour commenter la petite fièvre qui a saisi la France à l'occasion du cinquantième anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv'. Mais, maintenant que sont retombées les huées des uns et la colère d'un autre, une fois dites les prières et déposées les gerbes, on aurait tort de ne pas entendre l'avertissement de ce penseur qui fut aussi un grand résistant. La semaine dernière, quelque chose de désagréable s'est passé que le silence ne ferait qu'aggraver : un nouveau dialogue de sourds autour de la France de Vichy.

Au départ, une demande somme toute simple, élémentaire même : qu'un « geste » symbolique soit fait envers les victimes de la participation française au génocide. Qu'un demi-siècle après la grande rafle anti-juive des 16 et 17 juillet 1942 organisée par la police française, l'autorité politique, en ce qu'elle incarne l'Etat, ne se contente plus des gestes coutumiers, des habituels messages de compassion ou des traditionnels discours d'émotion. Un vrai geste, donc, où soit sobrement énoncé ce fait, pour qu'il soit connu de tous, pour qu'il laisse son empreinte sur les générations futures : un Etat français, qui était certes la négation de la République mais qui n'en était pas moins français, a participé activement à la destruction des juifs d'Europe.

Ce geste d'*« apaisement pour notre souffrance »* comme l'a dit si paisiblement Mme Simone Veil, n'eut pas l'ampleur espérée.

Lire la suite et nos informations page 6



M 0146 - 0720 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,60 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DATES

Il y a trois cent cinquante ans

La drôle de guerre entre le roi et le Parlement d'Angleterre

LE 12 juillet (22 juillet) 1642 (1), le Parlement d'Angleterre vote la levée d'une armée *« pour protéger la personne du roi, défendre les deux Chambres et tous ceux qui ont obéi à ses ordres et à ses injonctions, ainsi que pour veiller sur la vraie religion, les lois, la liberté et la paix du royaume »*. Protection du roi et du Parlement, maintien de la religion, de la paix et d'une « liberté » – qui se confond en fait avec la propriété : ce programme, conservateur à souhait, marque pourtant une étape irréversible dans le déclenchement de la révolution anglaise.

Un siècle et demi avant la France, de 1642 à 1660, l'Angleterre offre en condensé un spectacle comparable à celui qui déferle chez nous de 1789 à 1815. La génération romantique débusquera sans hésiter les parallélismes : conflit avec le roi, procès et exécution du souverain, radicalisme social, proclamation de la République... Surgissement, enfin, d'un homme fort, porté par l'armée, qui reprend la situation en main. Napoléon-Cromwell est l'une des figures emblématiques de Victor Hugo, tandis que Quinet ou Guizot n'auront de cesse de s'interroger sur les liens du religieux et du politique dans le processus révolutionnaire...

Révolution « puritaine » ou révolution « bourgeoise » – comme on le répétait naguère à satiété ? En tout état de cause, la révolution d'Angleterre fut, du moins dans ses prolégomènes, une révolution conservatrice. La *« défense du roi »* : absurde fiction, décrétait sans aménité l'historien américain J. H. Hexter. Il faut dire que ces hommes qui, par quelque singulière adresse rhétorique, prétendent servir le roi, s'apprêtent à lui faire la guerre. On lève des troupes contre Charles Ier mais, de façon somme toute assez spécieuse, on décrète à l'inverse que l'on vole à son secours.

Qu'est-ce qu'un roi ? Cette interrogation, présente dans le théâtre de Shakespeare, gagne chaque jour en ampleur. La guerre civile précipite un processus d'abstraction juridique qui amène progressivement à distinguer la *fonction* de l'*individu*. La souveraineté qu'il exerce au nom du roi en son absence, le Parlement finit en 1649 par se l'arroger. Sept longues *années d'affrontement fratricide* aboutissent finalement à une République assez fragile, restée sans suite dans l'expérience anglaise.

Une crise institutionnelle et géographique

En amont, la guerre civile anglaise – qualifiée de « Grande Rébellion » par les conservateurs – s'ancre dans une double crise institutionnelle et géographique.

L'Ecosse et l'Irlande supportent mal la prééminence de leur voisin ombrageux. A une première révolte calviniste en Ecosse succède une révolution papiste en Irlande. Angleterre, Ecosse, Irlande : trois royaumes distincts, placés sous un même roi, Charles Ier Stuart. Trois royaumes distincts dont la pacification sera finalement l'œuvre de Cromwell, vainqueur de Charles Ier, poursuivant une œuvre de conquête qui a laissé encore aujourd'hui ses séquelles dans les mentalités irlandaises.

A cette instabilité des îles Britanniques, il faut adjoindre, plus spécifiquement anglais, le conflit de souveraineté entre le roi et le Parlement. Depuis janvier 1642, Charles s'est enfui de Londres, fort marri de ne pouvoir châtier les parlementaires insolents qui, impudemment, bravent son autorité. Des résolutions diverses, allant jusqu'à la remontrance pure et simple, tentent de réformer l'Eglise et l'Etat. Les dernières négociations échouent en juin. Le 18 juin (28 juin), Charles Ier lance son vibrant appel : *« Il existe trois sortes de gouvernement parmi les hommes : la monarchie absolue, l'aristocratie et la démocratie. Toutes trois connaissent leurs avantages et leurs inconvénients propres. »*.

Que faire ? Charles Ier fournit la formule chimique de l'équilibre des pouvoirs – qui impressionnera tant Montesquieu. Une dose de démocratie n'est pas mauvaise, à condition d'être tempérée par la monarchie et l'aristocratie. Idem pour la monarchie qui doit être contenue par la noblesse, cet utile contrepoids aux velléités autoritaires des monarques. Pareillement, les grands doivent être domestiqués par les rois. *« Tant que l'équilibre demeure entre les trois Etats, et qu'ils suivent paisiblement leurs cours, ils répandent la fertilité et la fécondité sur leurs rives. »* La tyrannie comme la licence, le désordre comme la violence tombent d'eux-mêmes et se dissipent grâce à l'admirable compromis constitutionnel qu'offre Charles Ier à son Parlement.

Le Parlement refuse. L'appel du 18 juin n'est pas entendu ; il intervient trop tard, dans un monde déjà bouleversé par les préparatifs belliqueux. Pourtant, la formule de l'équilibre des pouvoirs – monarchie, aristocratie, démocratie – connaît une prodigieuse postérité en particulier au dix-huitième siècle ; on l'amalgame à la sagesse des anciens pour parvenir à ce « whiggisme polybien », naguère repéré par M. Baridon. Un peu de Polybe, un zeste de libéralisme, beaucoup de pragmatisme : *c'est la monarchie mixte* à l'anglaise, appelée à triompher à moyen terme.

Charles Ier avait bien raison. Il faut dire qu'il est entouré de gens intelligents, décidés à freiner le processus menaçant qui conduit à la guerre. Charles avait raison, mais il a tort. Grâce à ses conseillers, il a trouvé la formule de l'avenir, il lui manque celle du présent.

La marche à la guerre est irréversible. Depuis plusieurs semaines, le Parlement et le roi recrutent et se disputent le contrôle des milices bourgeoises ou provinciales. Le 12 juillet constitue en réalité un aboutissement : la drôle de guerre traîne en longueur depuis des mois. Elle s'accompagne de campagnes de communiqués, d'offensives idéologiques... La guerre « chaude » ne débutera qu'en août. Du moins invoque-t-on généralement *la date du 22 août pour marquer* le commencement de la première guerre civile. Ce jour-là, Sir Edmund Verney hisse fièrement l'étendard de son roi à Nottingham. Les dés sont jetés. Les batailles désormais se succéderont, d'Edgehill (octobre 1642) à Naseby (juin 1645), de Preston (août 1848) à Worcester (septembre 1651).

La véritable dynamique révolutionnaire

Quel sens donner à cette révolution ? Naguère encore, libéraux et marxistes se disputaient les dépouilles passées. La révolution s'érigeait en champ de bataille : les uns louaient le Parlement et se *faisaient les chantres des libertés* anglaises, acquises au prix de luttes sans cesse renouvelées ; les autres découvraient à l'intérieur de la *révolution « bourgeoise » une autre* révolution avortée, porteuse des espérances de l'humanité.

Il semble que désormais l'on gagne en compréhension ce que l'on perd en *intelligibilité. Le* temps des synthèses disparaîtrait-il au profit de la contingence ? Une puissante vague « révisionniste » parcourt l'histoire anglaise (le terme ne possède pas les mêmes connotations que chez nous). La révision est bénéfique : elle permet à l'Angleterre, que l'on dit insulaire, de réintégrer l'histoire européenne. Ainsi, le terme « Ancien *Régime* » accomplit-il une percée très remarquée, alors qu'il eût été impensable il y a vingt-cinq ou trente ans d'utiliser un tel concept, *issu peu ou prou* de l'expérience française. La même remarque s'impose pour « mentalité », acclimaté récemment sous le vocable *mentality. Les* études les plus fécondes ont porté sur les phénomènes de loyauté ou d'allégeance, déplaçant désormais les critères de classe mis *en avant par Guizot*, puis par Marx – qui emprunte le terme « lutte des classes » au ministre de Louis-Philippe. Les îles Britanniques, *centre* et *périphérie* : la véritable dynamique révolutionnaire fut l'unification des trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. *L'Angleterre elle-même eut* du mal à s'unifier : une armée nationale contre le roi ou plutôt pour le Parlement, mais c'était déjà l'utopie du « *soldat citoyen* ».

Cette course, en fait, n'a pas eu le même achèvement que la Révolution française. La révolution anglaise n'a fondé aucun régime : elle est une parenthèse, une série de guerres civiles, débouchant sur un « interrègne » – le terme, en soi, est révélateur pour qualifier la République. Qu'est-ce qui au juste sépare la royauté de Charles Ier du règne de Charles II, la révolution de la restauration ? Une ère d'attente restée sans lendemain où se sont échafaudées les espérances les plus folles – le retour du Christ, la communauté des biens – ou les systèmes les plus audacieux – le *Léviathan* de Hobbes, paru en *1651. En ce mois de juillet 1642*, l'avenir ne transparaît encore que dans cette formule sibylline : *« protéger la personne du roi »*, alors que l'on s'apprête à faire la guerre à la couronne.

BERNARD COTTRET

Auteur du livre Cromwell, à paraître au mois d'octobre chez Fayard.

(1) Le calendrier julien, alors en usage en Angleterre, a un retard de dix jours sur le calendrier grégorien au dix-septième siècle. Le 12 juillet correspond donc au 22 juillet actuel.

► **Pauline Gregg** : *Charles Ier*, **Paris, Fayard, 1984.**

► **O. Lutaud** : ***les Deux Révolutions d'Angleterre***, **Paris, Aubier, 1978.**

► **J.-P. Poussou** : ***les Iles Britanniques, les Provinces-Unies, la guerre et la paix au dix-septième siècle***, **Paris, Economica, 1991.**



Allégorie de la guerre civile : « *Cavaliers* » et « *têtes rondes* » (royalistes et puritains)

Chronologie

Août 1640 : invasion écossaise.

Automne 1641 : révolte irlandaise ; *Grande remontrance* du Parlement.

Août 1642 : début de la première guerre civile.

1647 : *Agitation radicale* dans l'armée.

Printemps 1648 : début de la deuxième guerre civile.

Janvier, *1649* : procès et exécution du roi.

Mai, proclamation de la République (Commonwealth).

1649-1651 : campagnes d'Irlande et d'Ecosse.

Décembre 1653 : Premier protectorat de Cromwell.

Juin 1657 : Deuxième protectorat.

Septembre 1658 : mort de Cromwell.

1660 : restauration.

1688-1689 : Glorieuse Révolution.

Une brochure du « Monde diplomatique »

Entre l'irrationnel et la rationalité pure et dure

par Roger Lesgards

L'homme en danger de science ? Tel est, en forme interrogative, le titre de la dernière livraison de *Manière de voir* que vous propose *le Monde diplomatique* (1). Une question à laquelle une vingtaine d'auteurs tentent de répondre, parmi lesquels Jacques Testart qui nous alerte sur les perversions de l'idéal de recherche, Ignacy Sachs qui pose la question de savoir comment l'on peut concilier écologie et prospérité, René Lenoir qui tente de définir ce que pourrait être une science pour les hommes de ce temps, Riccardo Petrella qui plaide pour un contrat mondial, et Mohamed Larbi Bouguerra qui nous parle du tiers-monde victime du commerce des pesticides.

« La Science » ! Voilà une figure bien abstraite, autour de laquelle, par les temps qui courent (au plus pressé), on peut entendre beaucoup raisonner, déraisonner... voire arraisonner. Mais qu'est-ce donc que cette abstraction que l'on tire à hue et à dia en la mettant au service de nos angoisses, de nos désirs, de nos idélogies, de nos rêves, de nos cauchemars ? La science, en vérité, disons plus justement la recherche scientifique, a beaucoup évolué depuis que furent établis, au dix-septième siècle, en Europe, son ambition (connaître le « réel »), sa méthode (hypothèse, *expérimentation, mesure, rigueur*, controverse, incessante réinterrogation sur elle-même), son statut social (amateurs éclairés à l'écart des pouvoirs), ses applications (alors limitées car la technique avait plusieurs millénaires d'avance) et son mode de diffusion (par l'enseignement à un petit nombre, par les encyclopédies et les premiers musées d'objets). Sans doute la recherche contemporaine conserve-t-elle encore certains de ces traits, mais elle a connu, particulièrement depuis le début du vingtième siècle, des transformations profondes.

Aujourd'hui, en effet, la science est une énorme machinerie de fière intelligence, qui produit des tonnes de connaissances très élaborées, très spécialisées et difficiles d'accès, y compris pour les scientifiques de même discipline. Quant aux équipements utilisés par ces professionnels de la recherche, ils sont de plus en plus gigantesques, *de plus en plus complexes, de plus* en plus performants et de plus en plus coûteux : accélérateurs, satellites, réacteurs, lasers, télé et *microscopes à haute résolution*, etc. Ils ne sont pratiquement plus accessibles aux pauvres, sauf dans quelques rares agences et fonda*tions internationales où la porte* leur est entrouverte, lorsqu'ils peuvent payer leur voyage pour s'y rendre. Comme l'explique Robert Ali Brac de La Perriere, et pour prendre un seul exemple, *« la recherche scientifique est victime de la banqueroute africaine »*.

Un tel dispositif est capable du meilleur. C'est lui qui, nous portant à la pointe de la connaissance de la *matière, de l'univers et de la vie*, est en mesure de nous émerveiller, de légitimement nous enthousiasmer lorsque s'y abreuve notre *savoir, lorsque s'y renouvelle* notre vision du monde, lorsque s'y enrichissent notre capacité de jugement et notre esprit critique, lorsqu'il entraîne des applications qui préviennent les maux, allongent la durée de la vie, allègent le travail, libèrent la femme. Mais, comme toute entreprise humaine, il est également capable du pire. C'est lui qui perfectionne et remplit l'arsenal *de la guerre technologique, c'est lui* qui contribue à creuser le fossé entre les forts et les faibles en décourageant *« un développement humain qui libérerait les pauvres »* (Jacques Decornoy) ; c'est lui qui réduit l'emploi plus vite qu'il ne le recrée en provoquant *« le décrochage entre le volume des biens et des services potentiellement disponibles et les effectifs nécessaires pour le produire »* (Bernard Cassen), c'est lui qui, en dépit de ses grands airs libertaires, peut se mettre au service des tyrannies, et d'abord celle de l'argent, tout être humain pouvant devenir *« matière première rentable »* (Bernard Edelman). Bref, la science est humaine.

En évoquant ainsi rapidement les promesses et les risques de la science, c'est d'ailleurs plus exactement de « technoscience » qu'il convient *aujourd'hui* de parler. Sciences et techniques sont en effet désormais en forte – et probablement durable – complicité. Leur union est solidement scellée. Électronique, informatique, énergie nucléaire, nouvelles « races » de matériaux, technologies du vivant, toutes ces applications qui règlent notre vie collective et nos métiers ont la recherche scientifique pour *maîtresse et favorite. Lorsqu'on* évoque le danger de science, c'est certainement à cet accouplement *« merveilleusement et terriblement » procréateur que l'on doit principalement* se référer. Au point, comme l'explique Ignacio Ramonet dans sa préface, de se retrouver *« au-delà du seuil faustien »*.

Mais gardons-nous de jeter le bébé avec l'eau du bain, même si celle-ci est de plus en plus polluée ! Le monde a besoin de la recherche scientifique, des connaissances qu'elle acquiert, de sa méthode et *de ses applications techniques*, à condition de tirer ces dernières vers les besoins criants du plus grand nombre, à condition d'orienter et de maîtriser les choix. L'avenir n'est pas dans une réaction de l'irrationnel, pas plus que dans la rationalité pure et dure ; il est dans une raison raisonnable, celle qui a conscience de ses propres limites. Telle pourrait être la bonne « manière de voir », à laquelle les auteurs rassemblés par *le Monde diplomatique* apportent d'utiles et pénétrantes contributions.

(1) *Manière de voir*, nº 15, « L'homme en danger de science ? », *le Monde diplomatique*, 98 pages, 42 francs.

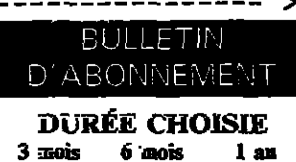
► **Roger Lesgards est président de la Cité des sciences et de l'industrie.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.



Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

• Un accord de cessez-le-feu en Bosnie-Herzégovine a été signé
• Deux «casques bleus» français ont été tués en Croatie

Deux officiers français membres de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) ont été tués, vendredi 17 juillet, en Croatie par l'explosion d'une mine alors qu'ils effectuaient une mission d'inspection à l'aéroport de Zemunik, près de Zadar, sur la côte adriatique. Les deux «casques bleus», le capitaine Jean-Pierre de Linares et le lieutenant Philippe Kapo, appartenaient au 2e régiment d'infanterie de marine. *«Les deux officiers,* indique un communiqué du ministère de la défense, *effectuaient une reconnaissance en jeep sur la piste, à l'extrémité de l'aéroport, puis ont arrêté leur véhicule et ont progressé à pied. Ils se sont penchés sur un objet qui aurait alors explosé.»*

2 311 «casques bleus» français se trouvent actuellement dans l'ex-Yougoslavie, dont 274 à Sarajevo, selon le ministère de la défense. Mardi 21 juillet, le contingent français dans la capitale bosniaque sera renforcé par 143 hommes, puis 280 autres le 23 juillet. A cette date, il y aura près de 700 «casques bleus» français à Sarajevo.

A Paris, le premier ministre de la nouvelle Yougoslavie (réduite à la Serbie et au Monténégro), M. Milan Panic, a été reçu vendredi par le président François Mitterrand, qui, selon son conseiller diplomatique, lui a signifié que, pour que la communauté internationale envisage de lever les sanctions contre ces deux Républiques, il faudrait *«un fait nouveau important, comme, par exemple, la reconnaissance par la Serbie des nouvelles Républiques»* de l'ex-Yougoslavie. M. Mitterrand a, surtout, écouté M. Panic exposer sa position face au conflit (*le Monde* du 18 juillet).

Le nouveau premier ministre s'était rendu auparavant en Italie, où, sans vouloir le décourager, on lui a fait comprendre que l'on en attendait des *«actes concrets»*. M. Panic, qui possède la nationalité américaine, compte également se rendre à l'ONU ainsi qu'à Washington.

Il a, en outre, exprimé l'intention d'aller à Sarajevo pour s'y entretenir avec les autorités bosniaques, tandis qu'à Londres, Musulmans, Serbes et Croates ont conclu un nouvel accord de cessez-le-feu.

Une trêve de deux semaines

LONDRES

de notre correspondant

Tiendra-t-il davantage que les précédents? Telle était la question que devaient se poser tous les participants aux pourparlers de paix sur la Bosnie-Herzégovine qui se sont soldés, vendredi 17 juillet, par un nouvel accord de cessez-le-feu entre les délégations des communautés serbe, musulmane et croate. Lord Carrington, le président de la conférence européenne sur la Yougoslavie, s'est voulu raisonnablement optimiste : *«J'ai été responsable de nombreux cessez-le-feu et la plupart n'ont pas tenu. Mais je pense que celui-ci sera différent, en raison de l'accord sur les armements.»*

Cette trêve – valable, dans un premier temps, pour quinze jours – est en effet la première à être aussi directement liée à un plan de démilitarisation, aux termes duquel les armes lourdes de chaque faction (y compris aviation, artillerie et lance-roquettes) seront placées sous contrôle des forces des Nations unies.

La cessation des hostilités doit être effective à partir de dimanche 19 juillet, à 18 heures. MM. Haris Silajdzic, le ministre des affaires étrangères de Bosnie et représentant des Musulmans, Radovan Karadzic, le chef des Serbes, et Mate Boban, porte-parole des Croates, sont convenus de se retrouver le 27 juillet à Londres pour une nouvelle phase de discussions, cette fois consacrée à la recherche d'une solution constitutionnelle.

Les trois hommes ont signé séparément le document officialisant leur accord – il est toujours impossible d'envisager des discussions directes, – qui prévoit en outre le libre passage de tous les réfugiés vers leur région d'origine.

Reste que les conditions pratiques qui doivent permettre à l'ONU de prendre le contrôle des moyens militaires engagés sur le terrain apparaissent aléatoires (bien qu'à New-York, le Conseil de sécurité ait décidé, *«en principe, d'accéder à la demande tendant à ce que l'ONU prenne les dispositions voulues pour faire assurer la supervision»* de ces armes lourdes).

M. Karadzic a souligné que s'il acceptait l'intervention des «casques bleus», cela ne signifiait pas que ses troupes allaient *«se désarmer afin d'être tuées plus facilement»* par leurs adversaires. Les chefs serbe, croate et musulman sont censés indiquer au quartier général de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) la localisation de ces divers armements, et le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, doit, de son côté, faire état du nombre de soldats supplémentaires qui seront nécessaires pour remplir une telle mission – laquelle suppose, sans aucun doute, un mandat élargi de l'ONU.

Cela fait donc bien des incertitudes au lendemain de la signature de ce nouveau cessez-le-feu, surtout si l'on se souvient que les précédents ont tous été violés dans les heures ou les jours qui ont suivi leur entrée en vigueur.

L. Z.

M. Douglas Hurd à Sarajevo : pas de partage de la Bosnie

BELGRADE

de notre correspondante

Le secrétaire britannique au Foreign Office, M. Douglas Hurd, en tournée depuis jeudi dans les anciennes Républiques yougoslaves, a annoncé, vendredi 17 juillet, à Sarajevo – où il a rencontré le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic – que *«la communauté internationale n'accepterait pas le partage»* de la Bosnie-Herzégovine. La veille à Zagreb, il avait réaffirmé devant le président croate, M. Franjo Tudjman que les frontières bosniaques étaient intangibles, mettant en garde contre le démantèlement et le partage de cette République entre Serbes et Croates. M. Hurd a souligné à Sarajevo la nécessité de préserver une Bosnie-Herzégovine unifiée et composée de ses trois peuples constitutifs.

Le gouvernement du président Izetbegovic a, quant à lui, avancé, vendredi, un projet de régionalisation de la Bosnie-Herzégovine afin de contrecarrer le plan de cantonisation – purement ethnique – réclamé par les leaders croates et serbes. Sur la base de critères économiques, culturels, historiques et ethniques, le gouvernement suggère la création de quatre régions autour de Sarajevo, Mostar, Banja-Luka et Tuzla.

A l'heure de la signature du cessez-le-feu convenu vendredi à Londres sous l'égide de la CEE, de violents affrontements se poursuivaient dans le nord de la République, et la télévision de Belgrade annonçait la fin de ce qu'elle a appelé «l'opération Corridor». Les forces serbes contrôlent désormais toute la rive bosniaque de la Save (fleuve formant la frontière avec la Croatie), à l'exception de Bosanski-Brod et bombardent la ville de Slavonski-Brod, située sur la rive croate, afin d'empêcher l'arrivée de renforts de Croatie.

Ainsi, elles achèvent de réaliser un objectif avoué, à savoir l'élargissement et la consolidation d'un vaste couloir permettant d'assurer la continuité territoriale entre la Serbie et la région de Banja-Luka, enclave serbe du nord de la Bosnie.

F. H.

Il avait six ou huit ans et allait jouer chez un cousin...

SARAJEVO

de l'envoyé spécial de l'AFP

Les Serbes n'écrasent plus Sarajevo sous des tonnes d'obus. Après avoir transformé une bonne partie de cette ville de 450 000 habitants en un champ de ruines, ils maintiennent la pression par des tirs sporadiques d'artillerie et, surtout, des actes terroristes destinés à effrayer la population.

«D'une certaine façon, c'est pire» que les pilonnages, juge Jasenka, dix-huit ans, cloîtrée dans l'appartement familial. *«Pendant les bombardements, on savait qu'il fallait rester dans les caves. Maintenant, on croit qu'on peut sortir, mais c'est une erreur. J'ai essayé. On risque presque autant de se faire tuer. Et ça peut durer longtemps parce que ça émeut moins la communauté internationale.»*

Ce que Jasenka appelle *«ça»*, ce sont les francs-tireurs qui font feu sur les passants ou sur les personnes qui se hasardent dans une pièce trop exposée; ce sont les canons anti-aériens de 30 ou 40 mm utilisés comme des armes sol-sol pour «ajuster» deux ou trois obus au beau milieu des salles de réanimation des hôpitaux, en pleine nuit; ce sont les mitrailleuses lourdes qui, à chaque carrefour assez large, lâchent des rafales sur les autobus bondés; ce sont, aussi, les salves de mortiers dont les obus tombent sur un groupe d'enfants en train de jouer.

Jeudi 16 juillet, 11 h 30 : à l'angle d'une rue de la vieille ville ottomane et du quai Vojvode-Stepe, qui longe la rivière Miljacka, une vingtaine de personnes sont accroupies sur le trottoir ou plaquées contre les murs. Toutes regardent dans la même direction. Sur le quai, près du pont Zerajica, un jeune homme rampe vers un garçon de six ou huit ans qui gît sur le bitume, légèrement recroquevillé sur le côté. Une flaque de sang s'élargit sous son buste. Le jeune homme tend le bras pour toucher le corps. Une détonation, un sifflement, un ricochet : la balle a effleuré la main du sauveteur. Deuxième tentative, deuxième balle. Tapis dans l'un des immeubles gris ou l'une des maisons au toit rouge qui s'étagent sur la colline, de l'autre côté du pont, le tireur guette la nouvelle proie.

Pour pouvoir évacuer la victime, il faut attendre l'arrivée de policiers bosniaques, qui ripostent avec force rafales de kalachnikov en direction du tireur embusqué. *«Mort»*, dit un policier en se retournant vers les passants, après avoir placé le corps sur la banquette arrière d'une voiture. Le gamin habitait de l'autre côté de la rivière; malgré le danger, ses parents l'avaient autorisé, pour la première fois depuis trois mois, à aller jouer chez un cousin. La veille, au même endroit, un garçonnet à peine plus âgé avait été foudroyé d'une balle dans la tête et le tireur avait déjà empêché les passants d'intervenir jusqu'à l'arrivée de miliciens.

Quelques jours auparavant, en fin de matinée. Près du pont Princip, sur le même quai, une fillette de trois ou quatre ans est étendue sur le dos. Par le trou large comme une pièce américaine de 25 cents, sur son T-shirt jaune, à la hauteur du poumon droit, peu de sang coule, mais l'air sort par saccades, en sifflant horriblement. La petite fille doit s'appeler Sandina, car c'est le nom que répète, sans hurler, une jeune femme qui monte dans l'ambulance. Le même jour dans la soirée, devant le QG de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU), les «casques bleus» français ont relevé deux morts et plus de quinze blessés, horriblement mutilés par une salve d'au moins sept obus de mortier. Parmi les victimes, une majorité d'enfants du voisinage qu'ils connaissaient bien pour leur avoir souvent offert des friandises.

CHRISTIAN MILLET

AFRIQUE

ALGÉRIE : après la condamnation des dirigeants du FIS

Heurts sanglants entre islamistes et forces de l'ordre

Pour la troisième journée consécutive, mais cette fois sans se limiter à la capitale, les islamistes ont manifesté, vendredi 17 juillet, contre les condamnations prononcées l'avant-veille par le tribunal militaire de Blida contre des dirigeants du Front islamique du salut (FIS) (*le Monde* du 17 juillet). Les troubles ont éclaté à l'issue de la grande prière du vendredi, alors que, dans plusieurs mosquées, un discours enregistré de M. Ali Benhadj, l'un des dirigeants emprisonnés du FIS, avait été diffusé.

La veille, la direction clandestine de l'organisation islamiste avait exhorté ses partisans à exprimer leur refus du verdict *«par tous les moyens légitimes»*. Selon un bilan, vraisemblablement provisoire, des autorités algériennes, quatre manifestants auraient été tués, dont des adolescents. Un quinzaine de personnes auraient été blessées.

A Alger, une demi-douzaine de quartiers populaires ont connu une fin de journée et une nuit agitées. Des troubles ont éclaté à El Biar, Châteauneuf et Frais-Vallon, où la police, appuyée par des hélicoptères d'observation, est rapidement intervenue, faisant usage de ses armes. A Belcourt, ce sont des adolescents qui ont affronté les forces de l'ordre après avoir mis le feu à des pneus et à des sacs poubelles. Même scénario à Bab-el-Oued, où un magasin d'État a été saccagé. A Bachdjarah, quartier considéré comme un fief islamiste, la police a utilisé des véhicules blindés. Des heurts analogues ont eu lieu à Oran, Sétif, Constantine et Batna, ainsi qu'à Aïn-Defla où un local de la sous-préfecture a été incendié. Cette dégradation de la situation intervient alors que l'Algérie attend toujours la nomination de son nouveau gouvernement. – (*AFP, Reuter, AP.*)

□ **ANGOLA : les élections présidentielle et législatives auront lieu les 29 et 30 septembre.** – Le président José Eduardo dos Santos a fixé la date des premières élections libres en Angola aux 29 et 30 septembre prochain, a annoncé l'agence portugaise Lusa, vendredi 17 juillet. Les Angolais seront appelés à choisir simultanément 223 députés, élus pour un mandat de quatre ans, et un chef d'État, pour cinq ans. – (*AFP.*)

□ **ÉTHIOPIE : violations des droits de l'homme.** – Le Conseil éthiopien des droits de l'homme (ERCHO) a dénoncé, dans un rapport publié, jeudi 16 juillet, à Addis-Abeba, et portant sur la période de mars à juin dernier, l'exécution sommaire de 13 personnes par le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE, au pouvoir). Selon l'ERCHO, 2 147 personnes sont par ailleurs en détention sans procédure judiciaire; parmi elles, 1 751 sont emprisonnées pour leur appartenance politique. – (*AFP.*)

□ **RWANDA : le président Habyarimana a été reçu par M. Mitterrand.** – En «visite de travail» à Paris, le président rwandais Juvenal Habyarimana a affirmé, à l'issue d'un entretien avec le chef de l'Etat français, vendredi 17 juillet, à l'Élysée, que *«François Mitterrand soutient le processus démocratique* [et] *les négociations de paix»*.

Une Allemagne plus active

Suite de la première page

Quant à l'envoi du *Bayern* au large de l'Italie à la demande de l'OTAN et de l'UEO, les discussions qu'il provoque montrent assez qu'il n'a rien à voir avec une quelconque «politique de force». Il n'en constitue pas moins un tournant fondamental dans l'action extérieure de Bonn qui doit faire l'objet d'un débat mercredi au Bundestag.

Jusqu'à la réunification, les Allemands vivaient dans l'idée que leur Loi fondamentale leur interdisait toute intervention à caractère militaire en dehors de la zone de l'OTAN. Cette précaution de la Constitution de 1949, revue après l'adhésion de la RFA à l'Alliance atlantique et le réarmement de 1954, avait pour but d'interdire juridiquement toute aventure militaire à une Allemagne qui sortait du nazisme. L'article 87 indique que, sauf pour la défense du territoire, les forces armées doivent être employées seulement dans les cas expressément prévus par la Constitution. Or les articles 24 et 26, qui traitent de ces cas, ne sont pas d'une clarté absolue. Le premier dit que l'Etat fédéral peut adhérer à des systèmes de sécurité collective, et qu'à cet effet il consentira des limitations à sa souveraineté en vue d'établir *«un ordre pacifique et durable en Europe et entre les peuples du monde»*; le second que *«les actes susceptibles de troubler la vie en commun et pacifique des peuples (...) sont anticonstitutionnels»*. Du rapprochement de ces deux articles, les dirigeants allemands ont longtemps tiré la conclusion que la Bundeswehr pouvait participer à des actions militaires dans le cadre de l'OTAN, mais pas au-delà.

La fin de la souveraineté limitée liée à la division a amené à contester théoriquement cette interprétation, que la guerre du Golfe a concrètement remise en cause. Bonn a payé pour l'expédition contre l'Irak mais n'a pas manifesté un soutien enthousiaste à ses alliés. L'Allemagne unifiée pouvait-elle être un pays «normal», et, en tant que puissance européenne, pouvait-elle assumer pleinement ses responsabilités internationales si une application trop stricte de sa Constitution lui interdisait même la participation à des missions de maintien de la paix, *a fortiori* à des opérations de rétablissement de la paix sous l'égide des Nations unies?

Des interprétations différentes

La classe dirigeante politique allemande s'est divisée. Certains juristes soutenaient que la Loi fondamentale n'interdisait aucun engagement de la Bundeswehr «hors zone», dans la mesure où il s'agissait évidemment d'une action couverte par la communauté internationale. La majorité de la démocratie-chrétienne du chancelier Kohl partageait cet avis mais considérait en même temps qu'une réforme de la Constitution était politiquement souhaitable, même si elle n'était pas juridiquement indispensable. L'opposition social-démocrate, qui veut demander au tribunal constitutionnel de Karlsruhe de trancher, estimait au contraire que la Loi fondamentale devait être amendée, ce qui suppose une majorité des deux tiers au Bundestag, donc son accord. Or le SPD veut limiter la participation de l'armée allemande à des actions humanitaires de l'ONU.

La position du ministère des affaires étrangères était assez proche de celle du SPD lorsque que M. Hans-Dietrich Genscher le dirigeait. L'arrivée de M. Klaus Kinkel à la tête de la diplomatie et de M. Volker Rühe au ministère de la défense a fait pencher la balance en faveur d'une approche à la fois ferme et pragmatique. Les dirigeants de Bonn semblent décidés à avancer pas à pas sur la voie de la «normalité», en créant des faits accomplis (1), faute de trouver un terrain d'entente avec l'opposition, le pire étant sans doute un accord partiel qui ancrerait dans la Constitution des limitations claires et précises.

La participation de la Bundesmarine à la surveillance de l'embargo contre la Serbie, venant après l'envoi d'unités sanitaires avec l'ONU au Cambodge, va dans le sens d'une affirmation de la diplomatie allemande. Le gouvernement fédéral doit certes se garder de froisser les susceptibilités intérieures et extérieures. *«Aucun de nos voisins* (les mêmes parfois qui ont critiqué la manque de solidarité de la RFA dans la guerre du Golfe) *n'a envie de savoir si les Allemands sont redevenus de bons soldats»*, dit le président de la République, Richard von Weizsäcker. Et les sondages d'opinion en Allemagne même montrent qu'une grande majorité ne veut pas voir la vie d'un soldat risquée à l'étranger.

Certains sociaux-démocrates considèrent d'autre part que, à cause de son histoire, l'Allemagne doit faire preuve d'une retenue particulière dans l'engagement de son armée, et même qu'elle doit donner l'exemple d'une politique extérieure non violente, fondée sur le règlement pacifique des conflits dans de vastes organisations multinationales, sur le développement du tiers-monde et la protection de l'environnement. Cette vision idyllique de la diplomatie a trouvé un regain de vigueur avec la fin de la guerre froide, qui, à défaut de marquer «la fin de l'Histoire», a été célébrée comme le début d'une ère de paix et de liberté. La montée des nationalismes suite à l'effondrement de l'empire soviétique et la guerre en Yougoslavie ont vite chassé ces rêves, et les Allemands se retrouvent face à des conflits qu'ils ne peuvent ignorer, malgré l'envie qu'ils en ont. Il y va de leur place et de leur rôle en Europe. Si l'interprétation restrictive de la Loi fondamentale était maintenue, une politique de défense et de sécurité propre à la Communauté européenne serait à la longue impensable; par exemple, le corps d'armée franco-allemand en gestation ne pourrait être engagé «hors zone», dans des conflits qui menaceraient directement l'Europe mais qui se situeraient à sa périphérie. A l'inverse, la création de ce corps d'armée rend nécessaire une modification sinon de la Loi fondamentale du moins de la doctrine constitutionnelle. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le SPD est si critique à l'égard de cette initiative de MM. Mitterrand et Kohl. Le nouveau ministre des affaires étrangères souhaite que le texte prévoie la possibilité de faire participer des unités de la Bundeswehr à des contingents de «casques bleus», à condition que d'autres pays européens soient également présents et que le Bundestag en ait décidé ainsi à la majorité de ses membres.

Le retour à la «normalité» ne doit pas être synonyme d'oubli du passé. Mais les Allemands ne peuvent pas se comporter comme s'ils étaient une puissance de deuxième ordre en Europe. Loin de les rassurer, cette modestie forcée inquiéterait plutôt leurs voisins. Tout en assumant la barbarie nazie, ils doivent prendre leurs responsabilités, respecter leurs engagements envers leurs alliés et contribuer au rétablissement de la paix dans une Europe qui n'est pas cette *«île des bienheureux»* qu'ils espéraient après l'écroulement du communisme. C'est toute la difficulté d'un exercice qui risque de leur attirer autant de critiques que de vivats.

DANIEL VERNET

(1) Le gouvernement allemand affirme cependant que, se trouvant en Méditerranée, sans quitter les eaux italiennes ou les eaux internationales, le destroyer *Bayern* n'opérera pas «hors zone».

EUROPE

Scènes de liesse et interrogations à Bratislava

La Slovaquie a proclamé sa souveraineté

Des rassemblements populaires ont eu lieu, vendredi soir 17 juillet, dans la plupart des villes de Slovaquie pour célébrer la déclaration de souveraineté adoptée dans la journée par le Parlement de Bratislava.

BRATISLAVA

de notre envoyé spécial

Le champagne – slovaque bien sûr – a coulé à flot jusque tard dans la nuit. La Slovaquie a vécu, vendredi 17 juillet, des heures historiques. Dans la soirée, d'immenses bûchers illuminaient le ciel en de nombreux endroits du pays pour fêter la souveraineté proclamée à Bratislava. On a chanté et dansé avec *«ses députés»* pour manifester l'unité nationale que le père de la souveraineté slovaque, le premier ministre Vladimir Meciar, appelait de ses vœux.

La «Déclaration de souveraineté slovaque», comme l'ont intitulée ses auteurs, les dirigeants du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) de M. Meciar et de la Gauche démocratique (SDL), a été adoptée à une très large majorité – 113 voix sur 150 – par les députés réunis en session solennelle. Devant le palais baroque qui abrite le Conseil national slovaque (Parlement), dans le centre de Bratislava, une foule d'un millier de personnes entonnait des airs populaires, entrecoupés de *«Vive Meciar!»*, *«Vive la Slovaquie indépendante!»*.

Ce texte politique, qui *«n'est pas un acte constitutionnel de création d'un Etat indépendant»*, a assuré M. Meciar, annonce que *«le moment historique de concrétiser l'effort millénaire de la nation slovaque à la recherche de son identité»* est arrivé.

La déclaration se veut *«le fondement de l'Etat souverain et de la nation slovaque»*, ce qu'a confirmé M. Meciar dans un entretien à la télévision tchèque : *«Il s'agit d'un pas vers la formation de deux sujets»*, a-t-il dit, c'est-à-dire d'une République tchèque et d'une Slovaquie indépendantes.

«Comme le prévoient les conventions internationales sur les droits des nations, nous voulons, nous aussi, créer nos propres formes de vie nationale et étatique dans le respect des droits de tous, de toutes les minorités nationales et groupes ethniques», souligne également la proclamation signée, peu avant 13 heures, par le président du Parlement slovaque M. Ivan Gasparovic, et le premier ministre. Au même moment, des chanteuses de l'Opéra slovaque interprétaient l'hymne national, *L'éclair tonne au-dessus des Tatras.*

L'atmosphère de la «révolution de velours»

La dernière phrase de la proclamation a été critiquée par les représentants de l'importante communauté hongroise en Slovaquie (560 000 personnes sur un peu plus de cinq millions d'habitants) car elle ne prend pas en compte l'hétérogénéité de la société slovaque. Les députés hongrois ont voté contre la déclaration, de même que les partisans de M. Jan Carnogursky, l'ex-Premier ministre slovaque (démocrate-chrétien), qui a reproché à la déclaration de *«provoquer les Tchèques»* et de leur donner un *«prétexte»* pour continuer sur la voie de la partition de la Tchécoslovaquie. La proposition du Mouvement démocrate-chrétien d'organiser, parallèlement à la proclamation de la souveraineté, un référendum sur le départ de la Slovaquie de la Fédération tchécoslovaque, a été repoussée.

Le vote très solennel au cours duquel les députés, l'un après l'autre, se sont levés pour annoncer leur choix à haute voix, a été salué par de longs applaudissements, certains élus ayant même la larme à l'œil. M. Jozef Markus, le président de l'association culturelle patriotique Matica Slovenska, qui se battait depuis deux ans pour l'adoption de cette déclaration, était particulièrement ému : *«C'est un jour heureux, pour moi et surtout pour la Slovaquie»*, est-il seulement parvenu à dire à l'issue de la session.

Devant le Parlement, la foule qui commençait à trépigner d'impatience pendant le vote a poussé un grand «hourra» à l'annonce du résultat du vote et de la proclamation de la souveraineté. Les premiers bouchons de bouteilles de champagne ont sauté, au milieu des embrassades. Une joie intense et une émotion profonde régnaient, rappelant l'atmosphère des journées de la «révolution de velours», en 1989.

Le président de l'Assemblée fédérale, M. Michal Kovac, l'un des leaders du HZDS, a d'ailleurs souligné dans son discours que l'on ne *«pouvait pas ne pas se souvenir des journées de novembre 1989»* puisqu'en *«ce 17 juillet 1992, nous défendons les mêmes valeurs, c'est-à-dire la liberté»*.

Pourtant, tous les Slovaques, malgré le succès des festivités organisées par l'Union des journalistes, le Congrès de l'intelligentsia slovaque et Matica Slovenska, ne sont pas convaincus de l'opportunité de cette déclaration de souveraineté. Dans les rues de Bratislava où les gens vaquaient, comme d'ordinaire, à leurs occupations de veille de week-end, beaucoup s'interrogeaient sur les conséquences de ce vote. *«Et qu'allons-nous devenir si Havel n'est plus là?»*, demandait ainsi Marta Orozsova, une jeune Hongroise de Bratislava, soucieuse de son avenir et de celui de la Slovaquie dont elle se sent membre à part entière.

MARTIN PLICHTA

Le retrait du président Havel

Suite de la première page

Le président Havel a poursuivi : *«Essayer de tenir ce serment de façon conséquente pourrait même constituer un obstacle aux grandes transformations de notre Etat et aux efforts d'émancipation slovaque, dont l'expression politique est la déclaration de souveraineté proclamée aujourd'hui.»*

Le président Havel est revenu sur son échec électoral du 3 juillet à l'Assemblée fédérale; celui-ci, a-t-il dit, était une manifestation de *«la perte de confiance de la majorité de la classe politique slovaque. Je n'y vois pas seulement l'expression d'un rejet de ma personne, j'y vois aussi le signe d'un désaccord avec les valeurs que je défends. Je ne veux être ni un frein à l'évolution historique ni un simple fonctionnaire de service qui attend l'heure de la retraite»*. Refusant de *«porter la responsabilité»* d'une évolution sur laquelle il a *«cessé d'avoir de l'influence»*, M. Havel, cinquante-cinq ans, quittera donc formellement ses fonctions lundi 20 juillet à 18 heures, après avoir tenu une conférence de presse et fait amener les couleurs.

Si le «timing» a été soigneusement choisi – le président a notamment attendu que le Parlement fédéral ait voté, jeudi 16 juillet, la confiance au gouvernement fédéral, assurant ainsi la continuité des institutions puisque les pouvoirs présidentiels seront transmis au gouvernement – la décision mûrissait depuis longtemps, indiquait-on vendredi soir dans l'entourage du président. Depuis, en fait, ce sombre 3 juillet, lorsque M. Vaclav Havel, qui s'attendait, certes, à ne pas être réélu, eut un choc en constatant l'ampleur de sa défaite. On avait espéré, à Prague, qu'au moins quelques députés nationalistes slovaques rompraient la discipline de vote, puisque le scrutin était secret, et donneraient leur voix au président. Il n'en fut rien.

Parmi les Slovaques, seuls vingt-deux fidèles alliés votèrent pour M. Havel au premier tour, et les fidèles alliés ne se trouvèrent même plus que dix-huit lors du deuxième vote, organisé aussitôt après *(le Monde* daté 5-6 juillet). Ce scrutin causa tristesse au président, qui semble avoir souffert de ce qu'il considère comme une *«aversion pour sa personne»*.

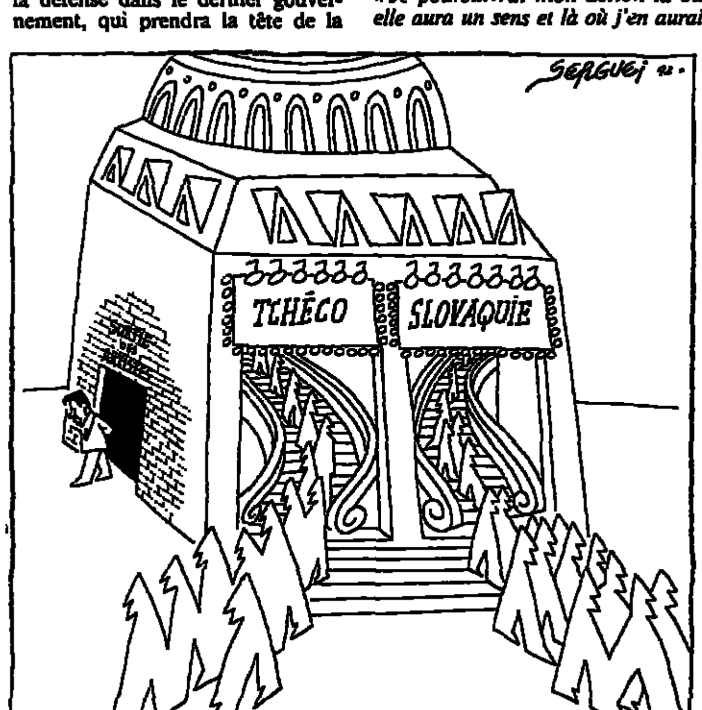
Depuis, Vaclav Havel s'est longuement entretenu, et à plusieurs reprises, avec ses conseillers au Château. Finalement, *«il a décidé lui-même et nous avons été unanimes autour de lui»*, précise l'un de ces conseillers et amis, M. Pavel Tigrid, pour lequel cette décision constitue même à présent *«une libération intellectuelle»*. L'ensemble de l'entourage présidentiel démissionne aussi en bloc, et c'est un autre ami du président, M. Lubos Dobrovsky, ministre de la défense dans le dernier gouvernement, qui prendra la tête de la chancellerie du Château pour expédier les affaires courantes.

M. Havel s'est même offert le luxe, vendredi, d'annoncer personnellement la nouvelle par téléphone au premier ministre slovaque, M. Vladimir Meciar, tout en le congratulant pour la proclamation de la souveraineté slovaque. M. Meciar, qui ne cache plus qu'il a été pris de vitesse par les événements et la réaction des Tchèques face aux revendications slovaques depuis les élections du 5 juin, semble avoir été surpris par l'annonce de la démission du président. L'un des responsables du mouvement de M. Meciar, M. Michal Kovac, le président de l'Assemblée fédérale, aurait aussitôt tenté de convaincre M. Havel de se présenter au troisième tour de l'élection présidentielle, le 30 juillet...

M. Vaclav Klaus, en revanche, ne fut pas du tout surpris. Le premier ministre tchèque a déclaré avoir été mis au courant des intentions de M. Havel *«depuis un certain temps»*, et considère d'ailleurs sa décision comme *«juste et logique»*, étant donnée *«l'évolution constitutionnelle en Tchécoslovaquie»*. M. Klaus avait d'ailleurs déjà passé la présidence tchécoslovaque par pertes et profits depuis deux semaines dans ses diverses déclarations *(le Monde* du 17 juillet).

M. Havel a bien sûr laissé la porte ouverte, vendredi soir dans son intervention télévisée, à une éventuelle candidature à la présidence de la République tchèque : *«Je poursuivrai mon action là où elle aura un sens et là où j'en aurai la possibilité»*, a-t-il dit. Selon son entourage, il ne devrait pas faire connaître sa position à ce sujet avant l'automne, avant, en tout cas, que les choses ne soient plus claires. M. Havel n'a guère envie, en effet, d'être un président-potiche face à un Vaclav Klaus tout-puissant, qui, lui, ne veut pas d'un président élu au suffrage universel... Les relations au sein du «tandem des Vaclav», qui ont souvent été difficiles depuis la «révolution de velours», peuvent encore évoluer et M. Klaus peut réaliser qu'il a besoin de M. Havel. Dissident, prisonnier politique, écrivain, dramaturge, philosophe, moraliste, politicien ou président, Vaclav Havel saura sans doute trouver le moyen de *«poursuivre son action»*.

SYLVIE KAUFFMANN



GRANDE-BRETAGNE : le nouveau chef du Labour

John Smith, l'«avocat écossais»...

Chancelier de l'Echiquier du «cabinet fantôme», M. John Smith devait être élu, samedi 18 juillet, président du Parti travailliste. Il succède à M. Neil Kinnock, qui avait démissionné après l'échec du Labour aux élections du 9 avril.

LONDRES

de notre correspondant

«Les Anglais ont tendance à penser que les gens qui parlent comme moi sont des directeurs de banque ou des médecins de famille. Ils ne songent pas aux avocats écossais. C'est pourtant exactement ce que je suis : un avocat écossais.» Une telle confusion l'a, sans doute, longtemps agacé. Cela fait certes longtemps que John Smith a quitté les prétoires, encore qu'il y a une certaine continuité, dans sa trajectoire, avec la Chambre des communes où, bien que sans charisme oratoire, il s'est acquis une réputation de dialecticien redoutable : il a été élu deux fois «parlementaire de l'année», une performance à laquelle nul autre, à Westminster, ne peut prétendre. Mais il est vrai que son discours est celui de la ligne médiane, qui rassure, entre «socialisme démocratique» et économie de marché.

Il impressionne et convainc par la force de ses arguments, et grâce à cette autorité naturelle, un peu traditionnelle, un peu ennuyeuse aussi, comme disent gentiment ses amis. Presbytérien, «mozartien», passionné d'opéra... Mais il y a aussi cette ironie, qu'il sait rendre mordante. Son style est tout de puissance maîtrisée, à l'opposé de l'emphase qui marquait la personnalité de son prédécesseur. Il a cette «gravité» naturelle que l'on dit indispensable à un premier ministre putatif, et qui lui vaut une réputation de sérieux et de compétence dans la City. Le revers de la médaille est qu'il n'est pas de la veine de ces leaders populistes qui entraînent les foules, et ses accents, pourtant sincères, lorsqu'il évoque la justice sociale n'émeuvent guère.

L'Ecosse est bien sa patrie, peut-être même à égalité avec le Royaume-Uni. Il y habite, vient s'y ressourcer et s'y livrer à son loisir favori : gravir, les uns après les autres, ses sommets. D'autant qu'après le grave accident cardiaque qui l'a frappé en 1988, la Faculté lui a vivement conseillé une telle activité. John Smith est né il y a cinquante-trois ans dans un petit village de la région d'Argyll, les «basses terres» écossaises, où son père exerçait la profession de maître d'école.

Après sept années passées à l'université de Glasgow, où il obtiendra des diplômes d'histoire et de droit, il s'inscrit au barreau, avant de décider que cet horizon-là est décidément trop limité. Il raconte que le Parti travailliste, où il militait depuis l'adolescence, lui avait demandé – à vingt ans – d'être candidat aux élections parlementaires, avant de s'apercevoir qu'il était trop jeune... pour voter. Ce n'est que partie remise : en 1961, sa candidature se solde par un échec honorable et formateur, qui mène au succès en 1970. Il représentera successivement la circonscription de Lanarkshire nord, puis celle de Monklands est, à mi-chemin de Glasgow et d'Edimbourg. Parlementaire plus qu'apparatchik, il néglige le parti et se fait vite remarquer aux Communes par son talent de *«debater»*.

Les travaillistes devenus majoritaires lors des élections de 1974, Harold Wilson le fait entrer au gouvernement, où il restera jusqu'à la défaite de 1979. Cette expérience gouvernementale (il exercera les fonctions de secrétaire d'Etat à l'énergie, au commerce, et pilotera la politique de décentralisation en faveur de l'Ecosse et du pays de Galles) constitue un atout important : avec Roy Hattersley, numéro deux du parti derrière Neil Kinnock, il peut se targuer d'être l'un des seuls responsables du Labour à ne pas avoir connu la seule situation d'éternel «opposant de Sa Majesté». A Whitehall, il apprend notamment à connaître l'industrie pétrolière en présidant à la formation de la société nationale aujourd'hui privatisée, BP. A l'époque, son patron est Tony Benn, la figure charismatique de l'extrême gauche du Labour.

Chrétien et pragmatique

John Smith, homme fondamentalement prudent et modéré, n'avait pas, *a priori*, beaucoup d'atomes crochus avec le «vieux Tony». Or c'est le contraire de ce qu'on attendait qui se passe. Ce qui donne la mesure de la «rondeur» du personnage, et des soutiens dont il dispose dans le parti, qui ont permis ce qui devait être samedi une élection de «maréchal». Populaire parmi les «gauchistes» – il se flatte pourtant de n'avoir *«jamais»* lu Marx, – il est également soutenu par le puissant syndicat GMB. Il est vrai que, à la différence de Neil Kinnock, il n'a jamais pris le risque de porter le fer dans ces deux *bastions historiques du parti* de la rose rouge. Porte-parole pour le commerce, l'énergie, puis l'emploi et l'industrie, il deviendra chancelier de l'Echiquier du *shadow cabinet* en 1987.

Son socialisme est à la fois «démocratique», chrétien et pragmatique. Il incarne bien la tradition de l'Ecosse, où le Labour est depuis longtemps le «parti de gouvernement». Il n'hésite pas à parler de «morale» en politique, et l'écroulement des idéologies et des blocs de l'Europe de l'Est ne l'a pas fait varier d'un iota dans ses convictions. Une rectitude peut-être plus facile à observer lorsqu'on se sent naturellement «au centre» et partisan de laisser une certaine liberté de manœuvre économique au «marché», mais qui témoigne cependant d'une réelle constance, laquelle peut mener à l'obstination.

Il n'a ainsi jamais admis que ses propositions fiscales puissent avoir été l'une des principales causes de l'échec électoral des travaillistes. Celui-ci est cependant dû aux menaces – vraies ou supposées – que son programme faisait peser sur les classes moyennes, notamment celles du sud de l'Angleterre où, depuis une décennie, le Labour a été rayé de la carte politique. John Smith n'a pas été cru lorsqu'il affirmait que la plupart des Britanniques ne paieraient pas davantage d'impôts avec le Labour au pouvoir. Qu'en conclure? Sinon qu'il y a probablement une autre manière de défendre ce message *de la «redistribution des* richesses» – qui reste son credo politique – pour se mettre au diapason d'un électorat de centre-gauche qui ne croit plus aux idéologies.

John Smith non plus, sans doute, mais il y a encore bien des pesanteurs au sein du Labour. L'«examen de conscience» destiné à tirer les leçons de la défaite d'avril a été éludé, afin de permettre une transition en douceur à la tête du parti. Il faudra bien y revenir, quitte à rouvrir quelques plaies. Le parti dont il hérite est encore traumatisé, divisé (notamment sur l'Europe), incertain de son message et de ses choix. Une des questions les plus délicates sera de réduire de façon drastique l'influence des syndicats, ce qui suppose de trouver d'autres sources de financement et de raviver le militantisme.

Quel espoir nouveau, quel message de modernité, et peut-être aussi quel dynamisme politique John Smith, l'«avocat écossais», peut-il offrir pour conduire Labour au pouvoir? *En 1996-97 en principe*, lors des prochaines élections, les conservateurs auront gouverné la Grande-Bretagne pendant dix-sept ans...

LAURENT ZECCHINI

RUSSIE : la liberté de la presse en question

Le Soviet suprême reprend le contrôle des «Izvestia»

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Estimant sans doute que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, les parlementaires russes ont décidé, vendredi 17 juillet, de se réapproprier les *Izvestia*, qui redeviennent ainsi *«le journal du Soviet des députés du peuple de la Fédération de Russie»*. Après le putsch d'août 1991, les journalistes du plus célèbre quotidien du soir de Russie, dont le tirage dépasse les quatre millions d'exemplaires, avaient écarté leur rédacteur en chef, jugé trop proche des putschistes, et avaient créé leur propre société d'édition.

Les *Izvestia* nouvelle formule, dirigées par un journaliste, Igor Golembiovski, qui s'était, en son temps, attiré les foudres des conservateurs, n'avaient ainsi plus rien à voir avec ce qui avait été l'organe officiel du Soviet suprême. Celui-ci ne l'a donc pas entendu de cette oreille et, sous la pression de son président, M. Rouslan Khasboulatov, a adopté, par 136 voix contre 23, une résolution rétablissant leur ancien droit sur le titre.

Le *conflit ne fait que commencer*. Les journalistes des *Izvestia* ont, en effet, clairement fait savoir qu'ils ne céderaient pas. *«Nous sortirons comme avant, avec le même titre»*, a ainsi déclaré M. Golembiovski, en ajoutant qu'il allait porter le dossier devant la Cour constitutionnelle. La direction du Parlement, de son côté, a aussi fait savoir qu'elle allait demander au ministre de la justice de se prononcer sur la légalité de l'appropriation du titre par les journalistes en août dernier.

Demi-défaite pour M. Eltsine

Les parlementaires ont, en revanche, renoncé, vendredi, à un autre de leurs projets, à savoir la création d'un «conseil d'observation» des médias, qui avait provoqué un tollé parmi les journalistes. *«Nous allons nous trouver face à un organe de super-propagande»* avait ainsi déclaré le président de l'agence Itar-Tass, M. Vitali Ignatenko. Le président Boris Eltsine, tant à la télévision qu'au cours d'une rencontre avec les rédacteurs en chef des principaux médias, avait clairement manifesté son attachement à la liberté d'expression. *«Les tentatives de mater la presse peuvent nous faire revenir à l'époque triste du mutisme et porter atteinte à la jeune démocratie»*, avait-il ainsi déclaré, ajoutant que *«la presse avance sur un chemin difficile (...), ses jugements manquent parfois de pondération et souffrent du déficit d'informations, mais ces maladies sont curables par un renforcement du professionnalisme»*.

Ces conflits sur la presse marquent une nouvelle étape dans la lutte qui oppose M. Eltsine et son gouvernement à M. Khasboulatov et au Soviet suprême, dont la majorité des membres sont d'anciens communistes, élus «comme avant». Si les premiers l'ont emporté en obtenant le retrait du projet de création d'un organe de contrôle, ils ont, en revanche, échoué en ce qui concerne les *Izvestia*. Vendredi soir, le ministre russe de l'information, M. Mikhaïl Poltoranine, n'a pas trouvé de mots assez durs pour qualifier la décision du Parlement et a fortement mis en cause M. Khasboulatov. Il a ainsi déclaré que la décision de changer le nom du quotidien équivalait à *«changer le nom de Washington en celui de Rouslan Khasboulatov»*. *«Qui est mort le 17 juillet*, a-t-il demandé, *les* Izvestia *ou le Parlement?»*

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **Mise en garde du Parlement russe à l'Estonie.** – Le Parlement russe a dénoncé, vendredi 17 juillet, les *«violations des droits de l'homme»* contre la minorité russophone d'Estonie et a appelé le gouvernement russe à envisager d'imposer des sanctions économiques à l'Estonie si la discrimination se poursuivait et à soulever la question lors de l'actuelle session de l'assemblée générale de l'ONU. – *(AFP, Itar-Tass.)*

□ **GÉORGIE : deux soldats russes tués à Tbilissi.** – Deux soldats russes ont été tués et un troisième blessé, vendredi 17 juillet, par des hommes circulant en voiture à Tbilissi, qui ont ouvert le feu sur le véhicule des militaires, a annoncé le ministère de l'intérieur géorgien. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN : malgré les réticences suscitées par la nouvelle loi électorale

Le scrutin législatif pourrait avoir lieu en août

La nouvelle loi électorale adoptée, jeudi 16 juillet, par le Parlement libanais (*le Monde* du 18 juillet) a été contestée par de nombreuses personnalités chrétiennes et musulmanes, mais ces réserves ne semblent pas de nature à remettre en cause le scrutin.

NICOSIE

de notre correspondante

Les premières élections législatives au Liban depuis plus de vingt ans pourraient se dérouler dès le mois prochain, malgré l'opposition du camp politique chrétien et la contestation de plusieurs personnalités musulmanes quant à la méthode expéditive employée par le gouvernement pour faire voter une nouvelle loi électorale. La précipitation avec laquelle celui-ci a agi, contrevenant aux décisions prises lors des accords de Taëf – sur le découpage des circonscriptions ou le nombre des députés par exemple, – relève sans aucun doute de la volonté syrienne de voir se dérouler ce scrutin dans les plus brefs délais. Reste que le gouvernement prend ainsi le risque de remettre en cause le fragile équilibre politique mis en place, sans compter la menace de boycottage que certains chefs chrétiens font toujours planer sur ce scrutin.

Réuni pour la circonstance autour du patriarche de l'Eglise maronite, Mgr Nasrallah Sfeir, le camp politique chrétien demeure toutefois profondément divisé, et les partis politiques, qu'il s'agisse des ex-Forces libanaises de M. Samir Geagea, du parti Kataëb de M. Georges Saadé ou du Parti national libéral de M. Dory Chamoun, ont une assise populaire des plus faible. Majoritaire, le courant des partisans du général Michel Aoun, lui, est totalement inorganisé, et le patriarche, à l'évidence, ne veut pas jouer le rôle de leader que pourrait lui valoir sa charge. Les critiques du camp chrétien portent à la fois sur la présence des troupes syriennes, l'occupation israélienne d'une partie du Liban sud, le fait que les émigrés, en majorité chrétiens, ne puissent pas prendre part au vote et que le retour des quelque 500 000 personnes déplacées de leurs foyers n'ait pas été préalablement assuré. Le gouvernement a bien voté, le 7 juillet, un plan pour le retour de ces personnes, mais, en l'absence de tout financement et de toute préparation psychologique, celui-ci paraît relever avant tout d'un « coup » électoral, le parti Kataëb ayant fait de ce retour une condition de sa participation aux élections.

Un diktat, selon M. Joumblatt

La nouvelle loi ne satisfait pas non plus la communauté druze, qui s'estime lésée. Ses députés ont bien voté la loi *« par sens de la responsabilité nationale »*, mais après l'avoir violemment critiquée. Cette loi *« avilit les citoyens »*, a encore déclaré vendredi le chef druze et ministre du gouvernement, M. Walid Joumblatt. *« D'article unique en article unique* [la loi tient en un seul article], a-t-il poursuivi, *peut-être supprimeront-ils demain la liberté d'expression, de la presse et de l'information »* et *« nous diront-ils comment réfléchir, comment rire (...), comment se conduire, comment marcher et peut-être nous imposeront-ils un uniforme. »* Il a rendu hommage au député maronite Raymond Eddé, qui est la seule personnalité à s'être officiellement prononcée pour le boycottage du scrutin et qui demeure, à ses yeux, *« la conscience de la patrie »*.

L'ampleur et la forme de la contestation chrétienne dépendra sans doute une fois de plus des éventuelles soutiens extérieurs attendus. Quant au quasi « diktat » syrien pour l'organisation de ces élections, il paraît traduire la volonté de Damas de ne pas voir contesté son rôle au Liban, au moment où la Syrie doit jouer une partie particulièrement serrée dans le processus de paix. L'interview accordée, jeudi, par le vice-président syrien, M. Abdel Khalim Khaddam, au quotidien libanais de langue française *l'Orient-le Jour* est à cet égard révélatrice : pas de retrait syrien en septembre, oui à l'organisation des élections et – le plus important – l'avertissement donné à ceux qui *« tentent de créer des tensions »*. A ceux-là, M. Khaddam a donné un conseil : *« renoncer à leurs paris »* car *« ils n'en récolteront rien de positif »*.

Pour l'instant, les Etats-Unis comme la France ou l'Arabie saoudite, garante avec l'Algérie et le Maroc des accords de Taëf, ne semblent pas vouloir s'immiscer dans cette affaire. Bien que le chef de la diplomatie libanaise, M. Farès Boueiz, ait refusé de rencontrer en dehors du Liban le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, qui sera mardi à Damas, la question libanaise pourrait figurer au menu des entretiens syro-américains.

Il reste que l'« intérêt national », conjugué aux « intérêts personnels », pourrait rendre le scrutin plus attrayant que des positions de principe et lever bien des réticences exprimées aujourd'hui.

FRANÇOISE CHIPAUX

En Cisjordanie

Le siège de l'université de Naplouse a été levé

L'encerclement par l'armée de l'université d'Al Najah (*le Monde* du 17 juillet), près de Naplouse, a pris fin vendredi en fin d'après-midi, après que six Palestiniens, recherchés par les autorités d'occupation, eurent accepté de s'exiler volontairement pour trois ans en Jordanie. Le principal chef de file des Palestiniens « de l'intérieur » a certes voulu *« espérer »* que ce dénouement ne constituerait pas un précédent – les leaders de l'*Intifada* sont opposés au principe des expulsions, – mais M. Fayçal Husseini, à l'instar d'ailleurs d'une bonne partie de l'opinion publique, a paru soulagé.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« La force est une option, pas une obsession. » Enoncée, vendredi soir 17 juillet, par le chef d'état-major des armées, le général Ehud Barak, la maxime fut partiellement mise en pratique à la veille du week-end, pour régler le problème le plus potentiellement dangereux auquel *Israéliens et Palestiniens* avaient été confrontés depuis longtemps. Un problème réglé grâce à la *« patience »* et à la *« sagesse »*, dont, selon M. Fayçal Husseini, *« les deux parties »* ont fait preuve durant cette affaire.

Agés de vingt à trente ans, et recherchés pour divers attentats et tentatives d'attentat contre l'armée et contre des personnes soupçonnées de collaboration avec les autorités d'occupation, les six Palestiniens visés par l'armée ont été conduits de Naplouse à la frontière jordanienne, sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Embarqués à bord d'un minibus de l'organisation et escortés par trois véhicules militaires, les expulsés ont quitté la Cisjordanie occupée après avoir été autorisés à faire des adieux à leurs familles. Porteurs de keffiehs noir et blanc, les six d'Al Najah sont partis en faisant le « V » de la victoire. Ils étaient présumés membres d'une organisation de jeunesse proche du Fath de M. Yasser Arafat. Aux dernières nouvelles, les armes dont ils étaient supposés être porteurs – selon l'armée – n'avaient pas été remises aux autorités. *« S'il le faut*, a dit le général Ehud Barak à la télévision, *nous irons les chercher. »* S'expliquant sur les raisons qui ont motivé son choix de laisser partir les suspects plutôt que de donner l'assaut à l'université, le chef d'état-major, qui avait reçu carte blanche du premier ministre, M. Itzhak Rabin, a déclaré : *« Entre utiliser la force, ce qui aurait inévitablement provoqué des pertes d'innocents, et expulser les six terroristes, nous avons préféré la seconde option, c'est tout. »*

Entre deux mille et trois mille étudiants étaient barricadés sur le campus depuis mardi matin. Pour prévenir les débordements, l'armée avait imposé le couvre-feu général sur toute la ville de Naplouse et ses quatre camps de réfugiés. La mesure a été levée vendredi soir. L'épreuve de force avait commencé par l'arrestation d'un jeune homme armé aux portes de l'établissement à l'intérieur duquel se déroulaient des élections internes. Après interrogatoire du suspect, blessé au cours de son arrestation, *« nous avons appris*, a révélé le général Barak, *que d'autres terroristes en armes s'y trouvaient. C'est alors que nous avons décidé d'agir comme nous l'avons fait »*. L'armée, devait d'ailleurs préciser au même moment un communiqué officiel, *« continuera de chasser les terroristes où qu'ils se trouvent »*.

L'épilogue a été salué à peu près unanimement, quoique avec une certaine réserve quant au fond de l'affaire, par la presse locale. En revanche, deux anciens ministres de M. Itzhak Shamir, les généraux de réserve Ariel Sharon et Rafaël Eytan, ont critiqué *« l'incommensurable faiblesse »* du nouveau premier ministre. Commentaires qui donnent une idée de ce qui aurait pu se produire si cette dangereuse aventure avait eu lieu il y a trois semaines, avant les élections du 23 juin...

PATRICE CLAUDE

L'enquête sur l'assassinat d'un « béret bleu » au Kurdistan

Le Conseil de sécurité demande « un maximum de coopération » de la part de l'Irak

Dans une déclaration lue au nom des quinze membres du Conseil de sécurité des Nations unies, le président du Conseil, M. José Luis Jesus, a déploré, vendredi 17 juillet, l'assassinat d'un « béret bleu » de l'ONU la veille à Dohouk, dans le Kurdistan irakien (*le Monde* du 17 juillet), et demandé *« un maximum de coopération de la part des autorités* [irakiennes] *dans la protection du personnel de l'ONU et dans l'application du programme humanitaire des Nations unies en Irak »*. Il a, par ailleurs, *« appuyé la décision prise par le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, d'ordonner une enquête immédiate et approfondie sur ce crime affreux »* et demandé aux autorités de Bagdad de coopérer avec cette enquête, menée en collaboration avec les responsables kurdes.

De son côté, le Quai d'Orsay a *« vigoureusement condamné »* l'assassinat du « béret bleu », dont il a pris connaissance *« avec émotion »*. Paris relève en outre que *« cet acte inadmissible intervient au moment où les autorités irakiennes font preuve d'un refus très net de se conformer aux obligations qui sont les leurs, au titre des résolutions du Conseil de sécurité »*, a déclaré un porte-parole du Quai d'Orsay, qui a souligné que *« les résolutions* [de l'ONU] (...) *doivent être pleinement appliquées »*.

A TRAVERS LE MONDE

ÉGYPTE

Les « terroristes » sont désormais passibles de la peine de mort

L'Assemblée du peuple égyptienne a adopté, dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 juillet, une loi prévoyant la peine de mort pour les membres des groupes « terroristes », texte qui vise essentiellement les islamistes. Cette loi, qui s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de lutte contre la violence engendrée par la montée de l'intégrisme islamique, accorde cependant l'amnistie à tous ceux qui rompent leurs liens avec les groupes « terroristes » dans un délai d'un mois. Le texte donne du « terrorisme » une définition très large, qui inclut notamment le fait de *« semer la panique »* ou d'entraver le travail des autorités. – *(Reuter.)*

NIGÉRIA

L'installation de l'Assemblée nationale retardée de six mois

La junte au pouvoir au Nigéria a estimé, vendredi 17 juillet, que l'installation de l'Assemblée nationale, fixée au 27 juillet par la Commission électorale nationale, était anticonstitutionnelle. Au cours d'une conférence de presse, le vice-président, Augustus Aikhomu, a affirmé que cette installation ne pouvait avoir lieu avant la prestation de serment d'un président civil, prévue pour le 2 janvier 1993.

Les décrets militaires nᵒˢ 1 et 3, promulgués en 1984, confèrent à la junte des pouvoirs administratifs et législatifs, a encore rappelé le vice-président, ajoutant qu'en aucun cas le régime ne permettrait que le pouvoir législatif soit exercé par deux organismes différents. A l'issue des élections du 4 juillet, le Parti social-démocrate avait obtenu la majorité absolue dans les deux chambres, avec 52 sièges au Sénat et 314 à la Chambre des représentants, contre respectivement 37 et 275 à la Convention nationale républicaine. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

Le retrait de M. Perot profiterait davantage aux démocrates qu'aux républicains

Les électeurs potentiels du milliardaire indépendant Ross Perot, qui s'est retiré, jeudi 16 juillet, de la course à la Maison Blanche, voteraient à 53 % pour le candidat démocrate Bill Clinton et à 35 % seulement pour le républicain George Bush, selon un sondage CNN-*USA Today* publié vendredi 17 juillet. Un autre sondage effectué pour la chaîne ABC donne respectivement 47 % et 31 % des voix. Furieux de voir leur candidat jeter l'éponge, des partisans de M. Perot souhaitent former un parti indépendant. M. Perot, qui n'a pas donné de consigne de vote, les a encouragés à *« rester dans la course »* pour influencer républicains et démocrates avant l'élection du 3 novembre. – *(AFP, AP.)*

NICARAGUA

Scandale autour d'un détournement de fonds européens

Dans un rapport rendu public vendredi 17 juillet, le contrôleur général du Nicaragua, M. Guillermo Potoy, a estimé qu'il y avait *« présomption de responsabilité pénale »* contre l'ex-vice-ministre de la présidence Antonio Ibarra, et contre son ancien patron, l'actuel ministre de la présidence Antonio Lacayo, dans le détournement d'une aide de 1 million de dollars. Cette aide avaient été versée essentiellement par le Danemark, ainsi que par la France, le Canada, la Suisse et l'Espagne. Les enquêteurs ont découvert *« des soustractions illégitimes et sans justification »*, des fausses factures et des porteurs fantômes. Cinq députés centristes auraient aussi reçu l'an dernier d'importantes sommes d'argent. C'est le plus important scandale de corruption depuis que Mᵐᵉ Violeta Chamorro a été élue présidente, en 1990.

ASIE

LOIN DES CAPITALES

Shanghaï renoue avec son passé de métropole

SHANGHAÏ

de notre envoyé spécial

CE fut le boulevard le plus célèbre d'Extrême-Orient. Le Bund de Shanghaï n'avait certes rien de chinois, mais c'était une institution. Ses façades de banques occidentales, le long de la rivière Huangpu, fascinèrent des générations de visiteurs, impressionnés par cette ville qu'un universitaire décrit comme *« un accident historique qui fut une expérience sociale unique »* de synthèse entre l'Orient et l'Occident (1).

Protégé par la construction massive de ses édifices, le Bund avait traversé sans dommages l'épreuve des destructions maoïstes. L'ère de l'ouverture va lui être fatale. Un mur anti-inondations le sépare de la rivière, doublé de garages en construction. Bientôt, le flux de la circulation renforcera le barrage devant les yeux du visiteur qui, jadis, sortait de l'Hôtel de la Paix, l'ancien Cathay Hotel, pour contempler la rivière.

L'hôtel est toujours là. Monument d'architecture coloniale à tel point précieux et symbolique que le régime communiste s'est fait un devoir de le restaurer, restituant du même coup un cadre digne de lui à l'orchestre de jazz très 1930 qui y officie à nouveau. C'est dans le même esprit que les autorités ont voulu « restaurer » le Bund. Mais le résultat ne sera pas à la hauteur des intentions. Des étrangers avaient suggéré d'ouvrir le boulevard au fleuve. C'est le contraire qui a été choisi.

« Développer Pudong »

Et pourtant, Shanghaï semble enfin revivre. Punie en 1949 pour son excès d'occidentalisation, à nouveau punie à la mort de Mao Zedong pour s'être voulue le siège du radicalisme gauchiste, la plus grande ville de Chine paraît aujourd'hui s'arracher à la malédiction qui la paralysait. Et c'est M. Deng Xiaoping, le patriarche du régime, qui lui a fourni le prétexte qu'elle attendait pour se réveiller.

Au terme de la tournée qu'il a effectuée en février pour relancer ses réformes, M. Deng s'est publiquement repenti d'avoir interdit à cette fabuleuse métropole de se tourner, elle aussi, vers le *« capitalisme rouge »* qu'il affectionne. Il aurait même, en empereur oublieux de ses lacunes, tancé les autorités municipales pour leur manque d'audace dans *« l'ouverture et la réforme »*.

Les Shanghaïens ne se le sont pas fait dire deux fois. Malgré ses handicaps, dont une surpopulation qui transforme en épreuve la traversée de ses artères commerçantes, la ville donne l'impression de vouloir redevenir *la plus dynamique de Chine, rôle qu'elle avait* dû céder à Canton, voici dix ans.

Cette renaissance prend la forme d'un emballement de grands projets d'infrastructures pour lesquels Shanghaï ne sollicite pas moins de 13 milliards de dollars d'assistance internationale : ponts, voies de circulation rapide, égouts, métro... Un premier pont a été jeté sur le Huangpu, pour relier la ville qui existe à celle qui devrait voir le jour et dont le projet sert d'alibi au développement : Pudong, sur la rive méridionale de l'estuaire du fleuve Bleu, entre Shanghaï et la mer de Chine méridionale.

Car le renouveau shanghaïen, après quatre décennies de purgatoire communiste, résulte d'un tour de passe-passe. Au lendemain de la tragédie de Tiananmen, et afin de redonner



espoir aux investisseurs étrangers, M. Deng a décrété Pudong, vaste étendue sous-développée dont le nom signifie « à l'est du fleuve Huangpu », nouvelle « zone économique spéciale », sur le modèle des prospères enclaves capitalistes du Sud. Moyennant quoi, tout un chacun prétend *« développer Pudong »* quand, en fait, il s'agit de redévelopper Shanghaï.

Malentendu volontairement entretenu par tous les intéressés, cet « effet Pudong » commence ainsi à se faire sentir dans l'ex-« Paris de l'Orient ». Deux Rolls – une bleue, une grise – ont fait leur apparition dans la ville, racontent les résidents. On ignore si leurs propriétaires sont détenteurs de passeports de Chine populaire, de Hongkong ou de Taïwan, mais qu'importe ? Dans Nanking Road, les grands magasins rivalisent de clinquant, et les clients d'élégance.

L'ancien grand magasin Wing On, la firme qui s'est repliée à Hongkong en 1949, rebaptisé Department Store Nº 1, et où s'affichait sous Mao la misérable production d'une industrie socialiste qui ne s'était jamais souciée de présenter des marchandises de qualité aux clients, est à présent la grande surface la plus fréquentée au monde.

C'est là, plus qu'à Pudong, que la prochaine partie va se jouer. Le secteur d'Etat représente, à Shanghaï, 65 % du total de l'économie, contre 50 % à l'échelle nationale. Certains domaines peuvent être sauvés. D'autres sont gravement sinistrés : le textile, qui produit sur d'antiques métiers des milliers de kilomètres de tissu aux motifs périmés ; ou ces usines de montage de téléviseurs noir et blanc, dans un pays en train de basculer massivement à la couleur.

Ces industries anachroniques permettent d'absorber 25 à 30 % de suremploi ouvrier. Réformer ? D'accord, semble-t-on dire ici, mais Pékin se rend-il compte de l'effet qu'auraient quelques dizaines de milliers de chômeurs déboulant sur le Bund pour manifester contre leur mise à pied ?

Il faudra pourtant s'attaquer au problème. C'est le message que font passer, sans peut-être même s'en rendre compte, ces jeunes nantis qui se retrouvent dans les « boîtes » à la mode, pour danser au son d'une sono « disco » hyper-puissante ou pour flamber dans un de ces clubs *karaoke* d'inspiration japonaise qui ont envahi la ville. La distraction n'est pas encore bien vue à Pékin. Ici, elle commence à faire partie des meubles, de même que les alcools occidentaux ou la glorification par les responsables touristiques de tout – ou presque – ce que Shanghaï comptait de fort peu socialiste avant 1949.

A la sortie des bars, des chauffeurs de taxi proposent les services spécialisés de jeunes filles ayant renoué avec le plus vieux métier du monde. Les autorités ont lancé une énième « opération coup de poing » contre ces pratiques d'un autre âge. Autant dire un nouveau coup d'épée dans l'eau du Huangpu.

FRANCIS DERON

(1) H. J. Lethbridge, dans une introduction à *All about Shanghai – a standard guidebook*, réédition récente par Oxford University Press d'un guide du Shanghaï colonial datant de 1934.

POLITIQUE

Le débat sur le rôle de Vichy dans les déportations

La République et l'oubli

Suite de la première page

En revanche, les pétitionnaires ont reçu une réponse ferme et outragée : *« Ne lui demandez pas de compte à cette République, elle a fait ce qu'elle devait. »* Dans sa rituelle interview du 14 juillet, le président de la République y est même revenu par deux fois : *« Comment n'en souffrirait-on pas cinquante ans après ? C'est encore présent dans les mémoires. Mais sur le plan du droit je peux dire que la République a fait ce qu'elle devait. »* Trop douloureux, le sujet ne saurait souffrir de basses polémiques. Il appelle une discussion sereine, ne serait-ce que pour éviter le lâche avènement de l'oubli quand, demain, cette histoire ne sera plus portée par de vivantes mémoires.

La République, dit en substance M. Mitterrand, n'a pas à rendre de comptes à la place de Vichy. Elle est son antithèse et le pétainisme est sa négation. Cette affirmation est à la fois juste juridiquement, fausse historiquement et insuffisante politiquement.

Au regard du droit positif français actuel, le régime de Vichy fut non seulement illégitime mais illégal. En d'autres termes, juridiquement, il est supposé ne pas avoir existé : ce fut un pouvoir de fait dont, pour la République française bientôt bicentenaire, les actes d'apparence législative ou réglementaire sont nuls et non avenus. *« En droit, la République n'a jamais cessé »*, écrit Dominique Rémy en introduction à l'édition récente d'un recueil des lois de Vichy, préfacé par M. Michel Sapin, alors ministre délégué à la justice (1). Elle n'a jamais cessé dans le combat contre Vichy. Invoquant les droits de l'homme et du citoyen, qui *« transcendent les circonstances »*, M. Sapin ajoute : *« C'est en leur nom que, de 1940 à 1944, la République n'a jamais cessé, contre et malgré Vichy. »*

A Londres comme à Alger, le général de Gaulle n'a jamais envisagé de « rétablir » la République : à ses yeux, elle vivait toujours depuis qu'il avait su, le 18 juin 1940, dès le lendemain du discours de Pétain appelant à cesser le combat, refuser le chemin du déshonneur. Les ordonnances du 3 juin 1944 et du 9 août 1944, promulguées à Alger, établissent cette continuité où la légalité juridique est du côté de la légitimité politique et morale. En son article premier, celle du 9 août énonce : *« La forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister. »* L'ordonnance constate ensuite *« expressément »* la *« nullité »* des actes de Vichy, dont notamment *« tous les actes qui ont institué des juridictions d'exception »*, *« tous les actes relatifs aux associations dites secrètes »* et *« tous ceux qui établissent ou appliquent une discrimination quelconque fondée sur la qualité de juif »*.

Le Parlement de Front populaire

Cette négation juridique de Vichy ne saurait être réduite à une amnésie : c'est l'inscription dans le droit d'un rapport de forces politique et idéologique, c'est l'affirmation qu'il y eut, avant même l'instauration de la dictature pétainiste, une France qui décida de combattre au nom de la République. Et, loin d'être une invention commode de dernière minute, ce fut le couronnement du travail réalisé dès 1940 par le conseiller juridique de de Gaulle, René Cassin. Sur ses conseils, le manifeste lancé par le général le 27 octobre 1940 conteste la légitimité juridique de Vichy. Il déclare illégale la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, qui fut le dernier acte de la IIIe République et par lequel la majorité des députés et des sénateurs confiaient les pleins pouvoirs à Pétain, invité à *« promulguer une nouvelle Constitution de l'Etat français* [qui] *devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie »*.

C'est ici que l'histoire, qui, comme le soulignait Michelet, a *« pour premier devoir de perdre le respect »*, intervient en soulignant ce qui dérange. C'est le Parlement de Front populaire, élu en 1936, qui offrit, quatre ans plus tard, la France à Pétain et à la collaboration. Durant ces journées fatales des 9 et 10 juillet 1940, étaient absents les quelques parlementaires partis continuer la lutte à bord du *Massilia*, ainsi que les 70 communistes qui avaient été déchus de leurs mandats dès janvier 1940. A Vichy, étaient présents 666 députés et sénateurs.

La majorité absolue fut fixée sur la base des suffrages exprimés. Elle sera dépassée hors de toute mesure : 569 « oui » contre 80 « non ». Il y eut seulement 17 abstentions. La majorité des élus socialistes et radicaux votèrent « oui ». Et, parmi les abstentions, il faut compter celle du président de la Chambre des députés, le radical Edouard Herriot, qui avait invité ses collègues à laisser la nation se grouper *« autour du maréchal Pétain, dans la vénération que son nom inspire à tous »*.

Ainsi, la République, puisque la représentation parlementaire est son expression légale, a-t-elle voté contre elle-même. *« Le pouvoir*, écrit Dominique Rémy dans le même recueil, *est tombé des mains faibles mais nationales de la IIIe République à celles de Vichy. »* Et, s'interrogeant sur la *« fragilité »* de notre démocratie, M. Sapin souligne que *« les démocrates »* se sont précipités *« dans les mains d'un soldat vieillissant »*. Or, c'est cet abandon qui va ensuite légitimer la collaboration de l'Etat, le suivisme des administrations, le zèle des hauts fonctionnaires, des préfets, des magistrats, des policiers, etc., dans l'application de mesures qui allaient souvent au-delà des désirs de l'occupant. Pourtant, très vite, tout avait été dit, énoncé, publié au *Journal officiel* qui restera celui *« de la République française »* jusqu'au 3 janvier 1941, date à laquelle il devint celui de l'*« Etat français »* (2).

Sous ce bandeau « républicain » d'abandon et de déchéance furent édictés, entre juillet et octobre 1940, la fin de la République parlementaire (suppression de la fonction de président de la République, responsabilité du gouvernement devant Pétain et lui seul, ajournement du Sénat et de la Chambre), la déchéance de la nationalité française par décret, l'énoncé des jugements au nom du *« Maréchal de France »*, la révision des naturalisations, l'instauration de la Cour suprême de justice, l'interdiction des associations secrètes visant notamment la franc-maçonnerie, le statut des juifs, etc. En trois mois, insiste Dominique Rémy, Vichy instaurait en France *« un régime conforme à l'ordre nouveau de l'Allemagne nazie »*.

La responsabilité de l'Etat

Et l'Etat, en ce qu'il est aussi incarné par une machinerie administrative, ne bronche pas, à quelques rares exceptions individuelles près. Comme l'ont montré les travaux d'historiens américains dirigés par Stanley Hoffmann, Vichy fut aussi, sinon surtout, l'occasion d'une revanche pour les technocrates, les experts, les hauts fonctionnaires qui crurent pouvoir utiliser cette situation d'exception afin de moderniser et de rationaliser sans entraves l'Etat (3). Une technocratie *« amorale car apolitique »*, selon la formule de Dominique Rémy, sort de ses cartons projets et réformes administratives, dont certains, comme la planification, perdureront après la Libération. Et, pour avoir les mains libres, elle concède à l'occupant ce qu'il désire et même plus.

Ce constat fut au cœur des débats de l'après-guerre autour de l'épuration : sous la République retrouvée, la machine administrative devait continuer, ce qui entraîna une extraordinaire continuité entre Vichy et la IVe République dans les grands corps de l'Etat et parmi les milieux d'affaires, comme l'a méticuleusement prouvé Robert Paxton. Le cas de René Bousquet est l'illustration la plus flagrante de cette ambiguïté. Le secrétaire général à la police, ami de Laval, n'était pas un extrémiste de droite, mais tout au contraire un radical-socialiste plutôt de gauche, un préfet extrêmement brillant et habité, jusqu'à la perdition, par la continuité de l'Etat. On le verra d'ailleurs clamer à son procès bâclé de 1949 : *« La police de Vichy était républicaine. »*

Tel est aujourd'hui l'enjeu de mémoire : non pas accabler la République, mais souligner la responsabilité de *son* Etat, de ses fonctionnaires, de sa haute administration dans les crimes commis entre 1940 et 1944. C'est en ce sens que la réponse officielle de M. Mitterrand est jugée, dans sa portée symbolique, insuffisante. L'enjeu n'est pas limité à la nécessaire compassion envers les victimes juives. Il concerne toute la communauté nationale, sa mémoire collective, sa maîtrise du passé, pour se garder d'autres abaissements et suicides « républicains » demain. Les Républiques peuvent aussi mourir par leur faute.

EDWY PLENEL

(1) Dominique Rémy, *les Lois de Vichy*, Romillat, 1992

(2) Le dernier numéro du *Journal officiel de l'Etat français, soixante-seizième année, n° 204*, est daté des jeudi 24 et vendredi 25 août 1944.

(3) Voir notamment le livre pionnier de Robert Paxton *la France de Vichy*, Seuil, 1973, préfacé par Stanley Hoffmann, et l'article de ce dernier dans le numéro d'*Esprit*, « Que faire de Vichy ? », mai 1992.

Le Comité Vel' d'Hiv' 42 s'adresse aux parlementaires

Le Comité Vel' d'Hiv' 42 a commenté la cérémonie officielle organisée le 16 juillet boulevard de Grenelle, à Paris, en diffusant le communiqué suivant :

« Enfin, la vérité sur les crimes de l'Etat français de Vichy est sortie au grand jour dans la presse et les médias. Enfin, après cinquante ans de silence officiel, les plus hautes autorités de l'Etat assistent à l'hommage rendu aux victimes de la rafle du Vel'd'Hiv'et le président de la République appuie de sa présence la dénonciation de ce crime.

» Le Comité Vel' d'Hiv' 42, qui s'est associé à la cérémonie par le dépôt d'une gerbe au nom des milliers de signataires de son appel « pour la reconnaissance officielle des crimes de l'Etat français de Vichy contre les juifs », a écouté avec émotion le discours de Robert Badinter dénonçant justement la responsabilité de l'Etat français de Vichy.

» Ce que Robert Badinter a exprimé à titre personnel, c'était, selon nous, au président de la République de le proclamer à titre officiel. Cet acte symbolique tant attendu reste donc inaccompli.

» Le Comité Vel' d'Hiv' 42 en réaffirme la nécessité et, maintenant l'objectif de son appel, s'adresse aujourd'hui à la représentation nationale et invite chaque parlementaire à œuvrer afin que soit votée par l'Assemblée une loi faisant du 16 juillet une journée nationale de commémoration des persécutions et des crimes perpétrés contre les juifs par l'Etat français de Vichy. »

▶ Comité Vel' d'Hiv' 42, BP 522 75 528 Paris Cedex 11.

Les socialistes et les « affaires »

POINT DE VUE

Un certain fanatisme

par Jack Lang

Le professeur de droit que je suis se demande si l'honorable magistrat signataire des lignes parues dans *le Monde* du 16 juillet n'a pas purement et simplement déchiré la Constitution et les lois fondamentales de la République qu'il a pour devoir de faire respecter (1). On croit rêver !

Etudiant à l'université de droit, puis professeur, j'avais cru comprendre que la séparation des pouvoirs constituait l'une des règles fondatrices de notre État de droit. Comment alors imaginer qu'un magistrat puisse publiquement violer son obligation de réserve et empiéter sur les pouvoirs exécutif et législatif ? Sous un régime républicain digne de ce nom, les juges doivent être neutres et impartiaux. L'article de M. Thierry Jean-Pierre donne le fâcheux sentiment que certains magistrats, heureusement minoritaires, ne craignent plus de se transformer en justiciers politiques pour régler des comptes personnels. Un certain fanatisme idéologique n'est pas compatible avec la dignité et la sérénité de la justice. Les Français ont besoin de magistrats sages et humains. Prenons garde à une dérive dangereuse qui tend à discréditer la fonction judiciaire.

La séparation des pouvoirs doit être plus que jamais la règle d'or de nos institutions. Le gouvernement doit gouverner et respecter l'indépendance de la justice. Le Parlement doit légiférer. Les juges doivent juger et s'interdire de porter des jugements politiques sur l'action des gouvernants ou des législateurs. Ce principe de base est la clé de voûte de l'équilibre des institutions.

(1) Dans nos éditions du 16 juillet, le juge Thierry Jean-Pierre signait, en compagnie d'un autre magistrat, Jean de Maillard, un point de vue intitulé « La corruption peut continuer ».

▶ M. Jack Lang, ministre d'État, s'exprime ici en tant que professeur de droit.

LIVRES POLITIQUES

S'abreuver à la source

Les auteurs d'ouvrages politiques ne sont généralement pas avares de citations et de références et, à quelques exceptions près, ils ne cachent ni leurs emprunts ni leurs sources. Ils communiquent ainsi l'envie d'accéder directement aux textes fondamentaux sur lesquels ils s'appuient. C'est une excellente disposition d'esprit, qu'il n'est pas si facile de satisfaire alors qu'il y déjà tant à faire. Sauf, peut-être, pendant les vacances. Dans cette éventualité, la présente chronique célébrera l'édition de quelques textes de base. A travers ces exemples, elle rendra hommage aux éditeurs et aux auteurs qui offrent aux lecteurs la possibilité de faire connaissance, personnellement, intégralement, avec des œuvres ou des documents essentiels.

Il arrive que l'actualité se prête à ce genre de consultation, malgré tout assez rare. Ainsi, dans la série « Documents », de la collection 10-18 (UGE) paraît le texte de l'accord de Maastricht du 7 février 1992, suivi de celui du traité de Rome instituant la CEE, dans sa dernière rédaction, consécutive à la signature de l'Acte unique européen du 28 février 1986. Une note historique, une substantielle introduction, faisant office de commentaire et de mode d'emploi, et un bref glossaire des mots-clés du traité complètent ce dossier établi par Alain Barenboon et Jean-Claude Zylberstein afin que ceux qui le souhaitent aillent voter au référendum du 20 septembre en toute connaissance de cause.

La publication des lois les plus significatives du régime de Vichy est, de la même façon, destinée à l'édification des foules, bien qu'il ne soit pas encore question d'abolir la République. Elle n'en est pas moins d'actualité, elle aussi, ne serait-ce que parce que ce mois de juillet correspond au cinquantenaire de la sinistre rafle des juifs parisiens, rassemblés au Vélodrome d'hiver. De toute façon, elle aurait toujours été d'actualité, tant il est vrai que l'entretien de la mémoire sert le présent et l'avenir. Ici, le retour aux textes *in extenso* montre comment, sous l'effet d'une grave crise nationale, le discours ambiant sur *« l'influence »* des juifs, des francs-maçons, ou des deux conjugués, la menace de *« l'invasion étrangère »*, la nécessaire préservation de la race, la remise en ordre si attendue de la société, peut se transformer en une législation monstrueuse au service d'un appareil de répression, à travers des *« textes d'une qualité technique remarquable »*, comme l'observe avec tristesse Dominique Rémy.

De ce point de vue, le régime de Vichy avait les coudées franches : il est tellement plus facile de légiférer quand la démocratie ne vient pas compliquer les choses ! D'autant plus, et c'est une autre raison de s'attrister, que l'on trouve toujours des techniciens du droit pour rédiger les pires lois et de distingués juristes pour en faire l'exégèse. La leçon valait bien ce rappel de *« l'ordre moral »*.

Une nouvelle collection de l'Imprimerie nationale redonne vie, sous la direction de Georges Duby, à des textes épuisés, introuvables ou pratiquement inaccessibles, dont les auteurs furent aussi des acteurs de l'Histoire, tels Jean Jaurès, Benjamin Constant, Vauban. Chacun des ouvrages réédités est présenté et commenté par un éminent historien. René-Jean Dupuy s'est attaché au manifeste antinapoléonien *De l'esprit de conquête* et souligne combien l'optimisme parfois naïf de Benjamin Constant n'excluait pas un réel don d'anticipation. *« L'apport original de Constant*, écrit-il, *réside dans l'annonce qu'il fait d'une humanité élitiste (en fait, réduite à l'Europe) que la civilisation a fait émerger de l'ensemble, et destine non seulement à la paix mais à l'essor de l'industrie et à la coopération par les échanges réguliers. Sans aller jusqu'à prévoir un marché commun, le libéralisme économique de Constant pressent pour l'Europe un libre-échangisme fécond. Il devine les réseaux commerciaux dont la trame va s'étendre sur un espace transnational. »*

Au plaisir de retrouver un grand écrivain politique s'ajoute, ici, comme dans toutes les productions de l'Imprimerie nationale, celui de tenir entre les mains un beau livre, de sentir sous le doigt un vrai papier, d'avoir sous le regard une typographie historique.

Un autre pamphlet, un autre écrivain de grand style, que l'on lira sans scrupule pendant les vacances : Paul Lafargue, auquel l'on doit *le Droit à la paresse*. Pour Paul Alliès, qui le présente, plus qu'un *« pamphlet superbement écrit »*, beaucoup plus qu'une aimable fantaisie, ce texte témoigne d'une étonnante modernité, non seulement parce qu'il anticipe sur la civilisation des loisirs, mais parce qu'il ose découpler travail et production et penser que la paresse, mère de toutes les vertus, est éminemment productrice. *« Que ce soit un vrai métèque* [car Lafargue était d'origine juive et caraïbe par sa mère, mulâtre par son père] *qui nous donne une si belle leçon de lucidité en cet extrême millénaire qui en a tant besoin*, écrit Paul Alliès, *est un délicieux clin d'œil de l'Histoire. »* A lire à la suite des *Lois de Vichy*, pour ne pas désespérer de l'humanité.

▶ *Traité de Maastricht, mode d'emploi*, 10-18 (UGE), 628 p., 60 F.

▶ *Les Lois de Vichy*, de Dominique Rémy. Romillat, 255 p., 55 F.

▶ *De l'esprit de conquête*, de Benjamin Constant, présenté par René-Jean Dupuy. Imprimerie nationale, 210 p., 170 F.

▶ *Le Droit à la paresse*, de Paul Lafargue. Climats (470, chemin des Pins, 34170 Castelnau-le-Lez), 95 p., 50 F.

ANDRÉ LAURENS

M. Waechter pense que le commandant Cousteau ferait un bon candidat à la présidence

Dans un entretien publié le 17 juillet par *Témoignage chrétien*, M. Antoine Waechter *« imagine »* que le commandant Cousteau serait un bon candidat commun des Verts et de Génération Ecologie (GE) pour l'élection présidentielle de 1995. Le porte-parole des Verts se déclare opposé à l'organisation de primaires par les deux mouvements écologistes, car, dit-il, *« nous sommes deux planètes différentes »*.

Restent donc, selon lui, deux solutions : *« On peut, d'une part, imaginer qu'il y aura deux candidats – un Vert, un GE – et que soit signé un accord de désistement pour le second tour »*. *« Une autre hypothèse*, poursuit M. Waechter, *consisterait à désigner un candidat unique qui serait un symbole de l'écologie, sans pour autant être encarté dans l'une ou l'autre des familles écologistes. Ce candidat unique, une fois les présidentielles passées, ne continuerait pas son action*, précise le chef de file des Verts. *On peut ainsi imaginer que le commandant Cousteau soit notre candidat commun. »*

□ **M. Pasqua (RPR) : M. Mitterrand sera *« directement concerné »* par l'issue du référendum.** – M. Charles Pasqua, président du groupe RPR au Sénat, partisan du « non » au traité de Maastricht, a estimé, jeudi 16 juillet, sur Radio O'FM, que M. François Mitterrand sera *« directement concerné »* par le résultat du référendum du 20 septembre et que, *« si le non l'emporte ou fait un score très important »*, le président de la République *« aura été désavoué »*. M. Pasqua a souligné que, dans cette hypothèse, *« rien n'obligera le président de la République à partir »*, mais que celui-ci devra alors, de toute façon, *« tirer les conséquences »* du vote, *« infléchir sa politique, la modifier profondément ou renégocier le traité »*. Pour M. Pasqua, M. Mitterrand a *« pratiqué la défausse »* en affirmant qu'il ne serait *« pas en cause »* dans le résultat du référendum.

Le PS exprime « sa solidarité pleine et entière » à M. Jean-Claude Boulard

M. Gérard Lindeperg, le numéro deux du parti socialiste, a exprimé, vendredi 17 juillet, *« la solidarité pleine et entière »* du PS à M. Jean-Claude Boulard, *« comme il vient de la témoigner à Henri Emmanuelli lors du congrès de Bordeaux »*. M. Jean-Claude Boulard, député de la Sarthe, a reçu, jeudi 16 juillet, de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, une convocation pour le 7 septembre aux fins d'inculpation *« pour des faits qualifiés de trafic d'influence »*. *« Je connais bien Jean-Claude Boulard, aux côtés de qui je siège au secrétariat national du Parti socialiste*, note dans un communiqué M. Lindeperg, rocardien comme M. Boulard. *C'est un homme d'honneur, de conviction et de courage dont l'intégrité ne saurait être mise en cause. Nous l'assurons de toute notre confiance et de notre amitié. »*

M. Toubon (RPR) : « Des lignes de fuite »

M. Jacques Toubon, député RPR de Paris, estime dans le *Quotidien de Paris* daté des 18 et 19 juillet, à propos de l'annonce de la prochaine inculpation de responsables socialistes, que *« les lignes de défense socialistes ne sont que des lignes de fuite »*.

M. Toubon conteste tout d'abord *« l'idée selon laquelle les agissements qui ont eu lieu avant 1990 ne relèvent plus du droit »*. *« Il s'agit tout de même d'abus de biens sociaux et de trafics d'influence qui ont été organisés. Ces actes doivent rester soumis au droit »*, ajoute le député de Paris.

M. Toubon juge enfin *« abracadabrante »* la thèse *« qui distingue savamment entre les actes commis pour son compte personnel et ceux qui l'ont été pour le compte du Parti »*. *« La justice pénale (...), si elle est à géométrie variable, n'existe pas »*, conclut le maire du treizième arrondissement de Paris.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris

Trois médecins font leur « mea culpa »

Chacun à sa manière, trois médecins ont expliqué, vendredi 17 juillet, devant la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, au procès des responsables de la transfusion sanguine, quelles étaient encore les incertitudes scientifiques sur le sida au cours du premier semestre de 1985 et les erreurs qu'ils ont pu commettre.

Ce que sont leurs nuits et leurs doutes, leurs mauvais rêves et leurs angoisses, elles seules le savent. Mais on put en avoir une idée en écoutant le professeur Marie-José Larrieu, spécialiste de l'hémophilie, qui confessa : *« J'ai méconnu le risque du sida et je le dis. Nous ignorions, hélas ! l'évolution qu'aurait cette maladie. C'est le reproche majeur que je me fais »* .

Et après quarante ans de loyaux services auprès des hémophiles, le professeur Larrieu ajoutait : *« Je me suis trompée et je me reproche de ne pas avoir rendu visite au docteur Garretta pour taper du poing sur la table et réclamer des fractions chauffées. Je n'ai pas pris rendez-vous au ministère pour dire : il faut, il faut, il faut... »* .

Ce fut comme un écho aux *propos du docteur Claire Gazengel*, directeur du centre d'hémobiologie de l'hôpital Necker : *« Nous avons complètement sous-estimé le danger »*. Ce fut, à la barre du tribunal, comme le *mea culpa* d'une poignée de médecins dévouée à la micro-société des quatre mille hémophiles français.

Mais tour à tour, avec des silences et des blancs, les deux témoins ont aussi raconté leurs hésitations et leurs incertitudes durant ces années, cherchant parfois à gommer leurs responsabilités de médecins prescrivant tel ou tel type de concentrés à leurs patients. *« C'est le drame de l'année 1984. On cherche et on ne sait pas »*, résume le docteur Gazengel.

« Des pionniers infatigables »

Le président Mazières s'étonne et relit un procès-verbal où le médecin déclarait : *« Mon attitude intellectuelle était de réclamer des produits de très haute pureté »*. Le docteur, légèrement embarrassée : *« Je l'ai dit et je le maintiens. Mais le Centre national de transfusion sanguine a toujours eu une politique d'autosuffisance. Nous n'avions pas accès aux produits chauffés hors des protocoles réservés aux hémophiles vierges »* (encore jamais transfusés) .

Ce fut donc, selon ces spécialistes, une période de tâtonnements et de confusion. Une époque qu'elles ont tendance, *aujourd'hui, à prolonger* exagérément. *« On pensait que le taux de séropositifs qui développeraient le sida serait de un pour mille*, explique le professeur Larrieu. *– Cela me semble un peu faible*, relève le président Jean-Louis Mazières. *On nous a plutôt indiqué des taux de un pour cent. – Non, en janvier 1985, c'était un pour mille. – Et en février ? – Ah ! bien sûr, plus le temps passe, plus le taux monte »* .

Et plus le temps passait, plus la vente de produits non chauffés par le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) devenait incompréhensible et insensée... Le docteur Gazengel n'élude pas le risque que ces concentrés faisaient courir aux hémophiles mais le relativise. *« J'ai connu l'époque où il n'existait pas de traitements*, lance-t-elle avec sincérité. *L'hémophilie est une maladie épouvantable. Nous nous sommes battues comme des forcenées pour que nos patients disposent de plus en plus de produits. Nous avons été des pionniers infatigables. Nous avons toujours su que les traitements étaient à risques, à très hauts risques ! »* .

Une communauté sacrifiée

Et le docteur Gazengel raconte comment les spécialistes durent lutter successivement, et luttent encore, contre les « anticoagulants non-circulant », les hépatites, le sida et aujourd'hui les parvovirus. *« Monsieur le président, le virus du sida fut un risque de plus. Nous ne l'avons pas évalué à sa juste mesure. Si nous avions su, nous aurions changé quelque chose... »* .

Ainsi s'expliquerait le comportement des témoins, assurés qu'il était impossible de refuser à leurs malades des concentrés destinés à soulager ou prévenir leurs hémorragies, quitte à leur prescrire des produits contaminés. Ainsi les hémophiles, dépendants de leur traitement, ne pouvaient-ils que consentir à prendre des risques dont ils ignoraient l'ampleur.

Le docteur Jean-Baptiste Brunet, en charge du dossier sida à la Direction générale de la Santé *dans les années 80*, a tenté de faire comprendre en quelques mots quelle fut la nature des relations entre les pouvoirs publics et les hémophiles français : *« Nous avions d'énormes difficultés à l'époque à communiquer avec ce milieu fermé, au fonctionnement... opaque. Nos tentatives d'approche ont été interprétées comme des tentatives d'intrusion. Du coup, une de nos erreurs majeures a été d'observer une attitude en retrait »* .

Ou d'oubli. Car il apparaît bien que les autorités sanitaires et politiques ont mobilisé exclusivement, tout au long du premier semestre de 1985, leur réflexion *sur la mise en place du dépistage* du sida qui concernait l'ensemble de la population. Tout le mérite de cette audience aura été de *montrer comment une petite* communauté fut ainsi la grande sacrifiée de la politique de santé publique.

LAURENT GREILSAMER

Le tribunal administratif annule l'arrêté préfectoral autorisant l'extension du port de plaisance de Royan

Estimant que le préfet de la Charente-Maritime avait pris à tort un arrêté d'utilité publique pour l'extension du port de plaisance de Royan, le tribunal administratif de Poitiers vient d'en décider l'annulation. Il donne ainsi satisfaction à l'Association de défense des copropriétaires du front de mer.

L'extension projetée a pour but d'accroître *de quatre cents anneaux* la capacité d'accueil du port départemental de Royan et d'en faire le second de Charente-Maritime der*rière celui de La Rochelle. Elle* comporte la réalisation d'ouvrages situés en partie hors des limites administratives actuelles du port, et dans un site où les activités portuaires n'étaient pas prévues expressément. Cela a suscité une levée de boucliers parmi les membres de l'Association de défense des copropriétaires du front de mer. En janvier 1992, la présidence de cette association a saisi le tribu*nal administratif. La ville de* Royan est passée à la contre-offensive en demandant un rejet pur et simple de la requête et en récla*mant 100 000 francs* de dommages et intérêts.

C'est toutefois sur d'autres bases que le tribunal s'est fondé pour annuler l'arrêté d'utilité publique. *« Les travaux d'extension du port départemental n'avaient pas légalement à donner lieu à une déclaration d'utilité publique »* précise-il, soulignant qu'ils relèvent d'une procédure particulière régie par le code des ports maritimes.

Cette décision intervient alors que le chantier est ouvert depuis plusieurs mois.

MICHEL LÉVÊQUE

□ **Le tribunal administratif de Lille *annule le référendum d'Hautmont* (Nord) sur l'immigration.** – Le tribunal administratif de Lille, à la requête du préfet de la région *Nord-Pas-de-Calais*, a *annulé, jeudi* 16 juillet, la délibération du conseil municipal d'Hautmont concernant l'organisation, le 28 juin dernier, d'un référendum sur l'immigration. Le tribunal a estimé que la question posée ne portait pas sur *« un projet de décision »* comme l'exige la loi du 6 février 1992 qui légalise le référendum municipal. La question était : *« Votre maire a récemment décidé de mettre en évidence auprès des pouvoirs publics des problèmes observés sur le territoire de la commune d'Hautmont. Etes-vous d'accord avec cette décision ? »* Selon une note distribuée aux électeurs, ces *« problèmes »* se rapportaient à l'immigration.

ARCHÉOLOGIE

Dans les Pyrénées-Orientales

Le nouveau Musée de Tautavel a été inauguré

Le nouveau Musée de Tautavel (Pyrénées-Orientales) a été inauguré, vendredi 17 juillet, après deux mois de « préouverture » partielle. Il était accessible au public dans sa totalité depuis le 21 juin (« le Monde sans visa » du 18 juillet).

Les 300 mètres carrés du premier musée avaient été inaugurés en 1979 par Mme Giscard d'Estaing. Le nouveau s'étend désormais sur 3 700 mètres carrés, dont 2 300 sont occupés par des laboratoires et réserves. Mais les 1 400 mètres carrés des salles d'exposition ont permis à Henry de Lumley (professeur au Muséum national d'histoire naturelle de Paris), Jacques Dauvergne (architecte), Jules Tardieu (maquettiste), J.-P. Cuomo (scénographe), et à beaucoup d'autres spécialistes, d'installer des présentations de préhistoire originales, très visuelles.

Les six grands dioramas sont parmi les nouveautés les plus spectaculaires. Des animaux grandeur nature et aussi des mannequins – les premiers « empaillés », les seconds modelés et « habillés » de la façon la plus vraisemblable possible en l'état actuel des connaissances – donnent d'autant plus l'illusion de « voir pour de vrai » ces temps lointains que les paysages, avec leurs arbres, s'animent sous l'effet du vent et sont « bruités » par les chants des oiseaux, le bêlement des mouflons, le bourdonnement des abeilles ou le martèlement des galops des quadrupèdes sauvages.

Une grotte reconstituée

Il y a, bien sûr, des panneaux, des vitrines, des diaporamas, des films, des consoles interactives qui donnent aux visiteurs tous les renseignements souhaitables sur les différentes époques de la préhistoire locale – la grotte de Tautavel a été habitée épisodiquement entre – 700 000 et – 100 000 ans – et *plus générale, ainsi que les* réponses à des questions posées directement à des banques de données. Les visiteurs pourront aussi suivre en temps réel sur des écrans le travail de fouille des préhistoriens qui continue, année après année dans la grotte de Tautavel.

Mais le « clou » du nouveau musée est, sans nul doute, la grotte qui a été reconstituée dans le musée. Une grotte plus que véridique puisque ses parois sont faites *d'après les moulages pris sur la* « vraie » grotte de Tautavel (*le Monde* du 10 avril 1991). Sur l'écran aménagé discrètement dans le fond, passent des images vraisemblables de l'histoire de la grotte : un bébé qui tête sa mère ; des chasseurs qui partent au ravitaillement ; puis, une fois achevé l'épisode d'occupation humaine, un ours qui vient hiberner, meurt pendant son sommeil et est ensuite recouvert par des sédiments éoliens ; des stalactites et des stalagmites qui « poussent » ; la grotte qui s'éboule par les effets de l'érosion naturelle...

Le plus vieil Européen

Le nouveau musée est ainsi un livre de préhistoire rédigé à propos de l'homme de Tautavel, le plus vieil Européen, qui a vécu dans cette modeste vallée des Pyrénées-Orientales il y a quelque 450 000 ans et dont un crâne presque complet a été découvert en 1971, sans oublier les restes plus modestes de huit adultes, d'un adolescent et de six enfants mis au jour depuis le début des fouilles, en 1964.

Certes, depuis cette découverte, Tautavel est célèbre dans le monde entier. Et il est indéniable qu'elle a apporté à ce village de 743 habitants un dynamisme et un développement *inespérés. Mais il faut* rendre hommage à ses habitants, à l'ancien maire Albert Pla, au maire actuel Guy Ilary. Tous se sont battus pour avoir « leur » musée, qui a reçu près de 100 000 visiteurs en 1991. Tous, aussi, ont consenti des investissements considérables pour une si petite commune. Les aides de la région, du département, des Communautés européennes et celles de six sponsors (Crédit agricole des Pyrénées-Orientales, *Rhône-Poulenc, IBM, Philips, les* ministères de la culture et de l'éducation nationale) ont donné une quarantaine de millions de francs en espèces ou en services et matériels. Mais la commune a apporté, pour sa part, 5 à 6 millions de francs...

YVONNE REBEYROL

► **Le Musée de Tautavel est ouvert tous les jours de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30, du 1er avril au 10 juillet et du 1er septembre au 31 octobre ; de 9 h 30 à 20 h 30 du 11 juillet au 31 août ; de 14 heures à 17 h 30 du lundi au samedi, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30 les dimanches et jours fériés du 1er novembre au 31 mars. Entrée : 20 F (15 F pour les groupes et 10 F pour les enfants de sept à quatorze ans).**

ENVIRONNEMENT

Pour lutter contre les filets dérivants

Des scientifiques et des écologistes réclament la création d'une réserve internationale en Méditerranée

En réaction contre l'utilisation de filets dérivants de grande dimension, qui provoquent une hécatombe parmi les cétacés, en particulier les dauphins, des scientifiques et des défenseurs de l'environnement viennent de lancer, sur la Côte d'Azur, une association pour la création d'une réserve internationale en Méditerranée occidentale (RIMO). Cette association se propose d'organiser, en octobre, une conférence internationale chargée de définir le statut et les moyens de surveillance de la réserve maritime ainsi que de jeter les bases d'un observatoire permanent.

NICE

de notre correspondant régional

La toute nouvelle association pour la création d'une réserve internationale en Méditerranée occidentale (RIMO) qui vient de voir le jour a décidé, comme premier objectif, d'amplifier une campagne de pétitions en circulation depuis un an. Le texte, dû à l'initiative d'un spécialiste des mammifères marins, M. Mike Riddell, directeur du Marineland d'Antibes, demande l'interdiction des filets dérivants. Il a déjà recueilli plus de 40 000 signatures.

M. Riddel, qui assume la présidence de la RIMO, avait récemment alerté l'opinion sur la présence, en Méditerranée, d'une flottille de quatre navires-usines de pêche sud-coréens utilisant des filets dérivants *« de 110 kilomètres de long »*. Selon lui, ces bateaux, repérés au large de la Sardaigne par un bâtiment de la marine nationale, sont équipés d'un matériel de détection sophistiqué pour la pêche au thon et à l'espadon. *« Ils sont responsables, chaque jour*, affirme-t-il, *du massacre de centaines de dauphins pris au piège de filets de nylon invisibles et de même densité que l'eau de mer, tendus verticalement et retenus à la surface par des bouées »*.

La préfecture maritime de Toulon, ainsi que le secrétariat d'Etat à la mer, interrogés vendredi 17 juillet, relativisent ces informations. Un bâtiment de soutien régional (BSR), *la Gazelle*, qui regagnait Toulon après une mission en Tunisie, a bien observé, au début du mois de juin, quatre bateaux de pêche étrangers, au large des côtes de la Sardaigne. Mais ces bateaux, qui étaient démunis de pavillon et n'ont pas répondu aux messages radio du navire français, *« n'ont pas pu être formellement indentifiés ». Le doute subsiste, aussi*, de source officielle, *« sur le type de leurs engins de pêche »*. Cependant, selon le commandant de *la Gazelle*, ces navires communiquaient entre eux, en VHF, *« dans une langue d'origine asiatique »*. D'autre part, des chalutiers sud-coréens avaient déjà effectué, l'an dernier, une campagne en Méditerranée.

L'association Greenpeace-France *dénonce*, elle aussi, dans un communiqué, les activités des quatre bateaux sud-coréens en Méditerranée. Elle rappelle que l'Organisation des nations unies a décidé, en décembre 1991, que les grands filets traînants – baptisés « filets de la *mort* » par ceux qui sont opposés à leur utilisation – devaient être réduits de moitié dans le monde, en juin 1992 et totalement interdits à la fin de l'année. La CEE, de son côté, n'autorise pour les pays membres, sauf dérogation, que des filets de 2,5 kilomètres de long (une réglementation qui, selon Greenpeace, ne serait pas respectée par les pêcheurs italiens). Une autre mesure communautaire actuellement testée en Espagne et en France prévoit que le bord supérieur des filets soit au moins immergé de 2 mètres.

GUY PORTE

RELIGIONS

Mgr Fruchaud nommé évêque de Saint-Brieuc et Tréguier

L'abbé Lucien Fruchaud a été nommé, vendredi 17 juillet, par le Pape Jean Paul II, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. Cet évêché était vacant depuis le décès, en 1991, de Mgr Kervennic.

[Né le 23 octobre 1934 au Louroux-Bottereau (Loire-Atlantique). Mgr Fruchaud a été ordonné prêtre le 30 juin 1962. Aumônier régional du mouvement rural de la jeunesse chrétienne dans le *diocèse de Nantes de 1972 à 1975, il est* aumônier diocésain de Chrétiens dans le monde rural de 1975 à 1978, puis directeur du centre spirituel des Naudières à Rezé. En 1983, l'abbé Fruchaud est nommé vicaire épiscopal pour l'ensemble des secteurs ruraux du diocèse de Nantes, puis comme conseiller du clergé, responsable de la formation permanente *des prêtres*.]

Alors que les moyens sont insuffisants

Les criquets menacent à Madagascar 1 million d'hectares de culture

1 million d'hectares de cultures sont menacés par la prolifération en essaims de criquets migrateurs *(Locusta migratoria capito)* dans le sud-ouest et le sud de Madagascar. C'est ce qu'a constaté, au cours du mois de juin, une mission franco-malgache (1) *suscitée par la USAID* (Agency for International Development) américaine et appuyée par l'agence technique de coopération allemande GTZ. Pour éviter la destruction des productions agricoles, une aide internationale est nécessaire pour lutter, dès septembre, contre ces redoutables insectes.

Comme tous les criquets, ceux de Madagascar ont deux modes de vie. En temps « normal », ils sont en phase solitaire, donc pas dangereux pour les cultures. Mais il arrive que la végétation devienne plus abondante à la suite de conditions favorables de température et de précipitations. Bien nourris, les criquets se reproduisent alors beaucoup et leur densité augmente. S'il arrive un épisode de sécheresse, ils se concentrent dans les petites zones où subsiste de la végétation verte.

Au-delà de deux mille insectes adultes par hectare, ils passent en phase grégaire : ils changent de couleur (de verts ou bruns selon la couleur dominante du paysage, ils *deviennent jaunes et noirs*), et de comportement. Ils se déplacent, *soit en bandes énormes de larves* aptères qui marchent à pied, soit en essaims d'adultes ailés qui s'envolent le matin, sont poussés par le vent et se posent le soir pour manger et passer la nuit. Bien entendu, les insectes adultes se reproduisent au cours de leurs déplacements, parsemant ainsi des régions parfois très vastes de nouvelles bandes, puis de nouveaux essaims qui se reproduisent à leur tour.

Du personnel sans expérience

Lorsque les essaims sont constitués, la lutte est extrêmement difficile. Or, pour la mission franco-malgache, il est sûr que le criquet migrateur malgache est en phase de grégarisation dans la zone sèche connue pour être grégarigène, au sud du fleuve Mangoky (qui se jette dans le canal du Mozambique). *On estime déjà qu'une cinquantaine* d'essaims – couvrant chacun 500 à 600 hectares et comptant probablement trois cent mille individus à l'hectare – se déplacent dans le sud du pays et commencent à se diriger vers le nord puisque certains d'entre eux ont même traversé le Mangoky. Il faut donc s'attendre à ce qu'avant le mois d'octobre les larves se développent ici ou là sur une aire de plus de 1 million d'hectares.

Malheureusement, le service antiacridien malgache est en cours de restructuration depuis 1988 ; la *majorité de son personnel étant* sans expérience (la précédente pul*lulation de criquets migrateurs* malgaches remonte à 1981). Les moyens de lutte sont surtout manuels, les véhicules opération*nels sont* dépourvus d'appareils de pulvérisation, les avions, d'usage coûteux, ne sont utilisés qu'en tout dernier ressort. Les stocks de pesticides sont très réduits.

Pourtant, la lutte doit être entreprise avant la saison des pluies (pendant l'été austral). Et on estime à *1 million* les hectares à traiter (contre 600 000 hectares traités en 1981). Sans l'aide rapide de « donateurs » étrangers, il sera impossible d'acquérir le matériel nécessaire et de former d'urgence le personnel indispensable. Devant la gravité de la situation, la USAID et *la FAO (l'Organisation des* Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) ont décidé d'envoyer très prochainement une mission complémentaire, chargée d'évaluer les moyens nécessaires à la lutte antiacridienne. De son côté, le ministère français de la coopération et du développement est déjà en discussion avec les autorités malgaches pour définir l'aide que la France pourrait apporter.

Y. R.

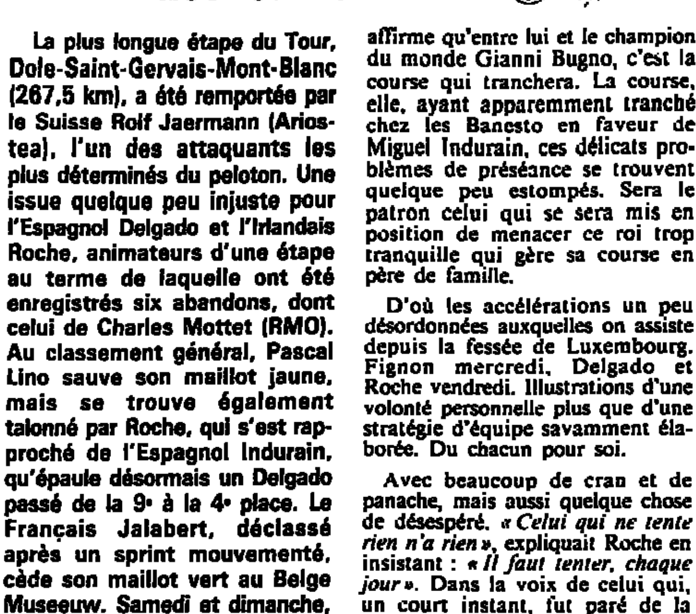
(1) Dirigée par M. Jean-François Duranton (du PRIFAS-Acridologie opérationnelle-Ecoforce internationale, qui fait partie du centre de recherche CIRAD de *Montpellier*).

SOCIÉTÉ

SPORTS

CYCLISME : le 79e Tour de France

Le baroud des ex-rois



La plus longue étape du Tour, Dole-Saint-Gervais-Mont-Blanc (267,5 km), a été remportée par le Suisse Rolf Jaermann (Ariostea), l'un des attaquants les plus déterminés du peloton. Une issue quelque peu injuste pour l'Espagnol Delgado et l'Irlandais Roche, animateurs d'une étape au terme de laquelle ont été enregistrés six abandons, dont celui de Charles Mottet (RMO). Au classement général, Pascal Lino sauve son maillot jaune, mais se trouve également talonné par Roche, qui s'est rapproché de l'Espagnol Indurain, qu'épaule désormais un Delgado passé de la 9e à la 4e place. Le Français Jalabert, déclassé après un sprint mouvementé, cède son maillot vert au Belge Museeuw. Samedi et dimanche, le Tour devait connaître son apogée à l'occasion de deux grandes étapes alpestres qui conduiront les coureurs de Saint-Gervais à Sestrières, puis à l'Alpe-d'Huez *via* les cols de l'Iseran, du Mont-Cenis, du Galibier et de la Croix-de-Fer.

SAINT-GERVAIS-MONT-BLANC

de notre envoyé spécial

Dur, dur, quand on a été grand, d'accepter de ne plus l'être autant. Dur, dur, de pousser sur les pédales en remâchant ses souvenirs à chaque tour de roue. Dur, dur, par une belle journée de juillet, entre Dole et Saint-Gervais, de voir, à côté de son vélo, danser son ombre sur le bitume en pensant que vous pourriez, peut-être, n'être plus que l'ombre de vous-même. Signe du destin ? A quelques kilomètres de l'arrivée, votre regard se lève un instant et vous découvrez le mont Blanc et ses neiges... éternelles. Sommet à jamais culminant, à jamais roi. De quoi vous donner des idées. Surtout quand l'avant-veille, déjà, un ex-grand nommé Laurent Fignon vous a montré l'exemple à suivre en s'en allant tout seul savourer ce goût de victoire, oublié depuis des mois. Et qu'importe si ce même Fignon, redescendu sur terre, reprend la route, ce vendredi, en bougonnant contre *« cette très, très longue étape sans aucun intérêt »*. Le panache, c'est comme la grippe : c'est contagieux. Surtout quand on a des dispositions.

Pointe d'amertume

Prenez l'Irlandais Stephen Roche et l'Espagnol Pedro Delgado. Au départ de la 12e étape, ils sont troisième et neuvième du classement général, respectivement à 2 min 48 et à 5 min 34 de Miguel Indurain, certes précédé par le Français Pascal Lino, mais déjà virtuel maillot jaune. Aux premières loges, donc, mais néanmoins délaissés des caméras et des micros qui n'ont d'yeux que pour la gloire fraîche ou l'hégémonie du roi Miguel. Ce roi, Pedro Delgado, trente-deux ans, le connaît bien. *« Qui t'a fait roi ? »*, pourrait-il lui demander, sûr de la réponse. Car il fut un jour le premier, Pedro. Vainqueur du Tour en 1988, troisième en 1989 et second en 1987 derrrière.... Stephen Roche, qui, cette année-là, remportait également le Giro et le championnat du monde.

Pour Pedro Delgado, les choses se sont passées assez simplement : le maître s'est effacé devant l'élève, un élève un peu timide qui, désormais, impose le respect. Pour Stephen Roche, également trente-deux ans, le jeu est plus ouvert même si l'Irlandais figure dans une équipe dont le leader est l'Italien Claudio Chiappucci. Libre à lui, en effet, de faire monter les enchères. Situation comparable à celle du Laurent Fignon qui, depuis le départ, affirme qu'entre lui et le champion du monde Gianni Bugno, c'est la course qui tranchera. La course, elle, ayant apparemment tranché chez les Banesto en faveur de Miguel Indurain, ces délicats problèmes de préséance se trouvent quelque peu estompés. Sera le patron celui qui se sera mis en position de menacer ce roi trop tranquille qui gère sa course en père de famille.

D'où les accélérations un peu désordonnées auxquelles on assiste depuis la fessée de Luxembourg. Fignon mercredi, Delgado et Roche vendredi. Illustrations d'une volonté personnelle plus que d'une stratégie d'équipe savamment élaborée. Du chacun pour soi.

Avec beaucoup de cran et de panache, mais aussi quelque chose de désespéré. *« Celui qui ne tente rien n'a rien »*, expliquait Roche en insistant : *« Il faut tenter, chaque jour »*. Dans la voix de celui qui, un court instant, fut paré de la tunique dorée, perçait pourtant la pointe d'amertume du champion, « planté » à quelques centaines de mètres seulement de la ligne d'arrivée. Et le découragement du coureur lucide qui, revenu à 1 min 58 du maillot jaune, n'a, au terme d'une étape de 267 kilomètres, repris que 2 min 17 à Indurain alors que ce dernier lui en avait pris 4 min 10 à Luxembourg, en 65 kilomètres... *« Si c'était à refaire*, concluait Roche, *j'aimerais renaître dans la peau d'un spécialiste du contre-la-montre ; c'est quand même plus facile. »*

Pas d'états d'âme en revanche pour Delgado, qui, même s'il s'est fait « voler » la victoire par un Suisse déterminé, se rapproche et du maillot jaune et de son leader, Indurain, renforçant ainsi les chances de son équipe au classement général. Une position qui permet d'accentuer la pression sur Lino et, surtout, d'attendre de pied ferme les attaques des outsiders, au premier rang desquels, arrivée à Sestrières oblige, les Italiens Bugno, Chiappucci, voire Chioccioli, trop discret jusqu'à présent pour ne pas mijoter quelque chose. Un Delgad, prêt aussi, s'il advenait que e roi chancelle, à ramasser le sceptre qui fut un jour le sien.

Baroud d'honneur ? Chant du cygne ? Ou, plus viscéralement, esprit de revanche ? Voilà deux grands champions avec lesquels le destin ne s'est pas toujours montré galant homme. Ainsi Stephen Roche avait-il, l'an dernier, quitté le Tour sans gloire après avoir raté, dès le premier jour, le départ du contre-la-montre par équipes. Humiliant et blessant. Quant à Pedro Degaldo, outre sa victoire ambiguë en 1988 (on l'avait soupçonné de s'être dopé), il devait, lui aussi, l'année suivante, compromettre ses chances en se présentant en retard dans le prologue. Comment s'étonner si, à l'exemple de Miguel Indurain lundi à Luxembourg, ils rêvent, aujourd'hui, de remettre les pendules à l'heure.

PATRICK FRANCÈS

Les classements

DOUZIÈME ÉTAPE
Dole-Saint-Gervais
(267,5 kilomètres)

1. Jaermann (Sui), 7 h 10 min 56 s; 2. Delgado (Esp) à 3 s; 3. Roche (Irl) à 39 s; 4. Perini, (Ita) à 1 min 43 s; 5. Philipot (Fra), même temps.

Général : 1. Lino (Fra), 55 h 46 min 51 s; 2. Indurain (Esp) à 1 min 27 s; 3. Roche (Irl) à 1 min 58 s; 4. Delgado (Esp) à 4 min 8 s; 5. LeMond (EU) à 4 min 27 s.

La fête des vieux gréements à Douarnenez

Pavel, galérien d'Odessa

C'est une armada de près de deux mille bateaux qui s'est déplacée de Brest à Douarnenez où s'est poursuivie, jusqu'à samedi 18 juillet, la fête des vieux gréements organisée par *le Chasse Marée*. Un spectacle suivi tout au long de la côte par des dizaines de milliers de spectateurs qui ont vu défiler plusieurs siècles d'histoire maritime. Tandis que bisquines, chaloupes, goélettes, drakkars ou bricks, toutes voiles dehors, tentaient de capter un vent capricieux, une embarcation se frayait un chemin mue par la seule force des bras de ses trente-six équipiers : la galère *Ivlia*.

DOUARNENEZ

de notre envoyée spéciale

Comment croire que Pavel Goncharuk a trente ans ? Quelles passions impérieuses ou quelles craintes tenaces ont rongé son âme pour qu'il en paraisse dix de plus et que ses yeux noisette, sous son front dégarni, ne puissent se départir d'une gravité anxieuse ?

Assis sur un petit banc au cœur de cette galère antique dont il est capitaine, il raconte son histoire en regardant la mer. Cet homme est un rêveur, peut-être même un poète, mais c'est un laboureur obstiné, accrocheur, un lutteur-né, lancé dans l'aventure parce qu'*« un rêve sans espoir n'est qu'une chimère absurde »*, qu'il faut se tester soi-même et *« toujours se défier »*. Alors, pourquoi pas construire une galère ?

L'histoire démarre à Odessa où il est né. M. Goncharuk père est mécanicien dans la marine marchande. Il fait le tour du monde, cela grise Pavel. Mme Goncharuk est professeur d'histoire et d'anglais... autant dire du sésame pour qui souhaite voyager. Pavel le comprend vite qui aime l'ambiance du port et rêve d'embarquer. Ne se gave-t-il pas des récits d'aventuriers irlandais et norvégiens partis sur d'étranges embarcations ? Il obtient un diplôme d'ingénieur mécanicien. *« Dans la lignée familiale, c'est-à-dire modestement : davantage pour servir les gens qui naviguent que pour être le navigateur héros. »*

Attaché à l'histoire de l'Ukraine, il se passionne pour la période de domination grecque, recherche avidement tout ce qui s'y rapporte, surpris et déçu du manque de curiosité pour cette époque. Un symbole le fascine qu'il retrouve sur des vases, sur des fresques, dans les livres : la galère, utilisée au cinquième siècle avant Jésus-Christ sur les rives de la mer Noire, pour le commerce et pour la guerre et *« actionnée par des hommes libres »*, non par des forçats. *« Elle fait partie de l'histoire d'Odessa, du patrimoine de mon pays. J'ai donc voulu la faire revivre. »*

Il se bat comme un fou pour convaincre un bureau d'études de construire sa galère. Il invoque l'*« Histoire »*, le *« devoir de mémoire »*, *« la notion de patrimoine »* ... Il intéresse ses interlocuteurs à ses propres recherches sur les plans d'une galère. Il séduit, attire l'attention et les aides de l'Institut d'ingénieurs de la flotte, puis la coopération de la Compagnie de navigation de la mer Noire. L'arsenal militaire, qui a l'expérience de la construction en bois, travaillera au noir mais sur les heures normales de travail ! *« Il y eut un bel élan »*. Le projet mobilise même historiens, ethnologues, sociologues, etc. Pavel n'est pas loin de se sentir dépossédé. Alors il va partir faire voguer la galère et devenir seul maître à bord.

Le tour de la mer Noire, son premier projet, tourne court à cause d'un retard de livraison. Il file simplement à Istanbul avec soixante hommes à bord. C'est là qu'il entendra parler du rendez-vous brestois. C'est là qu'il concevra une organisation minutieuse pour s'y rendre en trois grandes étapes étalées sur trois ans : le Pirée, l'île d'Elbe et Brest. Trois mois de galère par an (la galère est abandonnée à chaque étape), neuf mois de travail au pays. Le temps libre ? *« On peut prendre des congés sabbatiques. Mais dans un pays socialiste, on peut toujours se débrouiller pour étirer infiniment les vacances. »*

Une soixantaine d'hommes le suivent, chaque année, heureux de quitter le pays, ravis de galérer. *« Ils comprennent trop tard leur malheur*, rit Pavel. *Personne ne peut imaginer l'épreuve. »* Un bon nombre rempile pourtant l'année suivante. *« Le courage doit aller de soi. Mais ce que je recherche ce sont des personnalités sociables, communicantes... soixante personnes dans une seule pièce, vous n'avez pas idée de la difficulté. »*

La « folie » du canal du Midi

On en revient lié pour la vie. *« Parfois on se sépare ennemis. »* Il y a les tempêtes dont Pavel ne veut même plus se souvenir tant elles lui ont fait peur au départ d'Odessa. Il y a les vents défavorables qui obligent à des efforts surhumains et les moments de calme plat où les bras doivent compenser l'inertie de la voile. Il y a les surprises inouïes comme ces baleines rencontrées en Méditerranée et dont les biologistes du bord ne s'expliquent toujours pas la présence. Et puis *« cette folie absolue »* de canal du Midi qui a stupéfait l'équipage par sa sophistication – *« Du jamais vu : des tunnels, des ponts à eau au-dessus d'une route, soixante-cinq écluses ! »* – mais qui a failli être fatal à l'embarcation. *« Un cauchemar ! En trois ans,* Ivlia *avait connu trois ou quatre chocs. En deux semaines, elle en a eu deux cents. »*

La proue a dû être sciée pour passer sous les ponts. L'étrave est bien endommagée. Il y a eu enfin le remorquage organisé depuis Bordeaux par *le Chasse Marée* pour permettre à la galère d'arriver à temps dans la rade de Brest. *« Privée de quille, la galère ne fend pas les lames, elle cogne à plat contre chaque vague, s'inonde. Le passage de la pointe du Raz fut un vrai désastre. »*

Pavel, lui, ne rame pas. *« Je suis le capitaine. Je ne le fais que lorsque je le veux, c'est-à-dire rarement. »* Ce n'est pas lui non plus qui donne le rythme nécessaire pour lancer chaque matin le mouvement. *« C'est le rôle du premier rameur. Moi je dirige les manœuvres et organise les rotations. Une heure de rame, deux heures de repos dans la journée. La nuit une heure et demie de rame et trois heures de repos. »*

Discipline d'équipage

Quand elle longe la côte le soir, la galère s'abrite près d'un port. Il faut refaire les provisions (le lait dans des pots en aluminium, l'eau dans de petits tonneaux glissés sous chaque banc de galérien), et puis se reposer. On chante alors volontiers à bord de l'*Ivlia*. Une guitare rudimentaire passe de couchette en couchette ; les chants sont plutôt tristes. On joue beaucoup aux échecs, et l'on boit de la vodka. La politique ? *« Ah non !*, se récrie Pavel, *ce sujet est proscrit si l'on ne veut pas se battre. »*

Difficile de croire à une telle discipline de l'équipage. Que s'est-il donc passé au moment du putsch raté de l'été 1991 ? *« Nous étions en Grèce*, raconte Pavel, *et en signe de dérision mon second a revêtu l'uniforme militaire qu'il avait apporté pour le vendre aux touristes. C'est sûr, si les putschistes avaient gagné, aucun d'entre nous ne serait jamais rentré au pays »*. Gorbatchev ? Eltsine ? Pavel n'en dira pas un mot. *« Je parlerais plus volontiers de de Gaulle ou de Pompidou »* suggère-t-il en riant. Pourquoi pas ? Quelques personnages français auraient-ils eu sur lui quelque ascendant ? Trois noms lui viennent d'emblée à l'esprit : Pierre Richard, Michel Platini ... . et le duc de Richelieu. *« C'est à lui qu'on doit la restauration d'Odessa ! »* .

Après quelques réparations urgentes sur leur bateau, les galériens d'Ukraine repartiront vers Odessa, laissant *Ivlia* à Douarnenez jusqu'au printemps prochain. Alors, ils reviendront et remonteront la Manche afin d'atteindre le Rhin et ensuite le Danube et ce sera Odessa *« juste à gauche en sortant du fleuve »*. Et Pavel Goncharuk finira de mettre au point les deux embarcations qu'il aimerait voir symboliser deux autres pages de l'histoire de son pays : une galère à deux mâts du quinzième siècle pour marquer l'invasion italienne, et puis une frégate *« dernière étape*, dit-il, *de la suprématie russe »*.

ANNICK COJEAN

DÉFENSE

Restructuration d'un secteur employant 30 000 personnes

La nouvelle organisation des arsenaux distingue le service de l'Etat et l'« outil » industriel

La direction des constructions navales (DCN), qui réalise 20 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel et emploie quelque 30 000 personnes en France, va devoir se réorganiser et apprendre à mieux séparer désormais ses responsabilités étatiques (elle dépend de la délégation générale pour l'armement) et ses fonctions industrielles (elle gère ce qu'on appelle, d'un terme aujourd'hui désuet, les arsenaux). Deux arrêtés au « Journal officiel » du vendredi 17 juillet fixent les modalités de cette restructuration d'un service de l'Etat.

Avec sa longue existence, ce secteur, qui relève du ministère de la défense, était resté hybride sur le plan organisationnel puisqu'il est, tout à la fois, un donneur d'ordres au nom de l'Etat, un receveur de ces mêmes ordres qu'il exécute au profit de la marine nationale ou de clients à l'exportation, un fabricant d'armements et une institution de recherche très en amont. Aujourd'hui dirigée par l'ingénieur général de l'armement Jacques Grossi, la DCN avait besoin de mieux distinguer les « casquettes » dont elle est coiffée de longue date, à l'instar de ce qui s'est passé en 1990 pour la direction des armements terrestres (DAT), demeurée service de l'Etat, et le groupe industriel GIAT-Industries, rendu autonome pour gérer et concevoir des armements terrestres. Les arrêtés mettent fin à l'anomalie et à la singularité d'un système mixte qui ne donnait plus vraiment satisfaction.

Désormais, le « patron » de la DCN disposera notamment de trois directeurs adjoints. Outre un adjoint chargé des questions administratives (ressources humaines, finances et marchés), deux autres auront des attributions bien distinctes. Le premier (qui sera en quelque sorte le responsable étatique) s'occupe des programmes et de la coopération internationale. Le second (qui assurera essentiellement le service industriel) est responsable du développement et de la fabrication des matériels pour la marine ou à l'exportation et, à ce titre, il gérera les établissements (comme les arsenaux de Cherbourg, Brest, Toulon, Lorient, Indret, Ruelle ou Saint-Tropez).

Cette nouvelle organisation devrait permettre à la DCN d'acquérir une identité – M. Grossi parle d'une *« âme »* – qui lui fera mieux maîtriser la définition d'un produit et établir des relations plus contractuelles avec ses différents clients.

En particulier, l'outil industriel devrait être davantage orienté vers la diversification, rendue nécessaire par la diminution des dépenses militaires, et vers l'exportation, grâce à une stratégie commerciale plus adaptée. Dans le premier cas, l'objectif fixé dès cette année est de pouvoir lancer des opérations de diversification à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires, en remettant à l'honneur des « métiers » que les arsenaux avaient abandonnés. Dans le second cas, les établissements concernés ont le droit de réinvestir la moitié des gains obtenus à l'exportation, de façon à être plus actifs dans des domaines – c'est le cas des sous-marins – où leur savoir-faire est l'objet d'une rude concurrence de l'étranger.

Outre ses responsabilité directoriales, le « patron » de la DCN garde, selon un autre arrêté du même *Journal officiel*, la haute main sur tout ce qui touche au nucléaire, qu'il s'agisse du programme « Cœlacanthe » (les sous-marins lance-missiles stratégiques) ou du contrôle de la sécurité nucléaire et pyrotechnique (les explosifs) dans les centres spécialisés.

Comme du temps où la DAT et GIAT-Industries ont été séparés, il faut s'attendre à des réactions du personnel au sein de la DCN, dans la mesure où cette réorganisation présage, de son point de vue, un changement de ses statuts. Déjà, il semble que, compte tenu du volume des commandes, quelque 1 200 emplois devraient disparaître dès l'an prochain.

JACQUES ISNARD

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

La vallée de la Clarée classée « site naturel protégé »

La vallée alpine de la Clarée, au nord-est de Briançon (Hautes-Alpes), a été classée, vendredi 17 juillet, « site naturel protégé ». Cette décision devrait mettre un terme à la menace de projets comme la construction d'une autoroute France-Italie, la percée d'un tunnel transalpin au bout de cette vallée ou l'exploitation d'une mine d'uranium qui ont été envisagés au cours des vingt dernières années. Une ancienne institutrice, Émilie Carles, d'un petit village au bord de la Clarée, Val-des-Prés, s'était rendue célèbre en publiant, en 1978, *Une soupe aux herbes sauvages*, où elle décrivait sa vie dans la vallée et sa lutte pour empêcher sa destruction (*le Monde* daté 19-20 mars 1978).

ESPACE

Un cosmonaute russe sur une navette américaine en 1993

Un cosmonaute russe volera sur une navette américaine en octobre 1993. Cet échange devrait être suivi par un rendez-vous entre une navette américaine et la station spatiale Mir en 1994 ou 1995. Enfin, un astronaute américain sera entraîné spécialement à la Cité des étoiles, près de Moscou, en vue d'un séjour de trois à cinq mois en orbite sur Mir, où il pourrait être déposé par une navette américaine. Ces annonces ont été faites, jeudi 16 juillet, à Moscou, par MM. Daniel Goldin, administrateur de la NASA, et Youri Koptev, directeur de l'Agence spatiale russe (RKA). Les deux hommes ont précisé en outre qu'ils avaient signé un contrat d'un million de dollars pour l'étude détaillée de l'utilisation possible de technologie russe par la NASA. I – *(UPI.)*

FAITS DIVERS

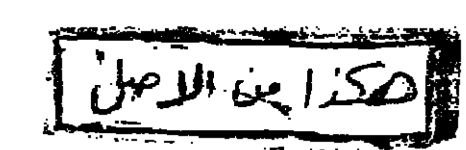
L'incendie du ferry-boat « Quiberon » a fait un mort

L'incendie qui s'est déclaré, vendredi 17 juillet, dans la salle des machines du *Quiberon*, appartenant à la compagnie Brittany Ferries et qui effectuait la liaison Plymouth-Roscoff avec 1 124 passagers à bord, a pu être maîtrisé par l'équipage (*nos dernières éditions du 18 juillet*). Mais il y a une victime, l'officier mécanicien, qui serait mort par asphyxie. Le ferry se trouvait au milieu de la Manche à 45 miles nautiques au moins des côtes bretonnes. Sitôt le signal de détresse capté et répercuté à tous les navires de passage par la station maritime du Conquet-Radio, les secours ont été organisés. Plusieurs navires marchands, tels que *l'Ile de la Réunion* et le *Donnington*, se sont déroutés, tandis qu'appareillaient de Brest un remorqueur de haute mer et d'autres bâtiments de la marine nationale. Le *Quiberon* a été tracté vers Roscoff où le convoi est arrivé dans la nuit du vendredi au samedi 18 juillet. *(Corresp.)*

MÉDECINE

Le Comité national d'éthique a rendu son avis sur le Centoxin

Dans un communiqué rendu public, vendredi 17 juillet, le Comité national d'éthique a estimé que l'autorisation de mise sur le marché du Centoxin, un anticorps monoclonal utilisé dans le traitement des septicémies sévères à bacille Gram négatif (BGM), n'aurait pas dû être accordée en France sur la base d'un seul essai thérapeutique insuffisamment convaincant. Le Comité a ajouté que l'efficacité de ce produit, très innovant et très coûteux (21 500 francs la dose), de la firme hollandaise Centocor, était plausible, mais non prouvée. Le Comité avait été saisi le 3 février 1992 par M. Bruno Durieux, alors ministre de la santé, sur la question de savoir si un nouvel essai thérapeutique avec le Centoxin – dont la commercialisation fut autorisée le 2 juillet 1991 sur une seule *« présomption d'efficacité »* – pouvait se dérouler, *« compte tenu des aspects éthiques que soulève une nouvelle évaluation »*. A la demande de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, qui n'a pas autorisé la vente du médicament aux Etats-Unis, Centocor a entrepris un nouvel essai comparatif, dont les conclusions pourraient être obtenues rapidement.



L'honneur per
Bordeaux sans vélo
AGENDA
PUBLICATIONS

Le Monde

HEURES LOCALES

L'honneur perdu de Veules-les-Roses

L'annonce officielle de la pollution de la plage du pays de Caux survient alors que la municipalité a engagé des travaux d'assainissement des eaux

VEULES-LES-ROSES

de notre envoyée spéciale

SUR la plage de galets, au creux des falaises d'albâtre, la nouvelle a produit l'effet d'un raz-de-marée. Veules-les-Roses, où alternent chaumières, demeures cossues et maisons blanches au style approximatif, est la quintessence des petites stations balnéaires du pays de Caux. Le village normand, où l'on compte sept cent cinquante habitants l'hiver et trois mille cinq cents au plus fort de l'été, se remet du choc mais ses résidents ne décolèrent pas.

Le verdict est tombé publiquement le 9 juin. Comme six autres communes côtières françaises, Veules-les-Roses est classée dans la pire des catégories, celle des *« eaux de mauvaise qualité (fréquemment polluées) »*, sans que la baignade y soit interdite pour autant. Traité de *« bonnet d'âne »* par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, qualifié de *« point noir »* par ses services et par ceux de la santé, l'affront est grave. Surtout il est injuste, estiment les Veulais, qui ne sont pas loin de crier au complot et dénoncent ce *« coup bas »* à quelques jours de la saison touristique.

La Veules, ce *« fleuve »* de 1 100 m de long qui traverse le village, est tenue pour coupable. Quelques fermes en amont pourraient prendre part à sa pollution, mais ce sont surtout les Veulais eux-mêmes qui en portent la responsabilité. L'agence de l'eau de Seine-Maritime a détecté, ici, au moins soixante-quinze mauvais raccordements avec des rejets directs et des fissures dans les égouts. Ses conclusions sont fermes : les analyses bactériologiques ne respectent pas les normes européennes *« impératives »*.

Cette mise à l'index est particulièrement mal vécue par une population qui vient de subir tranchées et travaux durant des mois. En 1992, en effet, la municipalité a consacré plus de 800 000 francs à la réhabilitation de son réseau d'assainissement des eaux. Et même 1 million de francs, en comptant les efforts consentis par les particuliers pour raccorder leurs canalisations au tout-à-l'égout. Mais voilà, les prélèvements effectués par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales datent, eux, de 1991.

Impossible de corriger les statistiques

La municipalité a pourtant fait preuve de bonne volonté, en faisant pratiquer, cet hiver, une inspection complète des canalisations au moyen d'une caméra. Une opération qui a coûté 90 000 francs, avant même d'entreprendre la réhabilitation proprement dite. *« L'agence de bassin du département de la Seine-Maritime ne pouvait pas l'ignorer, puisqu'elle nous soutient dans cette entreprise, avec l'aide du conseil général »*, se défend M. André Lemonnier, maire sans étiquette de la cité. En juin, il a fait multiplier les prélèvements. Résultat : des courbes qui oscillent entre moyen et bon. Mais rien à faire pour corriger les statistiques officielles, collectées des mois auparavant. Le village devra attendre l'année prochaine pour retrouver son honneur perdu. La logique administrative aurait donc fait une victime de plus.

Mais le mal n'est-il pas très ancien ? L'édition du 5 janvier 1910 du journal local *le Valeriquais* est là pour en témoigner. Cette « feuille hebdomadaire » consacre déjà une large place aux problèmes d'hygiène de la station balnéaire. M. Lemonnier, élu lors des *dernières élections municipales*, l'admet : les Veulais ont quelque peu tardé à réagir. En fait, les campagnes nationales sur la qualité des eaux de baignade de 1989 et de 1990, déjà critiques à l'égard de la commune, ont permis à la municipalité de se saisir du problème. Quant à l'enquête de cette année, particulièrement sévère, elle pourrait se traduire par un choc salutaire chez les derniers récalcitrants.

Il n'est pas toujours facile de convaincre les propriétaires de résidences secondaires de l'urgence des investissements individuels nécessaires. Or ils sont nombreux à Veules-les-Roses et font la richesse d'une station qui compte deux campings, mais pas d'hôtel. C'est même ce qui rassure les commerçants : ces habitués qui passent l'été ici, parfois depuis des générations, vont-ils déserter leur maison pour quelques bactéries ? Une sombre histoire à laquelle d'ailleurs la population ne croit pas.

« La Manche entière est polluée. Alors, pourquoi est-ce nous qui sommes montrés du doigt ? C'est une mauvaise plaisanterie », protestent en chœur une restauratrice et ses clients pêcheurs. D'apprendre que les plages du Havre ont reçu le Pavillon bleu, le trophée de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, n'est pas fait pour adoucir leur amertume. A leurs yeux, le classement infâmant ne peut résulter que d'une *méchante rumeur. Comme celle qui prédisait* le réchauffement de l'eau de mer, après l'installation de la centrale nucléaire de Paluel, toute proche. Et chacun de mesurer à sa façon l'incongruité de ces propos. Les poissons n'ont pas fui les parages, les baigneurs ne sont jamais sortis de l'eau couverts de boutons...

Et puis, en y réfléchissant bien, la contre-publicité faite par Mme Ségolène Royal se révèlera-t-elle aussi négative que les commerçants locaux l'avaient cru de prime abord ? Devenue la vedette des journaux malgré elle, la plage de Veules-les-Roses suscite depuis un phénomène de curiosité plutôt encourageant pour sa courte saison.

MARTINE VALO

Bordeaux sans vélo

Une conseillère municipale chargée des pistes cyclables est exclue de la majorité chabaniste

EN délicatesse avec la majorité de M. Jacques Chaban-Delmas, dont elle est issue, Mme Hélène Desplats (UDF, radical), conseillère municipale bordelaise, cheville ouvrière du projet « Vivre et circuler en ville », a été déchargée, début juillet, de cette délégation, qui a été confiée à un adjoint au maire, M. Hugues Martin (RPR). Mme Desplats siège désormais en tant que conseillère « indépendante » dans la municipalité bordelaise.

Dans la foulée, elle a démissionné de son poste de secrétaire générale du Club des villes cyclables françaises, qu'elle avait contribué à créer en 1989. *« Il y a, chaque année, à Bordeaux, deux cent treize morts et blessés graves dans des accidents de la circulation. Les cyclistes en sont les premières victimes. Depuis 1983, j'avais pour mission de faire prendre en compte les déplacements cyclables. Je n'ai toujours pas les moyens nécessaires*, affirme Mme Desplats. *Les villes cyclables de la communauté urbaine bordelaise disposent en 1992 d'un budget de 4 millions de francs. Pendant ce temps, on investit 150 millions de francs dans les parkings souterrains dont certains en banlieue se révèlent parfaitement inutiles. »*

En début d'année, la conseillère municipale s'était alarmée de la réduction des subventions communautaires en faveur de la circulation cycliste à Bordeaux. Ses protestations « internes » sont restées lettre morte. Si bien que Mme Desplats, adversaire affichée du « tout-automobile », a rendu publiques ses inquiétudes. Et elle a poussé l'imprudence jusqu'à citer trois conseillers RPR particulièrement imperméables à ses arguments.

Un projet révolutionnaire

Elle fut alors accusée de *« trahir sa majorité »*. Ayant refusé de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale malgré les demandes pressantes de l'exécutif, elle a été déchargée de ses dossiers. Elle gérait notamment les projets originaux de « Partage de la rue » dans le cadre de la mission « Vivre et circuler en ville » qui avait fait l'objet en 1991 d'un colloque international à Bordeaux (*le Monde* du 23 juillet 1989 et du 17 juin 1991).

Ce projet, présenté en 1989 aux élus bordelais par Jacques Chaban-Delmas et qualifié par lui de « révolutionnaire », tendait à instaurer un système de voie publique à trois vitesses. Dans le centre et l'épaisseur des quartiers, les automobiles, partageant la chaussée avec les piétons et les cyclistes, ne pourraient avancer qu'au pas. Dans les rues dites de distribution, elles seraient autorisées à pousser jusqu'à 30 km/h. Enfin, des voies rouges, où la vitesse serait portée à 50 km/h, leur seraient réservées, ainsi qu'aux transports en commun.

« Une très mauvaise nouvelle »

Mme Desplats a *« tiré les conclusions »* de son éviction et démissionné du secrétariat général du Club des villes cyclables de France auquel adhèrent une cinquantaine de communes. Elle avait contribué *à créer cette association, qui a* notamment fait entendre sa voix auprès de la mission de réflexion sur les infrastructures de communication et les moyens de transport confiée par le ministère de l'équipement au préfet Gilbert Carrère. Cette démission est *« une très mauvaise nouvelle »*, estime M. Philippe Dufetelle, adjoint au maire de Toulouse, actuellement président du Club des villes cyclables françaises.

GINETTE DE MATHA

Guerre des gymnases à Montpellier

Le maire de la capitale de l'Hérault veut facturer la location des équipements sportifs utilisés par les collèges et les lycées

C'EST la guerre scolaire dans sa version montpelliéraine. Ici, point d'opposition public-privé, mais un affrontement entre, d'un côté, la municipalité de M. Georges Frêche (PS) et, de l'autre, le conseil général (PS) de l'Hérault, et le conseil régional (UDF) du Languedoc-Roussillon. Au centre du conflit : l'utilisa*tion, par les collèges et les lycées*, des équipements sportifs appartenant à la ville de Montpellier.

Avant 1986, les établissements du second degré, alors sous la coupe de l'Etat, utilisaient stades et gymnases à volonté. Mais, depuis que la décentralisation est effective en matière d'éducation, les édiles montpelliérains réclament un loyer au département et à la région, chargés, respectivement, des collèges et des lycées. Pour M. Georges Frêche, *« chacun doit désormais assumer la charge qui revient à son domaine de compétences »*. Lorsqu'elles ne supportent pas la construction des équipements sportifs scolaires, les collectivités devraient donc payer la location de ceux qu'elles utilisent. Le différend ne date pas d'hier.

Le 6 décembre 1989, le conseil municipal avait déjà pris une délibération fixant un tarif de location, qui ne fut jamais payé. La chambre régionale des comptes, saisie par le préfet, vient de donner raison au maire de Montpellier.

Guérilla juridique

Désormais sûr de son bon droit, Georges Frêche leur fixe un ultimatum : *« Si les collèges et les lycées n'ont pas payé au 31 août, les associations de Montpellier seront, à la rentrée prochaine, prioritaires pour l'utilisation de ces établissements. »*

« Il s'agit d'une demande de rançon avec prise d'otages, s'insurge le président du conseil général, M. Gérard Saumade. *Les otages, ce sont nos enfants, que le maire menace de priver de sport. En Haute-Garonne, la chambre régionale des comptes a rendu un avis diamétralement opposé. Il importe donc qu'il y ait un arbitrage national. Mais si un texte nous obligeait de payer, nous nous retournerions vers l'Etat, en lui faisant valoir que toute charge nouvelle doit être compensée. »* M. Jacques Blanc, président (UDF) du conseil régional, rappelle pour sa part que *« tout se passe bien avec les autres villes du Languedoc-Roussillon. Seule Montpellier pose un problème. »*

Les collectivités concernées ne sont pas, pour l'instant, condamnées à payer. La chambre régionale des comptes va recevoir leurs doléances, ainsi que celles des établissements scolaires. Ensuite seulement, le préfet leur imposera, éventuellement, l'inscription de ces nouvelles lignes budgétaires. S'il répondait au souhait de M. Frêche, le tribunal administratif puis le Conseil d'Etat auraient le dernier mot, M. Jacques Blanc ayant fait savoir qu'il utiliserait tous les recours possibles.

L'enjeu de cette guérilla juridique est de taille : la ville réclame 2,4 millions de francs au conseil régional et 5,1 millions au département.

JACQUES MONIN

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Villes sans tranchée.** – Le Comité français pour les travaux sans tranchée, que préside M. Michel Mermet, directeur général adjoint des services du Val-de-Marne, organise le congrès international de l'International Society for Trenchless Technology, à Paris, du 12 au 14 octobre. Ce congrès, intitulé No-Dig 92, présentera l'état d'avancement des travaux sans tranchée, et notamment la technique des microtunneliers, ces robots qui creusent de petites canalisations souterraines.

► **Renseignements au (16-1) 43-59-95-61 ou 40-74-05-50.**

PUBLICATIONS

□ **Information sur la contraception en Ile-de-France.** – La délégation régionale aux droits des femmes et l'observatoire régional de santé d'Ile-de-France viennent de publier, avec l'aide de la préfecture, un guide rassemblant plus de 300 adresses de centres de planification familiale et d'établissements d'information et de conseil familial. Pour chaque lieu figure le numéro de téléphone avec les horaires de permanence, l'adresse et les services offerts.

► **Préfecture d'Ile-de-France, 29, rue Barbet-de-Jouy, 75700 Paris. Tél. : 47-53-34-20.**

► **Observatoire régional de santé d'Ile-de-France, 21-23, rue Miollis, 75015 Paris. Tél. : 40-61-80-36.**

CONTACTS

□ **Première communauté de communes.** – M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, a inauguré, jeudi 9 juillet, la première communauté de communes de France. Créée dans le Morbihan, elle réunit cinq communes rurales du val d'Oust (*le Monde* daté 24-25 mai). L'une d'elles, déjà engagée dans un syndicat à vocations multiples exerçant la compétence économique, avait obtenu que cette qualité devienne optionnelle. M. Sueur a indiqué qu'une seconde communauté de communes pourrait bientôt se créer en Côte-d'Or.

□ **Prix de l'académie du Languedoc.** – L'académie du Languedoc, qui groupe des personnalités originaires des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées vivant à Paris, a remis ses prix au mois de juin. Pour la première fois, deux de ces distinctions au rythme bi-annuel ont été attribuées à des publicistes. Ont été distingués, dans la catégorie audiovisuelle, M. Robert Tassinari, auteur de nombreux courts-métrages, et, dans la catégorie presse écrite (prix Jean-Baylet), notre collaborateur Marc Ambroise-Rendu.

□ **Troisième cycle universitaire.** – L'université de Haute-Bretagne à Rennes propose un DESS Aménagement et collectivités locales préparant aux métiers des administrations territoriales. Cette formation de treize mois est assurée par des enseignants-chercheurs, aidés de professionnels et de responsables locaux.

► **Renseignements : DESS Aménagement et collectivités, UFR Sciences, 6 avenue Gaston-Berger, 35043 Rennes Cedex, tél. (16)**

Une nouvelle péréquation de la taxe professionnelle à l'étude

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, a déposé au Parlement, mardi 7 juillet, un rapport *« relatif aux voies de réforme possibles du Fonds national et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle »*. Il ne s'agit pas d'un projet de loi, mais seulement de propositions devant faire l'objet d'un large débat, sur les réformes éventuelles des mécanismes qui permettent de réduire les inégalités de richesse fiscale entre communes. Le gouvernement propose de limiter le saupoudrage auquel donne lieu la répartition actuelle du Fonds national de péréquation en durcissant les critères d'éligibilité. Il souhaite rendre éligibles les groupements de communes à fiscalité propre. Il veut aussi renforcer la péréquation entre grandes villes. Selon certaines simulations, Nice, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg et Lyon se trouveraient exclues du bénéfice du Fonds national. Tandis que Marseille, Montpellier, Nantes, Saint-Etienne, Rennes ou Le Havre verraient leur attribution augmenter sensiblement.

En ce qui concerne les fonds départementaux, le gouvernement souhaite instaurer un compromis entre une certaine incitation à l'intercommunalité et une redistribution indistincte de la richesse générée par les établissements tels que les barrages, les centrales nucléaires ou les entreprises importantes situées sur de petites communes.

REPÈRES

BOURGOGNE

Un parc d'activités pour la ville d'Autun

SITUÉE au cœur de la Bourgogne, la ville d'Autun (Saône-et-Loire) vient d'aménager un parc d'activités de quarante-trois hectares, destiné aux entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services, et comprenant une pépinière d'entreprises.

Cet investissement s'élève à 22 millions de francs. La région et le département ont pris part au financement, à hauteur, respectivement, de 30 et 10 %.

ILE-DE-FRANCE

Torcy signe une charte de partenariat informatique

LA municipalité de Torcy, commune de 20000 habitants située au cœur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), a signé le 17 juin une charte de partenariat avec IBM-France et avec la société de services et de conseils informatiques INFO 3D. La ville de Torcy doit devenir à terme la vitrine officielle de la société IBM en Ile-de-France ; en échange, elle va bénéficier d'une aide particulière pour la réalisation du plan informatique municipal.

Un comité de pilotage, comprenant des représentants des trois partenaires, devrait veiller à la bonne réalisation de trois objectifs : meilleure efficacité du personnel, amélioration de la qualité du service rendu à la population et mise au point de nouveaux logiciels. La ville de Torcy va investir 3,3 millions de francs dans ce plan informatique les trois prochaines années, sur un budget d'investissements de 12 millions de francs.

MIDI-PYRÉNÉES

Un nouvel appareil contre les incendies de forêt

LA direction départementale des services de secours et d'incendie des Hautes-Pyrénées vient de s'équiper d'un nouvel appareil, d'origine canadienne, pour lutter contre les incendies de forêt. Il s'agit du « Bambi Bucket », sorte de grand récipient, d'une capacité de 680 litres, adaptable sur un hélicoptère de type Lama.

Cet appareil est relié par des filins d'acier et commandé depuis la cabine de pilotage. Son utilisation permet une intervention rapide, avec de faibles contraintes. La prise d'eau peut être effectuée dans n'importe quel bassin, lac, mare, mais aussi piscine particulière.

Le prix du « seau » (30 000 F), le coût relativement peu élevé de l'heure d'hélicoptère (8 000 F en moyenne), ainsi que sa mobilité, font de ce moyen de lutte contre les feux de forêt à la fois l'un des plus efficaces et l'un des moins onéreux, selon les services du département.

POITOU-CHARENTES

Un tandem pour le Marais poitevin

LES délégués du parc régional du Marais poitevin, qui s'étend aux portes de Niort, à cheval sur les Deux-Sèvres et la Vendée, ont élu à leur tête un nouveau président : il s'agit de M. Dominique de la Martinière, inspecteur des finances et depuis peu élu RPR du Poitou-Charentes. Il fait équipe avec un élu charentais de Génération Ecologie, M. Francis Georgel, qui est chargé de réfléchir à une nouvelle charte du Marais.

Un tandem un peu détonant, mais seulement en apparence, car l'un et l'autre appartiennent à la majorité soutenant le président UDF-PR du conseil régional, M. Jean-Pierre Raffarin. Celui-ci a voulu donner plus de force à l'engagement de sa région en présentant son rapporteur du budget, M. de la Martinière.

Celui-ci va travailler avec un *« missi dominici »* du ministère de l'environnement, M. André Manche, ingénieur du génie rural. Objectif : présenter avant la fin de l'année non seulement une nouvelle charte du parc, mais ses nouvelles limites (sans doute plus resserrées), de manière à obtenir le label qui lui a été retiré par le ministère de l'environnement il y a plus d'un an.

Cette page a été réalisée avec la collaboration de nos *correspondants* : *Michel* Leveque (Poitiers), Claudine Mettetal (Mâcon), Jean-Jacques Rollat (Lourdes).

CULTURE

L'Été festival/Avignon

Acanthes, pierres chantantes

Un lieu hors du temps, entièrement ouvert à la musique de notre siècle

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

de notre envoyée spéciale

On voit encore dans l'une des cellules de la Chartreuse le billot sur lequel les moines pouvaient se casser leur petit bois entre deux oraisons. On rêve aux sons qui planaient dans cette retraite quand elle était encore vouée à la méditation. Mais Villeneuve est désormais, chaque été, une académie de musique contemporaine : le Centre Acanthes. Et voilà ce qu'il advient quand on y balade l'oreille : une polyphonie de cigales, de clarinette, de piano, de percussions et de piaillements d'hirondelles.

Quatorze des plus célèbres compositeurs de ce siècle ont été reçus ici en juillet depuis 1977, de Stockhausen à Boulez, de Ligeti et Berio à Messiaen et Nono. Une session a été consacrée à la danse (Béjart, avec Pierre Henry en 1983), une autre au théâtre musical (1986); il fut composé sur place une fournée de mini-opéras (opération « Opéra autrement » entre octobre 1988 et juillet 1989). Tant de glorieux maîtres mobilisés près d'un mois, tant d'heures de pédagogie appliquée à la création contemporaine, et maintenant des ambitions européennes (un échange hongrois, autour de Kurtag et Otvöes, en projet), cela fait bien sur le papier. Mais qu'en est-il, vu de près?

« Passé un certain âge, les compositeurs n'ont plus forcément d'intérêt à enseigner, explique Cécile Gilli, responsable de la pédagogie au Centre Acanthes. *On a donc fait venir des musicologues pour analyser leurs partitions, l'un d'eux a passé ses cours à lire l'ouvrage qu'il avait publié. Reste dans tous les cas la fascination du contact direct : les stagiaires entourant le musicien, assis sur l'herbe, et posant leurs questions. »*

Musique sur petit écran

Changement de cap cette année : le Centre a invité quatre compositeurs de moins de quarante ans, les Français Tristan Murail et Philippe Manoury, l'Anglais George Benjamin, le Finlandais Magnus Lindberg : *« Les stagiaires n'ont jamais semblé aussi contents. Les cours d'analyse et de composition sont passionnants parce qu'ils sont assurés par les auteurs eux-mêmes. A cet âge-là, un créateur a encore envie de communiquer, de s'expliquer, de partager son expérience et sa pensée. »*

Tristan Murail, que l'on dit pourtant de nature solitaire et secrète, s'embarque sans barguigner pour ses deux séances successives de formation accélérée en informatique musicale, à partir du programme d'assistance à la composition « Patchworck » qu'il a initié à l'IRCAM. Les étudiants, serrés autour du Macintosh, voient s'aligner sur petit écran des séries d'accords invraisemblables obtenus par exemple en intervenant arbitrairement sur les harmoniques naturelles du son. Mais la théorie n'est pas pour autant coupée de ses applications : le soir, Dominique My fait résonner dans l'acoustique idéalement réverbérante de l'église de la Chartreuse cette musique si physique et si cohérente pour l'oreille derrière ses apparences volontaristes et cérébrales.

Tantôt élèves attentifs, tantôt auditeurs passifs, les stagiaires (une soixantaine cet été) en viennent insensiblement à l'« application des connaissances » grâce au passage obligé des ateliers instrumentaux. C'est par une œuvre de Tristan Murail que débute comme par hasard le cours d'interprétation de Pierre-Laurent Aimard. Michel, un amateur de bon niveau qui vient ici chaque été, s'est attaqué à *Estuaire*, pièce aux résonances brouillées, redoutablement subtile et difficile, qu'il doit jouer deux jours plus tard au concert des stagiaires. Aimard explique qu'il faut, pour respecter le style de cette musique, *« laisser venir le son à soi, donner par l'harmonie l'illusion de timbres instrumentaux »*... A cours de mot, il se met au piano et joue quelques mesures de Debussy : *« Tu entends? On ne doit même plus reconnaître la sonorité d'un piano. »* Message reçu cinq sur cinq : Michel trouve enfin le geste qui libère le son du piano.

Pierre-Laurent Aimard est le professeur de piano dont on rêve : capable d'expliquer à qui n'en a jamais joué le principe des variations chez Webern (*« un objet abstrait, que l'on regarderait de très loin sous tous les angles »*) comme de débloquer un problème technique chez une virtuose en herbe. Rattaché à l'IRCAM, d'une extrême exigence envers lui-même, cette « grosse tête » n'a pourtant jamais trouvé le temps d'enseigner. Sauf à Acanthes, en juillet.

ANNE REY

▶ Prochains concerts : le 18 juillet, Lindberg, Carter; le 21, Manoury; le 22, Lindberg, Manoury par les stagiaires du Centre; La Chartreuse, à 19 h 30. Tél. : 90-82-67-08.

Un va-nu-pied du ciel

Octavio Paz tout simplement parmi nous

« Les rues du village étaient des torrents à sec, et l'air se fût cassé en mille morceaux si seulement on eût crié : qui vive? »

Dix mots suffisent à Octavio Paz pour faire apparaître une vue de chez lui, un rien de son Mexique. Si nous n'y sommes pas allés, ces deux lignes si belles raniment une image d'un film de Luis Bunuel, *Nazarin*, c'était une rue d'un village, en effet, déserte dans le soleil mais une toute petite fille, quand même, marchait vers nous, tirant un drap blanc.

Chaque mois de juillet, le Festival d'Avignon demande à un poète « contemporain capital » s'il aurait la gentillesse de venir, – un poète de France comme du monde entier. Cette fois, Octavio Paz est venu. Il est l'un des plus aimés, sur toutes les terres où l'on peut lire, et puis sur toutes les terres où, sans savoir lire, l'on peut entendre. Il y a une chose un peu bête, c'est que lorsqu'un poète a « eu » le prix Nobel, on se croit obligé de le dire : Octavio Paz l'a eu en 1990, bon voilà c'est dit.

Il a pas mal vécu en France. L'un de ses amis, Jean-Clarence Lambert, son premier traducteur ici, a préparé l'accueil de l'auteur de *Liberté sur parole* et de tant d'autres trésors, traductions pour la plupart parues chez Gallimard. Et donc Jean-Clarence Lambert, présentant l'Orphée de cet été, nous dit que d'accord avec lui il a privilégié cinq thèmes principaux : *« La poésie et l'amour (il y a un nouvel art d'aimer chez Paz); le Mexique (depuis les pré-colombiens jusqu'au temps trouble d'aujourd'hui); l'Inde et la pensée non européenne; le Voir et le Dire (les privilèges de la vue); le monde contemporain »*.

Pas moyen de recopier ici les milliers de vers d'Octavio Paz, citons-en un mini-fagot, des riens piqués au hasard, « *gouttes d'eau de lumière* », comme il dit. Une miette de deux vers, c'est Octavio Paz, ou sa femme peut-être, qui tire de l'eau d'un puits : *« L'eau descend jusqu'aux arbres/Le ciel monte jusqu'aux lèvres »*, mais il faut l'avoir tirée, l'eau du puits, avoir vu le ciel et les arbres, ensoleillés, danser dans l'eau sombre tout au fond du puits, et dans le miroir d'eau du seau qui remonte. Ce court poème s'appelle *Concorde*, ça laisse songeur, il y a cette attache de chanvre qui unit la source, tout au fond, à l'air libre.

Il y a aussi qu'Octavio Paz, souvent, laisse entendre qu'il faudrait plus d'eau, partout, que l'eau n'est pas seulement la vie, mais la respiration, le sang, l'amour. Ecoutons le encore trois secondes, sa voix ne ressemble à aucune autre : *« Ton ombre est un pays d'oiseaux que le soleil disperse d'un geste »*. Ou bien : *« Les oiseaux, leurs ailes soutiennent le jour »*. Ou bien : *« Dans la ramure, entre les trouées du ciel et l'entrelacs des verts, le soir se bat avec des épées transparentes »*.

Un chantre plus céleste, il n'y a pas, mais c'est à mi-voix. *« Ecris ce que tu effaces »*, dit-il (à l'envers), et c'est vrai il est comme un va-nu-pieds à l'aventure qui cherche son sentier entre les mots, entre les lignes, – sensation d'ailleurs qu'en lui tenant la main la page bouge, avance, fait des tournants, et c'est comme si ce mouvement entraînait, un petit peu si l'on veut comme la chaîne d'un vélo, les paroles, les visions, les éclairs de conscience. Mais mon Dieu quel charabia, comparé au sable si fin d'Octavio Paz.

Par chance, les pages se sont envolées, hirondelles aussitôt dissoutes dans la lumière, des lèvres de femmes et d'hommes qui n'ont fait aucun dégât, au contraire, comme Evelyne Istria et Aurélien Recoing. Et c'était en un repli carrément féerique d'Avignon, comme si des arbres géants qui font bien plus jeunes que leur âge et des pierres restées debout s'étaient trouvé un coin tranquille pour se raconter des histoires loin des autos et des motos.

Et puis Octavio Paz lui-même est apparu. Il est très calme et très doux, ce Jupiter de l'écriture. Le visage d'un dieu, en effet, sans pathos, on dirait l'absence éternelle d'un icône sur la pierre d'une idole aztèque. Il a commencé par dire d'autorité les noms des traducteurs des pages qui avaient été dites, Claude Esteban, Jean-Clarence Lambert, Yesé Amory, Jacques Roubaud, Carmen Figueroa... Puis il a dit une chose de lui, et ce fut comme si tous nos cœurs se brisaient sous *« le très léger coup d'aile d'une image »*, comme il a écrit une fois.

Un détail : si vous lisez ou écoutez quelque chose d'Octavio Paz, vous êtes tout de suite Mexicain. Tous les Mexicains du monde souhaitent longue vie à Octavio Paz, ce qui nous permet de le quitter en citant ces deux lignes de lui :

« La tête brisée du poète est une fontaine.

La fontaine chante pour nous ».

MICHEL COURNOT

Les grands écarts de Dominique My

« Mon rêve serait d'être directrice artistique d'une grande maison d'Opéra. Diriger Puccini, Verdi, Debussy – Wagner n'est pas de mon monde, – ne pas excéder cinq productions par an; par ailleurs, garder un ensemble spécialisé dans la musique contemporaine, rattaché à cette grande maison, que je dirigerais également; enfin, ménager un peu de temps pour mes récitals de piano, mais pas trop : le récital est toujours un peu narcissique. »



MARC ENGUERAND

Le rêve de Dominique My, on y croirait plutôt après avoir vu cette jeune femme, brûlot d'énergie à la tribune, petit bonze concentré au piano, effectuer de la direction d'orchestre au clavier lors du même concert du Centre Acanthes, l'un de ses grands écarts favoris. Et rebondir magistralement sur ses pieds! Après *Territoires de l'oubli*, elle a *« failli chialer. On a les bras écartelés entre le grave et l'aigu, on est sans cesse déséquilibré, presque à tomber »*.

Une lutte avec un instrument métamorphosé, monstre tonnant, résonnant de toutes ses cordes réveillées, dont elle est, de l'aveu du compositeur Tristan Murail, *« l'un de mes interprètes qui s'en sort le mieux »*. Avec la trentaine de musiciens de l'Orchestre philharmonique qui s'étaient portés volontaires pour les stages et concerts de Villeneuve-lès-Avignon (le clarinettiste solo, Robert Fontaine, fait partie des enseignants, l'autre partie de la formation, à géométrie variable, prépare le Festival de Montpellier), elle avait répété dans l'après-midi *Désintégrations*, du même Tristan Murail; la partie enregistrée sur bande de ce modèle de mixité entre instruments *live* et sonorités préenregistrées, était restée dans la matinée bloquée dans un TGV. Une répétition générale avait donc précédé *in extremis*, à l'issue de quelques tractations syndicales, l'exécution publique. Tous firent à l'occasion une magistrale démonstration de professionnalisme.

« Servir au mieux »

« Il y a au Philharmonique au moins dix musiciens que je connais bien. J'ai accompagné leurs concours au Conservatoire. Il y a un clarinettiste que j'ai croisé ainsi quand il avait quinze ans, je ne l'avais pas revu depuis. Quand la symbiose se fait vraiment avec un orchestre, on le sent immédiatement, on a les poils qui se hérissent au même moment. Diriger quand on est une femme peut constituer un avantage : une fois qu'on est admise, les musiciens sont plus attentifs. Mais, bien sûr, il faut avoir passé l'épreuve avant. »

D'épreuves, Dominique My n'en a pas connu vraiment. Dix ans, juste, qu'elle a quitté le Palais Garnier. Elle y était chef de chant. *« Après, tout s'est fait en son temps. J'ai monté la* Carmen *de Peter Brook, j'ai fait travailler toutes les équipes de chanteurs, je jouais la partie de piano. Un jour, Marius Constant était un peu fatigué, je l'ai remplacé à la direction. Comme j'étais une femme, je n'osais pas trop imaginer que cette aubaine pourrait m'arriver. »*

Une carrière démarre au service de la musique contemporaine. Chez Barrat à Colmar, à la Péniche Opéra chez Mireille Larroche, à Rome pour la reprise du *Racine* de Bussotti. En 1986, l'Institut français de Brême songe à s'attacher une phalange spécialisée. Dominique My forme l'Ensemble Fa autour d'un noyau de fidèles qui ne se dispersent pas dans les ensembles équivalents. Le festival brêmois connaissait sans le savoir sa dernière édition. Fa survit toujours, et mieux que ça. *« Notre premier disque vient d'avoir le prix de l'Académie Charles Cros* (1). *Nous ne jouons, à part de très rares commandes, que les musiciens auxquels nous croyons : Pesson, Tanguy, Murail évidemment, et Lenot dont je viens d'enregistrer les* Douze études pour piano *et dont je créerai le* Concerto *l'an prochain à la radio. Nous nous engageons à les servir au mieux, nous les suivons, mais voulons pouvoir leur demander parfois de revoir tel ou tel détail de leur partition. Si cet échange n'existe pas, nous renonçons.*

» Pour être franche, je n'ai pas une passion pour la musique contemporaine en soi. Mais j'ai besoin en tant qu'interprète de parler à un être vivant, accessible, disponible. J'aime lui révéler à l'occasion qui il est : un grand lyrique ou un grand sensible caché sous une carapace d'intellectuel. Oui, j'adore faire craquer les compositeurs. » Composer elle-même? *« Je serais incapable d'inventer un matériau. Et, quoi que je fasse, mon rapport au créateur se teinterait de rivalité. Je tiens en revanche à garder ma double activité de pianiste et de direction d'orchestre, pour mon hygiène mentale et intellectuelle. L'angoisse que procure la pratique quotidienne d'un instrument en solitaire, je veux pouvoir m'en souvenir lorsque je me retrouve à la tête d'autres interprètes. Afin de mesurer jusqu'où je peux aller, en tant que chef. »*

A. R.

(1) Tristan Murail : *Allégories, Vues aériennes, Territoires de l'oubli*, Ensemble Fa, Dominique My (piano et direction) : 1 CD Accord « Una Corda » 200842.

Le conflit des intermittents du spectacle

Une lettre de Mme Martine Aubry à M. Alain Crombecque

Mme Martine Aubry, ministre du travail, a adressé le 16 juillet à M. Alain Crombecque, directeur du Festival d'Avignon, une lettre à propos du conflit des intermittents du spectacle.

« Les intermittents du spectacle, écrit-elle, *doivent bénéficier de la solidarité interprofessionnelle »* au sein du régime d'assurance-chômage, et *« disposer de conditions d'indemnisation qui tiennent compte du caractère intermittent de leur activité et de la spécificité de leur métier dans le cadre de règles équitables et justes »*. Elle promet que le gouvernement *« sera attentif au respect scrupuleux de ces principes d'équité et de spécificité »*. Elle ajoute que, *« derrière les inquiétudes qui se manifestent aujourd'hui (...), il y a de vrais problèmes » (...) : le statut social, les conditions de travail »*.

Pour le ministre du travail, il y a eu, dans cette affaire, *« mauvaise information »*, voire désinformation dont le coupable serait la CGT, dont elle rappelle qu'elle n'a pas signé les fameuses annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC que le syndicat entend maintenant défendre. Mme Aubry affirme que, *« contrairement »* aux rumeurs qui courent, les mesures en négociation *« n'auraient pas pour effet d'exclure de toute indemnisation 50 % ou 80 % des intermittents »*. *« Aucune des propositions en discussion*, écrit-elle, *ne modifie la durée d'affiliation pour ouvrir droit à indemnisation (507 heures) ni la durée totale de cette indemnisation. »*

Corriger des défauts

Examinant le régime particulier d'indemnisation, Mme Aubry se dit sensible *« aux risques de détournement »*. Alors que, pour tous les autres salariés, *« trois mois d'affiliation ouvrent droit à trois mois d'indemnisation »*, les annexes 8 et 10 offrent *« une garantie importante aux intermittents du spectacle »* qui ne pourraient pas, sinon, être pris en charge pendant leurs périodes de chômage. *« Ce système*, estime-t-elle, *génère un certain nombre d'effets pervers. Chacun sait comment le système actuel vide progressivement certains établissements culturels de leurs emplois permanents au profit d'emplois d'intermittents plus précaires. Chacun sait que les règles actuelles avantagent ceux qui ne déclarent pas correctement leur activité lorsqu'ils ont déjà atteint le seuil des 507 heures. Chacun sait qu'émargent aujourd'hui au régime des annexes 8 et 10 certains salariés qui ne sont ni des techniciens ni des artistes. Des officines payantes dont le seul but est de « tirer le maximum » des règles actuelles au détriment des ASSEDIC se sont même créées. »*

Pour Mme Aubry *« la pérennité d'un système spécifique (...) suppose donc que soient corrigés certains défauts du système actuel »*. *« Trois modifications importantes »* sont envisagées par les partenaires sociaux : l'adoption d'un seul et même coefficient de conversion des cachets en heures de travail pour le calcul de l'ouverture des droits; la prise en compte du salaire journalier de référence, et non plus du seul salaire annuel pour établir le délai de franchise, alors que la disposition en vigueur *« favorise ceux qui déclarent de gros gains sur de courtes périodes de travail »* ; enfin, une dégressivité de l'allocation à partir du quatre-vingt-douzième jour, ou plus tard si la durée de cotisation a été plus longue. *« J'ai confiance*, conclut le ministre, *dans la capacité des partenaires sociaux à poursuivre (...), selon le calendrier qu'ils se sont eux-mêmes fixé, la recherche de solutions raisonnables. »*

De son côté, le CNPF déclare qu'*« il est faux d'indiquer que* [sa] *proposition consiste à exclure de l'indemnisation du chômage les intermittents du spectacle : aucun d'entre eux ne se trouve exclu »*. Expliquant que son intention est de *« corriger les anomalies »*, l'organisation patronale assure que, dans son projet, le nouveau système garantirait *« le maintien des durées d'indemnisation »*, qui seraient même portées de 335 jours à 365 pour les salariés *« justifiant régulièrement tous les ans de 507 heures (trois mois) de travail »*. Le montant de l'allocation deviendrait dégressif, mais le CNPF rappelle que cette mesure est proposée *« pour l'ensemble des demandeurs d'emploi »*.

A. Le.

CINÉMA

Sur place

CADENCE

de Martin Sheen

Après une méchante cuite, Bean (Charlie Sheen), soldat américain stationné en Allemagne se retrouve au trou. Il est le seul détenu blanc, au milieu d'une demi-douzaine de Noirs – l'action se passe au milieu des années 60, on ne dit pas encore « afro-américain ». L'idée centrale de *Cadence* est de filer une métaphore sur le rendez-vous manqué entre communautés vécu par les Etats-Unis entre la marche sur Washington et l'assassinat de Martin Luther King.

La caserne, avec ses rites et ses stéréotypes évite d'aller chercher trop loin des comparaisons chantournées. Ici tout est simple : les hommes de bonne volonté sont faits pour s'entendre, mais les institutions feront tout pour les en empêcher. Dans le rôle des institutions, on retrouvera Martin Sheen, réalisateur pataud, acteur décevant en sergent sadique, raciste et alcoolique.

La cadence du titre, c'est le pas de parade. Les détenus noirs qui marchent jusqu'au réfectoire en ont fait une chorégraphie funky sur l'air de *Working On a Chain Gang* (« trimant sur la chaîne ») grand classique de la soul pénitentiaire, signé Sam Cooke. Cette perversion, ce contretemps infligé au pas cadencé, c'est sans doute la meilleure idée de ce film écrasé à la fois par l'abondance de précédents (de *Private Benjamin* au *Fou de guerre* en passant par *Full Metal Jacket*) et la pureté naïve de ses intentions.

T. S.

L'Été festival

Fable surréaliste

LE BON AIR DES POUBELLES
au Théâtre de la Danse-Golovine

« Si on ne faisait pas de théâtre, on serait assis dans la cité, à attendre sans rien faire ». Cet été, Berkey, dix-sept ans, ne le passe pas à Orly (Val-de-Marne), dans la cité des Aviateurs dont il est originaire. Avec une quinzaine d'amis, il transpose la banlieue et sa « galère » sur les planches du Festival « off » d'Avignon. Dirigés par le metteur en scène argentin Hugo Herrera, Les Jeunes de l'Aube, entendent faire un vrai théâtre populaire, et pas seulement de l'animation socioculturelle, version « anti-été chaud ».

Depuis quatre ans, une trentaine de jeunes Orlysiens se sont embarqués dans l'aventure exigeante d'une véritable troupe, avec le soutien de la municipalité. De la Suisse au Québec, en passant par les planches des MJC de banlieue, quatre spectacles jalonnent déjà le parcours de cette jeune troupe. Cette année, il ont choisi comme thème d'inspiration cette banlieue où ils refusent de se laisser emprisonner. *Le Bon Air des poubelles*, la pièce qu'ils présentent à Avignon, est une parabole sur l'enfermement, celui de la prison comme celui des cités. Une fable surréaliste où la liberté se conquiert au fond des poubelles, seuls objets ouverts sur l'extérieur.

Le spectacle met en scène les jeunes habitants de ces cités avec leurs contradictions et leur rage d' « en sortir ». Le texte, baigné de poésie, de rêve, d'ironie et de rap, tranche avec le réalisme démonstratif de bien des tentatives du « théâtre social ». *« Le spectacle est un champ de liberté »*, commente Mohamed, dix-neuf ans, lycéen qui a découvert le théâtre *quand les profs nous ont emmenés voir Molière et Cyrano »*. Quelques tentatives décevantes sur des textes du répertoire classique ont conduit Hugo Herrera à privilégier la création directe. L'écriture naît d'improvisations scéniques où les comédiens en herbe commencent par exprimer ce qu'ils vivent.

« Des jeunes sans bagage culturel peuvent être pris d'un impétueux besoin de lire grâce à la pratique de textes dramatiques ou après avoir participé à une entreprise d'écriture originale », explique le metteur en scène responsable de cette troupe, qui revendique son cosmopolitisme comme une richesse. Pour lui, *« les individualités en difficulté, pour la plupart d'origine étrangère, s'intégreront sans peine à la culture française s'ils ont conscience de pouvoir contribuer pleinement à son enrichissement »*. Après Avignon, Les Jeunes de l'Aube se lanceront dans un *Ubu roi*, histoire de montrer que le béton des banlieues peut exhaler aussi un parfum d'extravagance corrosive.

PHILIPPE BERNARD

► **Jusqu'au 24 juillet, au Théâtre de la Danse-Golovine, 1, bis, rue Sainte Catherine. Tél. : 90-86-01-27.**

□ **Représentations supplémentaires du *Chevalier d'Olmedo* et du *Livre des fuites*.** – A la suite de l'annulation de toutes les représentations du 16 juillet, consécutive à la grève des « intermittents », seules deux productions du festival « in » ont pu organiser des séances de remplacement. Celle du *Chevalier d'Olmedo*, de Lope de Vega, sera donnée dans la Cour d'honneur dans la nuit du 18 au 19 juillet à 1 heure du matin, à la suite de la représentation normale de 22 heures. *Le Livre des fuites*, de J.-M. G. Le Clézio, sera donné le dimanche 19 juillet à 18 heures à la chapelle des Pénitents-blancs.

L'abbaye modèle

Loin des grandes messes festivalières une manifestation qui tient la dragée haute aux stars du genre

SAINT-RIQUIER (SOMME)

de notre envoyé spécial

Près de mille personnes ont pris place dans l'abbaye de Saint-Riquier, un village, près d'Abbeville, à un jet de pierre de la baie de Somme et de ses paysages d'eau et d'herbes, pour écouter l'Orchestre de chambre austro-hongrois et Adam Fischer, son chef titulaire, jouer deux symphonies de Haydn et un concerto de Mozart. Un public silencieux, attentif, de tous âges et de toutes les conditions s'est déplacé ce jeudi soir 16 juillet.

L'aventure dure depuis huit ans maintenant. Elle est l'œuvre d'une équipe de bénévoles qui se partagent les pouvoirs dans la sérénité, quatre fortes personnalités que le pianiste Mikhaïl Rudy est venu épauler en acceptant de devenir le parrain du festival puis son directeur artistique après qu'il y eut triomphé en 1986. Huit ans, c'est jeune pour un grand vin, pas pour un festival qui, à cet âge-là, a déjà fait ses maladies de jeunesse.

Hélas ! malgré la notoriété médiatique de Rudy, il ne se sait pas assez, plus au sud, que Saint-Riquier propose l'une des plus belles affiches de l'été. Si peu que les grandes formations régionales trouvent toujours une bonne raison pour ne pas répondre à l'invitation des patrons de ce festival, qui ont fini par tirer un trait sur leur désir légitime de les faire entendre à leur public. A l'exception, bien sûr, de l'Orchestre national de Lille et de Jean-Claude Casadesus qui, depuis longtemps, chantent le mot décentralisation sur tous les degrés de la gamme. Cela ne doit même pas se savoir au ministère de la culture, qui vient de ramener son aide (70 000 francs l'an dernier) à 30 000 francs, tout en annonçant qu'il ne faudrait pas compter sur lui pour 1993, au motif que *« l'Etat n'est pas là pour soutenir les festivals »*. Les Versaillais ont beaucoup plus de chance : l'Etat vient de leur offrir un festival de musique baroque doté de 4 millions de francs. Ici, le conseil général apporte 2 millions de francs à un budget de 3,5 millions de francs et les mécènes 1,3 million de francs dont 1 million pour la seule compagnie Giraudy, qui offre 1 500 de ses panneaux d'affichages. Il devient évident que certains sujets de la République sont plus égaux que d'autres.

Préparer l'écoute

L'abbaye de Saint-Riquier est presque pleine : c'est ainsi pour chaque concert, ou presque, qu'organise le festival : l'an dernier huit mille billets ont été vendus – pour dix concerts. La recette s'est élevée à 750 000 francs, c'est dire si le prix des places est raisonnable. Mais le festival organise aussi des concerts gratuits dans quelques demeures chargées d'histoire pour de tout jeunes artistes honnêtement payés, des conférences, des projections de films dans les quelques cinémas ruraux qui fonctionnent encore.

Toute l'année, ses organisateurs travaillent sur le terrain pour préparer les auditeurs à l'écoute des œuvres qu'ils vont découvrir. Et puis, comme il ne saurait être question de ne s'intéresser qu'à la musique, une exposition d'art plastique est organisée pendant la durée du festival. Cette année, le sculpteur Albert Hirsch a installé, devant la façade de l'abbaye, une grande et sobre fontaine d'acier dont la forme élancée répond au geste architectural des bâtisseurs de l'un plus beaux édifices médiévaux de la région picarde.

Le public fait un triomphe à l'Orchestre austro-hongrois, qui vient d'interpréter de façon magistrale la *Cent deuxième symphonie* de Haydn. Magistral, le mot n'est pas trop fort. Rarement il nous a été donné d'entendre un ensemble jouer – constitué, il est vrai, de membres des Philharmonies de Vienne et de Budapest – comme si aucune contingence instrumentale ne venait entraver l'envol des musiciens, avec une variété infinie d'attaques, de nuances, un si grand charme, une telle conviction... et une telle précision.

Adam Fischer fait naître la musique des sons, pousse les musiciens à sortir d'eux-mêmes, dirige dans la plus belle acception du terme. Avant l'entracte, le *Vingt et unième concerto* de Mozart a bénéficié des mêmes attentions amoureuses. Malheureusement, le soliste fut bien pâle. Philippe Entremont incarne l'ancienne tradition française du piano. Tout en doigts, extérieur, brillant, brutal, picorant au ras du clavier, son jeu pourrait séduire s'il avait la fougue, le chic de ceux d'une Monique de la Bruchollerie ou d'une Jeanne-Marie Darré, autrefois. Mais trop de petites fautes viennent briser les lignes. Trop de désinvolture expressive fait frémir. Tant de suffisance, au moment des saluts, consterne.

Vendredi 17 juillet, le trio formé de Dmitry Sitkovetsky, Gérard Caussé et Alexander Rudin jouait la transcription pour violon, alto et violoncelle qu'il a réalisé le premier des *Variations Goldberg* de Bach. Trois heures avant que l'Orchestre national de Belgique n'entre en scène pour interpréter *Jeanne au bûcher*, d'Arthur Honegger, avec Brigitte Fossey dans le rôle de Jeanne et Daniel Mesguich dans celui de Frère Dominique, sous la direction de Ronald Zollman. Le public les a acclamés.

ALAIN LOMPECH

► **Prochains concerts : le 21, récital Schubert, Schumann, Brahms, par Youri Bashmet (alto) et Mikhaïl Rudy (piano) ; le 22, *le Carnaval des animaux*, de Saint-Saëns, par la formation de chambre de l'Orchestre philharmonique de Radio-France ; le 23, récital Brahms, Liszt, Janacek, Moussorgski, par Mikhaïl Rudy (piano) ; le 24, Chants de l'Eglise de Rome, par l'Ensemble Organum de Marcel Pérès ; concert Rameau, par Le Concert spirituel d'Hervé Niquet ; le 25, le Quatuor Taneïev (premier concert en France du légendaire quatuor de Saint-Pétersbourg) ; *Concert de la musique du siècle d'or espagnol*, par Jordi Savall et l'Ensemble Hespérion XX. Places de 90 F à 170 F. Tél. : 22-82-82-82.**

Le champ de la chanson française

Triomphe des anciens et rencontres improvisées, les Francofolies 92 furent sages et conviviales

LA ROCHELLE

de notre envoyée spéciale

En six jours et environ 50 000 spectateurs, les huitièmes Francofolies entendaient dessiner la carte du jardin de la chanson française. D'infimes découvertes en rencontres amicales soigneusement greffées par le jardinier en chef, Jean-Louis Foulquier, la promenade, faute d'insuffler le frisson des avancées en terres vierges, a su marquer les allées sages du parterre francophone. Le conseil général de la Charente-Maritime, premier département producteur de tournesol, en avait offert un plein champ pour le concert de clôture de Jacques Higelin, réunissant d'un coup l'agriculture et la chanson, mamelles de la région.

Car l'image de la France dans le monde passe encore par sa chanson. Un étendard estampillé Damia, Piaf, Trenet ou Montand, mais aussi Charles Aznavour ou Jane Birkin, qui incarnent tous deux, jusqu'aux antipodes, une certaine idée de la vie en France. Appelés en service commandé à La Rochelle, Jane, l'Anglaise libre, et Charles, le romantique libertaire, auraient pu y croiser Wasaburo Fukuda. Pour avoir un jour entendu *la Foule* chantée par Edith Piaf à la radio nippone, ce Japonais du Japon a quitté Kyoto pour Paris. Il y a entrepris un voyage au cœur du répertoire français, qui passe aujourd'hui par un spectacle présenté l'an passé au Sentier des Halles de Paris et repris à La Rochelle.

Une vocation disparue

Le monde francophone de Fukuda est une drôle de constellation réduite à l'essentiel, composée d'un équipement électronique commandé par un musicien (Yugie Sagae), d'une voix rigoureuse, d'une mise en scène précise, veillés par l'esprit de Boris Vian ou de Serge Gainsbourg, le tout exécuté avec la souplesse d'un guerrier guettant sa proie. Wasaburo Fukuda démantèle *le Déserteur*, dépouillant les mots de leur mélodie sans en casser la force, étrenne une toute nouvelle *Berceuse pour les charognards* (texte de Fabrice Aghassian) en caressant avec perversité une longue poupée japonaise. On dit des Japonais qu'ils copient. Celui-là tente de comprendre de l'intérieur.

On dit aussi des Français qu'ils ne savent pas chanter. Mais qu'on les guide, et ils se souviennent. Les jeunes (sans doute attirés par la New Orleans Revue, programmée après le feu d'artifice) et les vieux (les fans d'hier) ont ainsi révisé leur répertoire Aznavour, qui offrait le soir du 14 juillet en plein air sur le parking Saint-Jean-d'Acre une sorte de « petit précis d'Aznavour » : tout dans la voix, tout dans les gestes, tout dans la sobriété.

Jane Birkin, qui, arrivée au terme de sa tournée française, annonçait qu'elle arrêterait ici la scène, faute d'avoir désormais *« quelqu'un à épater »* (*« Mais je change d'avis tout le temps, peut-être que dans trois ou quatre ans... »*), faisait planer, avec l'émotion qu'on lui connaît, l'esprit de Serge sur le vieux port. Gainsbourg est mort. A jamais insaisissable, éphémère comme le genre léger qu'il pratiquait – la chanson. Doit-il pour autant disparaître ? De fil en aiguille, la question de la conservation de la mémoire sociale *via* la chanson est posée.

La chanson est un miroir. Si la société française s'y regardait aujourd'hui, elle s'y verrait surtout tiède, à moins d'aller chercher à la périphérie du miroir, dans les banlieues par exemple. Le festival de La Rochelle n'a plus vocation de découvreur. Son évolution rapide vers une grosse machinerie touristico-musicale, son budget (14,7 millions de francs), poussent les Francofolies vers le gigantisme – si conviviales soient-elles. Dans deux ans, ce festival aura dix ans, organisateurs et partenaires chercheront sûrement à en redéfinir la finalité et la stratégie. Car le succès populaire navigue au gré des vents et des courants. Malgré la concentration des têtes d'affiche, les Francofolies ont été moins fréquentées en 1992 qu'en 1991, année record (environ 50 000 entrées payantes contre 65 000). Cette baisse peut s'expliquer par deux jours de pluie, par l'absence de Patrick Bruel, vedette de l'édition 1991. De plus, la capacité des salles de la Coursive et celle de l'espace de plein air ont été limitées pour des raisons de sécurité, souci quasi obsessionnel en ce moment.

Chaque nouveau chapitre de ces Folies de La Rochelle apporte son lot d'échanges musicaux ; une habitude bien étrangère à la scène française. Retenons pour cette fois Paul Personne épaulant Stéphane Eicher, Bernard Lavilliers dans un succulent tête-à-tête avec Manu Dibango, lui-même hôte de quelques jeunes intrépides (MC Solaar, Daddy Yod, les Little). Il y eut aussi Cesaria Evora, dernier coup de cœur radiophonique de Jean-Louis Foulquier, magicien quand il le veut. Invitée à se fondre dans les tangos du groupe argentin Tangofon, la chanteuse cap-verdienne, aussi à l'aise à la Coursive que dans un cabaret de Mindelo, mit tout le monde d'accord en un quart d'heure et trois ballades à fendre l'âme.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Un patrimoine éphémère

L'idée d'une structure consacrée à la conservation du patrimoine de la chanson française est apparue il y a quelques années, après que le ministère de la culture eut affiché son intention de ne plus négliger la chanson. Aujourd'hui, des projets existent, qui voudraient regrouper ces bribes d'histoire.

Serge Hureau, directeur de l'association Le hall de la chanson, dont Jean-Louis Foulquier est le président (le second en titre, après Eddy Mitchell), mène depuis un peu plus de deux ans une mission d'études qui aurait dû déboucher sur un Centre national du patrimoine de la chanson. Avec un budget annuel approchant les 2,5 millions de francs (essentiellement financé par le ministère de la culture et les sociétés civiles, SACEM, Fonds de soutien...), l'équipe essaie d'imaginer un moyen de raconter l'histoire de la chanson du quinzième siècle à nos jours. Elle cherche surtout des murs assez solides pour abriter des ambitions qui nécessitent des investissements lourds et immédiats.

M. Michel Crépeau, maire de La Rochelle, fier malgré tout (les rumeurs, le bruit, le rock, les punks...) de ses Francofolies, très bien relayées par la radio nationale, a bien songé à inviter sur son bord de mer les 5 000 m² planifiés par Le hall de la chanson. *« Mais l'idée était inadéquate à la taille et à la vocation d'une ville de 70 000 habitants »*, plus soucieuse aujourd'hui de la montée du chômage que du bien-être culturel de ses trois mille étudiants.

Sur le modèle de la Cinémathèque

Dernier candidat sérieux en date, Marne-la-Vallée, proche de Paris, et où les possibilités d'implantation d'activités annexes (un grand festival de la chanson, par exemple) sont ouvertes. Né à Bourges dans la foulée de l'inauguration de l'Espace Printemps (médiathèque, lieux d'exposition inaugurés l'an passé), un deuxième projet, plus décentralisé, ambitionne de se calquer sur le modèle de la Cinémathèque française. Mais son implantation l'éloigne de la clientèle étrangère qu'un Centre national de la chanson voudrait capturer. Le débat devrait être tranché par le ministère en janvier 1993.

En guise d'avant-goût de l'entreprise culturelle du Hall de la chanson, Serge Hureau a conçu *Si Béranger m'était chanté*, une conférence-spectacle assez délicieuse bâtie autour de la vie et de l'œuvre du célèbre chansonnier Pierre-Jean de Béranger (1780-1857). Serge Hureau, qui est aussi chanteur, a travaillé avec Hélène Hazéra, critique musicale, et Marc Anthony, joueur de vielle à roue.

Béranger était au Printemps de Bourges, il est aujourd'hui à La Rochelle, sera au festival Paris Quartier d'été. L'ombre du chansonnier planera sur les remous actuels, à commencer par les pétitions qui circulent pour sauver l'Olympia, menacé par un projet immobilier de la Société générale, propriétaire des murs du music-hall du boulevard des Capucines (*le Monde* daté 5-6 juillet).

V. Mo.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5826

HORIZONTALEMENT

I. Effets de complaisance. Gros trou dans une nappe. – II. Risque la mort en refusant d'accepter un régime. Le contact d'Aphrodite le couvrit de « boutons ». – III. Abréviation. Gratifie. – IV. Nous connaissons fort mal la première venue. Coquille. Organe de transmission. – V. Se fait par la bouche. Ce peut être le clou de la farce. – VI. Conception vouée à l'avortement. Paniers de « saucisses ». – VII. Est pressé pendant une traite. Tombe dans la purée. Aber. – VIII. Passages à lacets. Est utilisé pour bombarder. – IX. Figure mythologique. L'occasion lui est donnée de tenir ses promesses. Se fait embobiner. Pronom. – X. Combien de fois est-il parti sans laisser d'adresse ! Suivit. – XI. Possessif. Ont changé de « couleur ». Pacha. – XII. Bas, pour des filles de Strasbourg. En toile. Invite à déguerpir. – XIII. La dernière précède la première. Où l'on peut trouver des barons. – XIV. Terme musical. Fait comme un rat. A peu de « frais ». – XV. Ont plus de pieux que de lits. Poussins et tapirs.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II								■	■						
III			■		■								■		■
IV				■							■				
V									■						■
VI							■								
VII				■		■				■				■	
VIII									■						
IX				■				■					■		
X		■							■		■				
XI			■											■	
XII	■					■			■					■	
XIII											■				
XIV			■		■							■			
XV							■							■	

VERTICALEMENT

1. Chasse les canards boiteux. Fait courir des ragots. – 2. Attire les pies et fait fuir les ours. Est sortie d'un bar qui vient d'être ouvert. – 3. Points. Est capable de manger des briques. Symbole d'une unité de puissance. – 4. Article. Préfixe. Charme la vue. – 5. Quartier de Grenade. Frappe des personnes mises à l'ombre. – 6. Est discrètement consultée. Est pris éventuellement avec une perche. Pronom. – 7. Suit des voies souterraines pour atteindre son but. N'offre pas une grande cuisine à ses hôtes. – 8. La cime de leurs bois est souvent sous la neige. Elle a souvent le bourdon. – 9. Participe. Partie de ballon. Agrément du passé. – 10. Sujet épineux. Parfois élevé et parachuté en même temps. – 11. Disparut avant d'atteindre son but. Menace de mort. Bien gardé. Dans les murs. – 12. Ses victimes trinquent. Symbole. – 13. Pas rétro. Grand lustre. Quatre, sous le bouquet. – 14. Donnée sans générosité. Le symbole de la gratuité. Chef d'atelier. – 15. D'un auxiliaire. Clochettes des prés.

Solution du problème n° 5825

Horizontalement

I. Belle-mère. – II. Iléus. Rut. – III. Jeunesse. – IV. Oc ! Ue. – V. Ute. Isaac. – VI. Tell. Eus. – VII. Iules. Is. – VIII. Erésipèle. – IX. Sésame. – X. Es. Néri. – XI. Sauts. Tek.

Verticalement

1. Bijoutières. – 2. Electeur. Sa. – 3. Leu. Elles. – 4. Lune. Lèsent. – 5. ESE. Sises. – 6. Suse. Par. – 7. Ersgau. Emit. – 8. Rue. Asile. – 9. Et. Oc ! Se. OK !

GUY BROUTY

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Courteline... Guitry! : 19 h. Le Journal intime de Sally Mara : 20 h 30. L'amour est aveugle : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Fille sur la banquette arrière : 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). La la love you : 20 h, dim. 17 h. Eh Joel : 20 h 30, dim. 15 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOBINO (43-27-75-75). Télé-folies : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Sans mentir : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h. Le Graphique de Boscop : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Tableaux de service : 19 h 3018 h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Le Marcheur : 20 h 30, dim. 16 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pétaouchnok : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Le Malade imaginaire : 20 h 30, dim. 14 h.Dim. Bal masqué : 20h30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Livre d'heures : 18 h 30. Le Roi Lear : 18 h 15, dim. 17 h.Dim. Les Larrons : 15h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 17 h 30. La Mouette : 20 h, dim. 19 h 30. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h.
GRAND EDGAR (43-20-90-09). Qui va à la chasse... : 20 h 15. Eric Thomas : 22 h.
HÉBERTOT (43-87-23-23). La Vérité sur maman : 21 h.
HOTEL DES MONNAIES (46-33-39-55). Saint Christophe Colomb : 20 h 30, dim. 15 h.
HOTEL DE SULLY (44-61-21-50). Coup de chance : 21 h 15.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Hortense a dit Je m'en fous : 21 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Adieu monsieur Tchékhov : 20 h. Le Rire de Tchékhov : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15. Feu la mère de Madame : 20 h. Silence, on bouge! : 21 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). In Transit (spect. en anglais) : 19 h 30.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Madame de La Carlière : 21 h, dim. 16 h.
PRÉ-CATALAN, JARDIN SHAKESPEARE (43-71-14-26). 29 degrés à l'ombre : 15 h. Mangeront-ils? : 19 h 30, dim. 17 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : 20 h 30, dim. 17 h. La Troisième Ligne : 22 h, dim. 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 17 h et 21 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Femme déposée : 19 h. La mort viendra et elle aura tes yeux : 21 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Christian Briand dans Tout est show-baise : 22 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Une petite douleur : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Gérard David : 20 h 30. Le Démagogue : 22 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Bel Indifférent : 19 h. Douce Violence : 20 h 15.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Un jeune homme pressé ; On purge bébé : 21 h, dim. 16 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Homme sur le parapet du pont : 19 h. Feu la mère de Madame : 20 h 30, dim. 15 h. Délire à deux : 22 h 15.

RÉGION PARISIENNE

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE) (47-45-75-80). Tueur sans gages : 20 h 30.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Une histoire du film policier français : Gossette (1923), de Germaine Dulas, 16 h 30 ; Maigret tend un piège (1957), de Jean Delannoy, 18 h 30 ; Police Python 357 (1976), de Alain Corneau, 21 h.

DIMANCHE

Une histoire du film policier français : Gossette (1923), de Germaine Dulas, 16 h 30 ; Mesrine (1983), d'andré Genoves, 18 h 30 ; Solo (1970), de Jean-Pierre Mocky, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE
(42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma polonais : Train de nuit (1959, v.o. s.t.f.), de Jerzy Kawalerowicz, 14 h 30 ; Une vie pour une vie (1990, v.o. s.t.f.), de K. Zanussi, 17 h 30 ; Au-delà du vertige (1988, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma polonais : la Leçon de langue morte (1979, v.o. s.t.f.), de Janusz Majewski, 14 h 30 ; Rondo (1958, v.o. s.t.f.), de Janusz Majewski ; Lokis (1970, v.o. s.t.f.), de Janusz Majewski, 17 h 30 ; les Tribulations de Balthasar Kober (1988, v.o. s.t.f.), de Wojciech J. Has, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Polars en Seine : Enquêtes policières : Commissariat (1985) d'Alain Lasfargues, Bande annonce : Un dimanche de flics (1983) de Michel Vianey, Flic Story (1975) de Jacques Deray, 14 h 30 ; Doubles et Sosies : Encyclopédie du cinéma français : Michel Simon (1978) de Claude-Jean Philippe, Actualités Gaumont, les Trois font la paire (1957) de Sacha Guitry et Clément Duhour, 16 h 30 ; Témoins - faux témoins : Louis Chédid chante Hold-Up (1985), le Client (1988) de Marc Serhan, Bonjour l'angoisse (1988) de Pierre Tchernia, 18 h 30 ; Enquêtes policières : la Crime (1983) de Philippe Labro, 20 h 30.

DIMANCHE

Polars en Seine : Témoins - faux témoins : Tueur maison (1984) d'Alain Robak, Trois hommes à abattre (1980) de Jacques Deray, 14 h 30 ; Enquêtes policières : Bande annonce : Flic Story (1975) de Jacques Deray, Paris taxi folie (1985), Peur sur la ville (1975) de Henry Verneuil, 16 h 30 ; Détectives privés : Bande annonce : Trois hommes à abattre (1980) de Jacques Deray, Polar (1982) de Jacques Bral, 18 h 30 ; Enquêtes policières : Actualités Gaumont, Appelez le 17 (1957) d'Edouard Molinaro, Entre onze heures et minuit (1948) de Henri Decoin, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
APRÈS L'AMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
ARRÊTE OU MA MÈRE VA TIRER! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AU PAYS DES JULIETS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
AUX COEURS DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BAR DES RAILS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BEETHOVEN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BEZNESS (Fr.-Tun.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
BOB MARLEY : TIME WILL TELL (A., v.o.) : Trianon, 18e (46-06-63-66).
CARNE (**) (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CINQ FILLES ET UNE CORDE (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DEUX YEUX MALÉFIQUES (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).
DEVENIR COLETTE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DOC HOLLYWOOD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FAUTE DE PREUVES (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
GLADIATEURS (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
IP5 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES MAMBO KINGS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
MEDICINE MAN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
MY GIRL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PÈRE DE LA MARIÉE (A., v.o.) : Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA PUTAIN (**) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE RETOUR DE CASANOVA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
ROCK-O-RICO (A., v.f.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
SANS RÉMISSION (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TRUST ME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE VENT SOMBRE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE ZÈBRE (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

BATMAN, LE DÉFI. Film américain de Tim Burton, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CADENCE. Film américain de Martin Sheen, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

VIRGINIA. Film franco-yougoslave de Srdjan Karanovic, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A PROPOS D'HENRY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.
LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.
LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 20.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.
LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
DIVA (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 0 h 10.
LES ENCHAÎNÉS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
IN BED WITH MADONNA (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 20.
MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 30.
LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 15.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.
LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 18 h.
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
LA PRISE DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.
ROUTE ONE-USA (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h 45, 22 h.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 21 h 50.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 15.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 19 h 15.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.
LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h.
20.000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
YOUNG SOUL REBELS (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

LES GRANDES REPRISES

A DOUBLE TOUR (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LES AMANTS DE LA NUIT (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LES ARMES DE L'ESPRIT (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE BUNKER DE LA DERNIÈRE RAFALE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
CARIOCA (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).
CÉRÉMONIE SECRÈTE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LES CHEFS-D'UVRE DE WALT DISNEY (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LES DUELLISTES (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES ENCHAÎNÉS (A., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).
L'EQUIPÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
LE GUÉPARD (It., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33).
HAIR (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
INDIA SONG (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).
JU DOU (Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JUGEMENT A NUREMBERG (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
LOVE STREAMS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
MOROCCO (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LA NUIT DES MORTS-VIVANTS (*) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
PETER PAN (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
QUOI DE NEUF PUSSYCAT? (A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
ROSA LA ROSE (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SEULS SONT LES INDOMPTÉS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Miramar, 14e (43-20-89-52).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UNE VIERGE SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

LUNDI 20 JUILLET

« Les salles souterraines nouvellemnet découvertes des thermes de Cluny », 11 heures, entrée du musée de Cluny (P.-Y. Jaslet).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 heures, 15 heures et 18 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Unesco », 14 h 15, entrée, place Fontenoy (Paris et son histoire).

« L'île de la Cité, des origines de Paris aux travaux d'Haussmann », 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« Versailles. Les bosquets du parc du château », 14 h 30, cour d'honneur du château, statue de Louis XIV (Office de tourisme).

« Appartements royaux du Louvre et vie quotidienne de la Cour », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« La basilique Saint-Denis », 14 h 30, métro Saint-Denis-Basilique (Europ explo).

« Le Marais. Hôtels de Marle ou Beauvais, d'Onon. Promenade dans les traboules du dix-septième siècle. Visite de l'abbaye de Chaalis, ses souterrains, son cellier », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Haulier).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Maison anciennes et ateliers d'artistes qui vont disparaître au faubourg Saint-Antoine ». 14 h 45, métro Nation, sortie boulevard Diderot (M. Banassat).

« De l'hôpital Saint-Louis à l'hôtel du Nord de Marcel Carné, le long du faubourg Saint-Martin », 15 heures, entrée de l'hôpital, 7, rue de la Grange-aux-Belles (M. Hager).

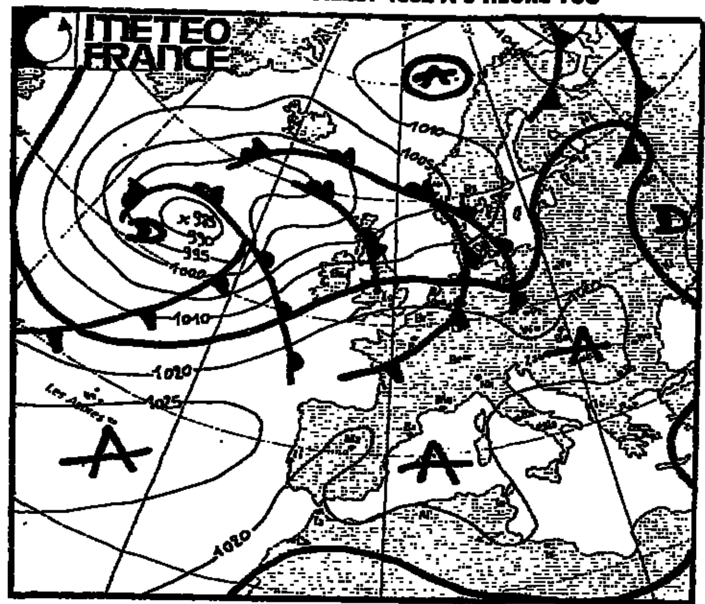
« Les arts asiatiques dans les collections du musée Guimet », 15 heures, 6, place d'Iéna (Approche de l'art).

« Chemins inconnus et jardins secrets de la Butte Montmartre », 15 heures, métro Place-Clichy, sortie Caulaincourt (C. A. Messer).

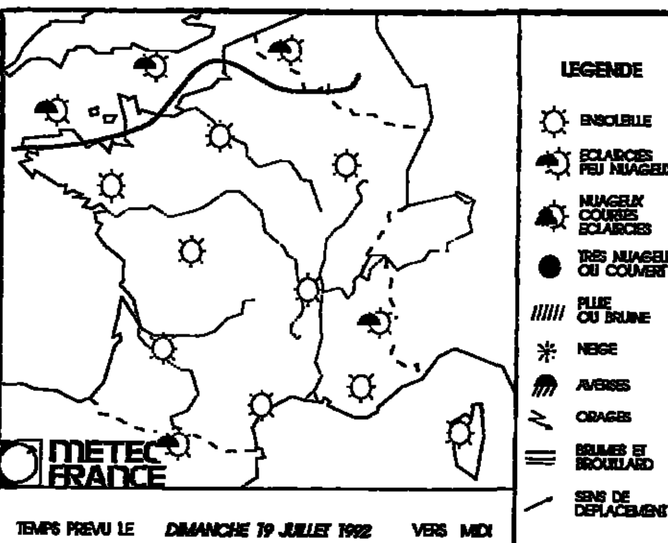
« Hôtels célèbres du Marais et salons littéraires », 17 heures, métro Saint-Paul-le Marais (Lutèce-visites).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



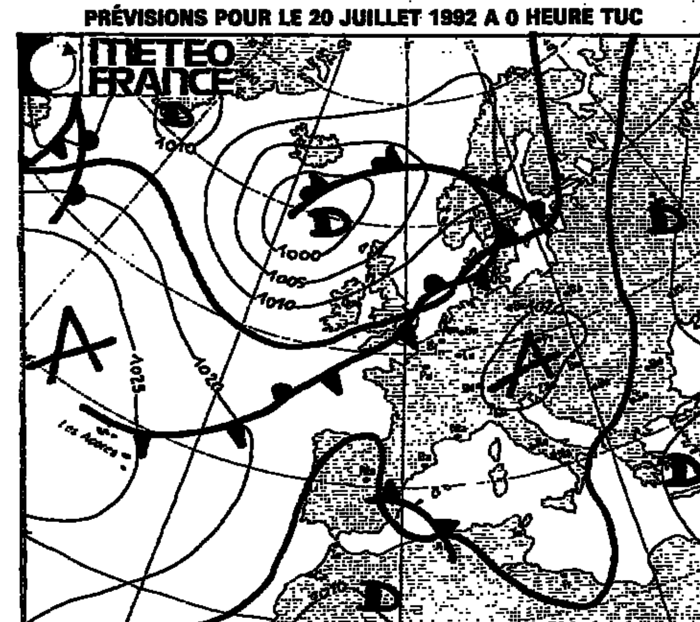
PRÉVISIONS POUR LE 19 JUILLET 1992



Soleil et chaleur caniculaire. – Malgré quelques passages nuageux près de la Manche, le temps sera dominé par le soleil. Quelques cumulus se développeront sur les Pyrénées et les Alpes. Les températures seront douces au lever du jour, entre 15 degrés et 18 degrés en général, localement 20 degrés près de la Méditerranée. Elles grimperont rapidement en matinée pour atteindre l'après-midi des valeurs élevées : 30 degrés à 35 degrés du nord au sud.

On pourra cependant trouver une fraîcheur relative près de la Manche avec 23 degrés à 25 degrés. Le vent de sud-ouest y soufflera à 30-40 km/h et faiblira en cours de journée.

PRÉVISIONS POUR LE 20 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 18-7-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 17-7-1992 à 18 heures TUC et le 18-7-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	26	18	D
BIARRITZ	24	17	D
BORDEAUX	25	15	B
BOURGES	24	18	P
BREST	21	15	C
CAEN	22	13	C
CHERBOURG	20	15	C
CLERMONT-FER.	27	16	C
DIJON	26	15	P
GRENOBLE	32	18	D
LILLE	29	14	P
LIMOGES	21	15	N
LYON	29	18	D
MARSEILLE	30	20	D
NANCY	–	17	C
NANTES	20	12	B
NICE	27	20	D
PARIS-MONTS.	23	17	C
PAU	24	15	B
PERPIGNAN	32	21	D
RENNES	24	12	B
ST-ETIENNE	28	18	C
STRASBOURG	–	17	C
TOULOUSE	23	15	D
TOURS	22	16	C
POINTE-A-PITRE	32	24	D
ÉTRANGER			
ALGER	29	19	D
AMSTERDAM	19	15	C
ATHÈNES	32	19	D
BANGKOK	33	26	N
BARCELONE	27	18	D
BELGRADE	26	14	D
BERLIN	28	18	N
BRUXELLES	19	14	C
LE CAIRE	39	20	D
COPENHAGUE	20	16	N
DAKAR	28	31	N
DELHI	–	–	–
GENÈVE	25	17	D
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	26	19	D
JÉRUSALEM	28	17	D
LISBONNE	29	19	D
LONDRES	25	16	C
LOS ANGELES	25	19	D
LUXEMBOURG	21	13	C
MADRID	36	19	D
MARRAKECH	38	24	D
MEXICO	21	14	D
MILAN	28	18	D
MONTRÉAL	23	17	P
MOSCOU	22	12	C
NAIROBI	18	11	D
NEW-YORK	23	20	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	31	20	N
PÉKIN	34	24	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	26	17	D
SÉVILLE	40	22	D
SINGAPOUR	31	24	P
STOCKHOLM	25	17	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	28	21	C
TUNIS	32	19	D
VARSOVIE	26	14	C
VENISE	28	19	D
VIENNE	28	17	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 18 juillet

TF 1

20.45 Variétés : Sardou en concert.
22.25 Feuilleton : Le Secret du Sahara.
23.55 Magazine : Formule sport.
1.10 Journal et Météo.

A 2

20.50 Série : Tatort.
22.15 Magazine : Le Bar de la plage.
23.40 Journal des courses, Journal et Météo.
0.00 Magazine : Les Arts au soleil.
0.05 Série : Un privé sous les tropiques.

FR 3

20.45 Série : Le Petit Docteur.
21.45 Traverses.
22.40 Journal et Météo.
23.00 Magazine : Aléas.
23.50 Série : Les Incorruptibles.

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Pour l'amour de Joshua.
22.05 Sport : Pétanque.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Fritz The Cat. ■■
0.20 Cinéma : Toto le héros. ■■

M 6

20.40 Téléfilm : Au bon beurre.
22.10 Téléfilm : Les Disparus de la dictature.
0.20 Musique : Flashback.
1.00 Six minutes d'informations.
1.10 Musique : Dance Machine.

ARTE

19.00 Documentaire : Histoire parallèle.
20.00 Musique : Hongkong Song.
20.25 Microcomic.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Chronique paysanne en Gruyère.
22.10 Cinéma d'animation ; Le Champ.
22.20 Cinéma d'animation : Le Papillon.
22.30 Documentaire : Les Déesses noires.
23.20 Jazz Masters.

Dimanche 19 juillet

TF 1

13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
14.15 Feuilleton : Tom Bell (2e épisode).
15.10 Série : Le Triple Gagnant.
16.40 Disney Parade.
18.05 Magazine : Ushuaïa. La Colombie britannique.
19.05 Série : Tonnerre de feu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.40 Cinéma : Le Joli Cœur. □ Film français de Francis Perrin (1983). Avec Francis Perrin, Cyrielle Claire.
22.20 Soirée spéciale : 50e anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv'. Emission présentée par Anne Sinclair.
22.25 Cinéma : Les Guichets du Louvre. ■■■ Film français de Michel Mitrani (1974). Avec Christine Pascal, Christian Rist, Alice Sapritch.
0.00 Débat : Il y a cinquante ans, la rafle du Vel'd'Hiv'. Animé par Anne Sinclair. Avec Laurent Fabius, André Frossard, Me Bernard Jouanneau, Jean Kahn, président du CRIF, Michel Noir, Maurice Rajsfus, historien, Alain Touraine, sociologue, et la participation de six adolescents.
1.00 Documentaire : Paroles de survivants. De François Lanzenberg et Erik Tomasi.
2.05 Journal et Météo.

A 2

13.20 Série : Aux marches du palais.
13.35 Série : Mac Gyver.
14.25 Sport : Cyclisme. Tour de France : Sestrières-L'Alpe-d'Huez, 14e étape (183 km).
17.35 Magazine : Vélo club.
18.20 Magazine : Stade 2.
19.30 Sport : Le Journal du Tour.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 Série : Taggart. Fausse Note.
22.40 Magazine : Etoiles.
23.45 Journal et Météo.

FR 3

14.00 Magazine : Sports 3 dimanche.
15.15 Téléfilm : Le Dernier Combat.
16.30 Tiercé, en direct de Maisons-Laffitte.
16.45 Dessin animé : Our Gang.
17.00 Les Vacances de Monsieur Lulo.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : Téléchat.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacle : Onzième Festival international du cirque de Monte-Carlo.
22.00 Magazine : Le Divan.
22.25 Journal et Météo.
22.45 Cinéma : Le Bossu. ■ ▶ Film français de Jean Delannoy (1944). Avec Pierre Blanchar, Yvonne Gaudeau, Paul Bernard.
0.25 Magazine : Estivales.
1.10 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

14.30 Documentaire : Les Voyous masqués de la nuit.
15.05 Téléfilm : Souviens-toi de Kissing Place.
16.30 Cascades et cascadeurs nº 14.
17.10 Sport : Pétanque.
18.00 Cinéma : Danny, le champion du monde. ■ Film britannique de Gavin Millar (1989). Avec Jeremy Irons, Robbie Coltrane, Samuel Irons.

En clair jusqu'à 20.35

19.35 Flash d'informations.
19.40 Les Superstars du catch.
20.30 Le Journal des J. O.
20.35 Cinéma : L'Orchidée sauvage. □ Film américain de Zalman King (1989). Avec Mickey Rourke, Jacqueline Bisset, Carre Otis.
22.20 Flash d'informations.
22.30 Sport : Corrida.
23.50 Sport : Golf.
1.20 Cinéma : Tremors. ■ Film américain de Ron Underwood (1989). Avec Kevin Bacon, Fred Ward, Finn Carter.

M 6

13.50 Série : Le Joker.
14.40 Variétés : Multitop.
16.10 Série : L'Heure du crime.
17.05 Série : Le Saint.
18.00 Série : Espion modèle.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Au bon beurre. D'Edouard Molinaro, avec Roger Hanin, Andréa Ferréol (2e partie).
22.25 Magazine : Culture pub.
23.00 Cinéma : Les Fantaisies amoureuses de Siegfried. □ Film allemand d'Adrian Hovan (1970). Avec Raymond Harmstorf, Sybil Danning, Peter Berling.
0.40 Magazine : Métal express.
1.10 Six minutes d'informations.

ARTE

19.00 8 1/2 Journal.
19.10 Soirée thématique.
19.11 Introduction.
19.15 Les Grands Moments sportifs.
19.30 Documentaire : Le Rêve olympique.
19.55 Documentaire : Le Mile.
20.20 Marie-José Pérec en préparation pour les jeux de Barcelone.
20.35 Cinéma : Continental Circus. ■ Film français de Jérôme Laperrousaz (1969-1972). Avec Jack Findlay, Giacomo Agostini.
22.20 Le Sport dans tous ses états.
22.35 Court métrage : Vive le Tour.
22.55 Documentaire : Destins qui basculent.
23.50 Reportage : Un supplément de vie.

CARNET DU Monde

Décès

– M. et Mme Benjamin Urbah,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Adrien Bornstein
et leurs enfants,
Mme Marius Lubetzki
et son fils,
Me Louba Schirman-Lubetzki,
Mme Michel Bornstein
et son fils,
Les familles Lubetzki, Orbeck, Kaplan, Vuillermoz et Struman,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri BORNSTEIN,
née Rachel Lubetzki,

le 16 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Ses obsèques auront lieu le lundi 20 juillet, à 10 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Louis Colombier,
M. et Mme Henri Colombier,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis COLOMBIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
docteur ès sciences physiques,
ancien directeur
des services de recherche
de la Compagnie des ateliers et forges de la Loire (Creusot-Loire),
président d'honneur
du Cercle d'études de métaux,

survenu le 12 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Suivant la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Les Palatines,
19, square Amouroux,
42100 Saint-Etienne.

– M. et Mme Roger Bismut,
M. et Mme Philippe Levi,
M. et Mme Torleif Ericson,
Leurs enfants et petits-enfants,
font part du décès de leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Dora GALULA,
née Coen,

survenu le 10 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-seizième année.

– Le président de l'OPAC du Val-de-Marne,
Le conseil d'administration,
Le directeur général,
Ses collègues de travail,

témoignent de leur estime et amitié à

Bruno d'INGUIMBERT,
ingénieur TPE,
directeur de l'aménagement,

décédé accidentellement, le 9 juillet 1992,

et assurent son épouse, ses enfants, ses parents et amis, de leur profonde sympathie.

81, rue du Pont-de-Créteil,
94107 Saint-Maur-des-Fossés.

– Le président d'EXPANSIEL,
Le conseil d'administration,
Le directeur général,
Ses collègues de travail,

témoignent de leur estime et amitié à

Bruno d'INGUIMBERT,
ingénieur TPE,
directeur de l'aménagement,

décédé accidentellement, le 9 juillet 1992,

et assurent son épouse, ses enfants, ses parents et amis, de leur profonde sympathie.

2, parvis de Saint-Maur,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

– Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès subit, à Paris, le 16 juillet 1992, de

**M. René
LADREIT de LACHARRIÈRE,**
professeur émérite à la faculté de droit
de l'université Paris-V
(René-Descartes),

La cérémonie funèbre aura lieu le 21 juillet, à 8 h 45, au funérarium du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue de Rémusat,
75016 Paris.

– Mme Jacques Lebouc,
M. et Mme Yves Lebouc
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lebouc
et leurs enfants,
M. Gérard Lebouc
et ses enfants,
Mme Angelici
et ses enfants,
Les familles Ricard, Troenel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LEBOUC,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier
dans l'ordre des Palmes académiques,

survenu le 12 juillet 1992.

Les obsèques se sont déroulées le 13 juillet, à Saint-Florentin, dans le respect des volontés du défunt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Avigny,
77480 Bray-sur-Seine.

– Les amis de

Bernardine SINMOYSE

ont la douleur de faire part de son décès, survenu à Paris, le 16 juillet 1992.

Ses obsèques auront lieu en l'église de Marines (Val-d'Oise), le mardi 21 juillet, à 9 heures.

Elle a rejoint son amie,

Maïna ROBUR.

Priez pour elles.

18, rue de Chazelles,
75017 Paris.

– Mme Walter Ungemuth,
née Odette Mercier,
sa mère,
Mme Pascale Castel, née Ungemuth,
M. Nicolas Ungemuth,
ses enfants,
Mme Carmen Cuesta,
sa compagne,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Michel UNGEMUTH,
conseiller financier
à la direction du Trésor,
promotion ENA 1979,

survenu le 15 juillet dans sa cinquantième année.

L'incinération aura lieu le 21 juillet, à 11 h 45, au colombarium du Père-Lachaise,

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Molière,
75001 Paris.

Remerciements

– Mme Van Deinse,
sa belle-mère,
Jean-Marie Van Deinse,
son époux,
Eric, Bruno et Sophie,
ses enfants,
Hugues de Barbuat,
son frère,
Ainsi que sa belle-sœur,
Ses belles-filles,
Son gendre et ses petits-enfants,
vous remercient pour les nombreuses marques d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de

Sabine VAN DEINSE,
née de Barbuat Duplessis,

Elle reposera au cimetière de Théoule-sur-Mer, le lundi 20 juillet.

□ **Didier Daurat, pionnier de la Postale.** – La revue *Icare* du Syndicat national des pilotes de ligne consacre son dernier numéro à la vie et à l'œuvre de Didier Daurat, qui a créé l'Aéropostale et la ligne d'Amérique du Sud. Ce meneur d'hommes et organisateur a été le centre de l'une des gestes de l'aviation mondiale. Il a été le « père » de quelques héros, auxquels sa dureté et son idéal ont permis d'exprimer le meilleur d'eux-mêmes : Saint-Exupéry, Mermoz, Guillaumet et les autres. Les photos d'archives sont heureusement alternées avec des dessins et des gouaches de Philippe Mitschké.

▶ **Revue *Icare* nº 140. Prix franco : 105 francs. Tour Essor 93, 14-16, rue Scandicci, 93500 Pantin. Tél. (1) 49-42-20-89.**

ÉCONOMIE

La réforme du statut de la main-d'œuvre portuaire

Une victoire du réalisme

« L'étape que nous avons franchie – avec les accords signés à la mi-juillet sur la mensualisation des dockers – est décisive, mais ce n'est pas la dernière. » M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, parle d'or et il s'est bien gardé, le 17 juillet, de tout triomphalisme. Car si incontestablement les avancées juridiques, politiques, maritimes de nature à moderniser le statut des dockers et la gestion des ports sont notables, on peut ajouter sans grand risque de se tromper que la navigation à venir sera parsemée de dangereux récifs.

A l'actif des pouvoirs publics, du Parlement et des partenaires sociaux engagés sur le terrain (patronat, syndicats locaux CGT des dockers, ingénieurs des ponts et chaussées), on mettra la détermination et le consensus *politique*, le *réalisme* qui a fait place au dogmatisme, la diplomatie et le contenu très alléchant des plans sociaux. Dans certains ports, les primes offertes *aux dockers acceptant leur* licenciement approchent 500 000 francs, tandis que le salaire annuel garanti aux futurs ouvriers mensualisés atteint *160 000* francs. A Cherbourg, une amélioration de la productivité de... 200 % est *escomptée.*

Les zones de turbulences pourtant ne manquent pas. Il faut que le gouvernement avalise les plans locaux, publie les décrets réorganisant le fonctionnement des bureaux de la main-d'œuvre, impose dans les grands ports un *plafond de dockers intermittents* et surtout dégage les moyens budgétaires. Or, sur un coût total estimé à 2 milliards de francs sur plusieurs années, l'Etat ne veut pas aller très au-delà de 700 millions et – comme c'est devenu maintenant son habitude – il *demandera aux collectivités* locales une participation.

Quant aux lois, décrets et *accords paritaires, si bons* soient-ils, leur existence n'a jamais été en soi le gage qu'aucune grève ne sera plus déclenchée, que la productivité coulera de source et que les navires, qui ont pris l'habitude de « griller » les escales françaises, *reviendront prendre des* marchandises à Marseille, où la situation est chroniquement délétère, ou au Havre, plus que jamais concurrencé par Anvers. Reste la fédération CGT des ports et docks qui, après avoir organisé depuis octobre dernier près de *quarante grèves, a dû capituler* devant l'impopularité grandissante de ses actions désespérées et le soutien, juste du bout des lèvres, qu'elle a dû quémander à la confédération de M. Louis Viannet. Gagnant, le gouvernement s'honorerait à ne *pas la laisser indéfiniment genou* à terre et cible de toutes les vengeances. Comme il s'honorerait de dire que l'essentiel du travail avait été *accompli par Mme Edith Cresson* et M. Jean-Yves Le Drian. M. Josselin, le 17 juillet, n'a *même pas prononcé leurs* noms...

FRANÇOIS GROSRICHARD

□ **Elf : 27 000 salariés souscripteurs pour un nouveau plan d'actionnariat.** – Un nouveau plan d'actionnariat salarié lancé par la *Société nationale Elf-Aquitaine* (SNEA) entre le 5 et le 24 juin a déjà permis à 27 000 salariés de devenir actionnaires du groupe. Ce plan, dont la première étape vient de s'achever, doit se développer sur plusieurs années et portera au *total sur 1 % du capital de l'entreprise*, soit 2,5 millions d'actions, précise Elf. Il a pris la forme d'une augmentation de capital réservée à tous les salariés. 980 000 actions ont été souscrites lors de cette première étape, soit un nombre moyen de trente-sept actions par souscripteur. Destiné à *« permettre aux membres du personnel de s'associer plus étroitement aux ambitions et aux succès futurs d'Elf-Aquitaine »*, ce plan fait suite à trois autres (1981, 1986 et 1988).

Vingt-sept accords paritaires sur la mensualisation des dockers ont été signés

Dressant le bilan des négociations paritaires qui ont eu lieu depuis plusieurs semaines dans les vingt-neuf principaux ports français, le secrétaire d'Etat à la mer, M. Charles *Josselin, a indiqué*, vendredi 17 juillet, que des accords entre dockers et *entreprises de manutention avaient* été signés, à cette date, dans vingt-cinq d'entre eux. *Le jour limite fixé* par le gouvernement pour que les ouvriers puissent profiter des dispositions sociales et financières avantageuses proposées par les pouvoirs publics était le 15 juillet. Mais ici ou là, quand les négociations étaient proches d'aboutir, la pendule a été arrêtée. En revanche, à Marseille, et à Saint-Malo, l'intransigeance des dockers n'avait pas encore permis, le 18 juillet, de trouver une solution. Samedi 18 juillet, M. Josselin a indiqué qu'un accord était intervenu sur le port de commerce de Lorient, accompagné d'un avenant sur le port de pêche qui ne pourra être mis en œuvre que lorsque le futur organisme de gestion de ce port sera choisi. A Nice, également, un accord est intervenu vendredi soir.

Parallèlement aux négociations entre partenaires sociaux, menées en coopération avec *les directeurs de* ports (qui sont des fonctionnaires) ou *les gestionnaires des installations* (qui sont souvent des chambres de commerce), les gouvernements Cresson et Bérégovoy ont mené à son terme la procédure législative qui a abouti au vote à une écrasante majorité de la loi du 9 juin 1992. Cette loi réforme profondément le statut des dockers, qui s'appuyait sur un texte de 1947, et introduit pour la majorité de ces travailleurs le système de la mensualisation, alors que, jusqu'à maintenant, ils se présentaient chaque jour à l'embauche et signaient chaque jour, selon la formule de l'intermittence, *un nouveau contrat de travail* avec un employeur juridiquement *différent du précédent. Un système* dont l'anachronisme était de plus en *plus critiqué, à droite comme à* gauche, et dans tous les milieux économiques... *sauf par les dockers eux*-mêmes qui le contrôlaient totalement *et en tiraient de grands avantages.*

Négociation avec tous les syndicats

Les vingt-cinq accords recensés vendredi 17 juillet concernent 5 500 dockers sur un *effectif total* actuel de 8 211 ouvriers titulaires de la carte *professionnelle. Le* nombre (encore provisoire) de ceux qui ont accepté d'être embauchés comme mensualisés dans les entreprises est estimé à 2 200 et 700 resteraient travailleurs intermittents, au statut comparable à celui d'aujourd'hui. *Ils* ne seraient embauchés qu'en cas de surcroît de trafic nécessitant une main-d'œuvre additionnelle. En outre, toujours sur la base des vingt-cinq accords signés, 1 000 ouvriers sont candidats à bénéficier de mesures d'âge (préretraite à cinquante ans) et 1 400 candidats à des reclassements et des mesures de conversion.

L'ensemble des accords signés dans chaque port devra avant d'être mis en application recevoir l'agrément du gouvernement, ce qui suppose un travail d'expertise de la part du secrétariat d'Etat à la mer. Il faudra que soient respectés trois engagements des partenaires sociaux : dégager des gains substantiels de productivité en 1993, les traduire en termes de baisse des tarifs et inviter sur la base du volontariat une majorité d'ouvriers à opter pour la mensualisation. Dans *les grands ports (Le Havre, Marseille,* Dunkerque), le gouvernement a exigé que *le solde* des dockers intermittents ne dépasse pas 10 à 20 % des effectifs actuels, ce que devrait préciser un décret.

Le secrétariat d'Etat à la mer a *indiqué qu'un projet de loi* sera présenté à la session de printemps sur les facilités juridiques accordées aux entreprises industrielles et commerciales qui investiront sur le domaine public portuaire. Quant à la négociation sur la future convention collective des *dockers*, elle *devrait* s'engager prochainement, *« avec toutes les organisations syndicales représentatives »*, a précisé M. Josselin, et pas seulement avec celle qui jouit encore d'un quasi-monopole : la CGT.

F. Gr.

Dans le cadre de ses investissements pour 1993

EDF prévoit de commander une nouvelle tranche nucléaire

C'est avec une bonne *semaine* de retard qu'EDF a révélé, vendredi 17 juillet, le programme d'investissements pour 1993 adopté le 9 juillet par son conseil d'administration, le premier présidé par le nouveau président de l'entreprise, M. Gilles Ménage.

Difficile d'expliquer ce manque d'empressement autrement que par le contenu des projets d'EDF. Outre trois centrales classiques, fonctionnant indifféremment au fioul et au gaz, l'électricien se propose en effet de commander une chaudière nucléaire – Civaux 2 – *« au début de 1993, pour une mise en service en 1999 »* et de préparer *« l'engagement d'une future tranche sur un site existant »* à choisir entre Flamanville (Manche), Saint-Alban (Isère) et Penly (Seine-Maritime). Aux pouvoirs publics désormais de donner ou non leur feu vert.

Même timide, c'est une relance du programme nucléaire qu'amorce donc EDF après des années de vaches maigres passées à digérer le *« suréquipement »* de l'Hexagone en centrales. La dernière déclaration d'utilité publique (DUP), procédure administrative indispensable à l'ouverture d'une centrale, remonte à 1984. Et depuis 1987 une seule tranche a été commandée (Civaux 1). La *« pause »* aura duré près de cinq ans.

Pour justifier sa nouvelle politique l'EDF met en avant les prévisions de hausse de la consommation. L'entreprise publique table sur une *« croissance moyenne de 2,1 % par an jusqu'à l'an 2000 »*. Encore s'agit-il d'une hypothèse médiane autour de laquelle s'articule un *« scénario haut »* (+2,7 %) et *« un scénario bas »* (+1,5 %).

Rien ne dit qu'EDF a vu juste. *Mais si la croissance* de la demande a été sous-estimée, il suffira à l'entreprise de *réduire ses ventes d'électricité* à des clients étrangers. En revanche, dans l'hypothèse contraire, l'électricien se retrouvera à la tête d'excédents qu'il faudra bien exporter alors même que les pouvoirs publics (et le directeur général d'EDF) se sont engagés à ne pas transformer la France en *« château d'eau nucléaire »*.

Dans ces conditions, le projet d'accroître le parc nucléaire (56 tranches sont en service) à quelques *mois des législatives* ne va pas manquer de susciter la colère des écologistes *tant courtisés par* les socialistes. Et, partant, d'inciter le gouvernement à *différer sa réponse* à EDF au lendemain des élections.

Dans cette affaire, les Verts auront beau jeu de s'appuyer sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui, récemment (*le Monde* du 17 juillet), écrivait que le remplacement des centrales nucléaire anciennes ne se posera qu' *« à partir de l'année 2010 »* et qu' *« il ne faut pas prendre immédiatement de nouvelles décisions concernant le parc nucléaire »*. Un discours *bien éloigné de celui tenu par* EDF.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Pour attirer 25 milliards de francs d'investissements

La Russie adopte un programme favorable aux capitaux étrangers

Le gouvernement de la Russie a *adopté le 17 juillet* un programme destiné à attirer au moins 5 milliards de dollars d'investissements étrangers (25 milliards de francs) dans les trois prochaines années.

Le vice-premier ministre, M. Alexander Shokhin, dirigera ce programme qui devrait permettre de doubler le montant des investissements étrangers en Russie par rapport à 1987.

Le programme prévoit la mise en place d'une nouvelle législation qui augmenterait les impôts et les droits de douane d'ici à la fin 1992. La deuxième étape, qui couvrirait 1993-1994, *consiste à provoquer « un afflux massif d'investissements »* au moyen de la privatisation de propriétés d'Etat.

Le programme demande aussi une loi sur la protection des capitaux étrangers et des garanties pour les investisseurs.

□ **M. Guerachenko nommé à la tête de la Banque centrale de Russie.** – *L'ancien président de la* Gosbank, la Banque d'Etat soviétique, M. Viktor Guerachenko, a été nommé vendredi 17 juillet président provisoire de la Banque centrale de Russie par les députés russes. M. Guerachenko remplace à ce poste M. Gueorgui Matioukhine, dont la démission *« pour raisons de santé »* avait été acceptée la veille par le Parlement. La nomination de M. Guerachenko a reçu l'aval du président russe Boris Eltsine et du premier ministre provisoire, M. Egor Gaïdar.

Malgré un retour aux bénéfices

IBM supprimera plus d'emplois que prévu en 1992

Numéro un mondial du secteur, le constructeur informatique américain IBM supprimera plus d'emplois que prévu en 1992. « Big Blue », qui avait envisagé de réduire de 20 000 le nombre de ses salariés cette année, a en effet annoncé vendredi 17 juillet que cet objectif serait dépassé. La firme d'Armonk, qui avait déjà diminué ses effectifs de 29 000 personnes en 1991, employait 350 000 salariés au début de l'année.

Ces suppressions d'emplois font partie d'un vaste plan d'économies et de réorganisation générale du groupe visant à *restaurer sa rentabilité* et à le rendre plus flexible. Une révolution *culturelle doublée de mesures* d'austérité drastiques destinées à *affronter la crise structurelle que* traverse l'industrie informatique. Le géant n'a pas été épargné. Pour la première fois de son histoire, il a clos l'an passé un exercice en perte.

Le tour de vis que s'est imposé IBM, sous la houlette de M. John Akers, son président, ne devrait donc pas faiblir, malgré une amélioration des performances financières au premier semestre 1992. Sur les six premiers mois de l'année, le groupe a affiché une progression de 6,7 % de ses ventes par rapport à la même période de l'année précédente. Tiré par les services et les logiciels, *le* chiffre d'affaires s'est ainsi établi à 30,3 milliards de dollars (*157,5 milliards de francs*) contre 28,4 milliards (*147,6 milliards* de francs) au premier semestre 1991. Le bénéfice net *s'est élevé à 1,31 milliard de dollars* (6,8 milliards de francs) contre une *perte de 1,58 milliard* (8,2 milliards de francs) au premier semestre 1991 due, en partie, à une importante provision exceptionnelle rendue nécessaire par les nouvelles règles américaines en matière de comptabilité. Ce léger mieux a été accueilli avec une relative déception par Wall Street, certains analystes ayant tablé sur un redressement plus spectaculaire. De quoi confirmer IBM dans sa cure d'austérité.

COMMUNICATION

□ **La SFP prévoit de supprimer 338 emplois d'ici à 1994.** – La *direction de la Société française de* production (SFP) a annoncé, jeudi 16 juillet, au comité d'entreprise, la suppression de 338 emplois d'ici à 1994 *« dans le cadre de l'effort de rentabilisation de l'entreprise. »* Un plan de 500 suppressions d'emplois et licenciements avait été appliqué à la SFP en 1990 dans une restructuration *globale de l'entreprise par* le président-directeur général, M. *Jean-Pierre Hoss. Les nouvelles* suppressions d'emplois se feront par moitié par des retraites et préretraites. L'objectif de rentabilité à l'échéance de 1994 prévoit un effectif de 1 068 salariés contre un peu plus de 1 400 actuellement. Dans un communiqué publié vendredi 17 juillet, la FASAP-Force *Ouvrière (audiovisuel et presse* notamment) a *« protesté contre ce nouveau coup porté à l'audiovisuel public, après Antenne 2, FR 3 et Radio France »*.

□ **Le magazine *Contemporaine* cesse de paraître.** – Le magazine féminin mensuel *Contemporaine* cesse de paraître après seize mois d'existence, en raison d'une chute de la publicité. Ce mensuel luxueux était destiné aux *« femmes de pouvoir »* par sa fondatrice, Elizabeth Lefebvre, qui avait créé avec succès les magazines féminins *Jacinte* et *Biba*. La société éditrice de *Contemporaine*, Aguesseau Communication, holding contrôlé par Mme Elizabeth *Lefebvre et son* mari Alain, a été contrainte de *déposer son bilan à la suite* du retrait d'un partenaire minoritaire, la société Oros dirigée par Bruno Rohmer. Sur le réseau Paris surface (kiosques et maisons de la presse de la capitale et de la banlieue), la vente moyenne de *Contemporaine* avait été de 11 500 exemplaires sur treize numéros.

□ **Le titre Mirror Group Newspapers chute de 60 %.** – L'action du groupe de presse britannique Mirror Group Newspapers (MGN), suspendue en décembre après la découverte des escroqueries commises par Robert Maxwell, a chuté de près de 60 % vendredi 17 juillet à la reprise des cotations du groupe au Stock Exchange de Londres (*le Monde* du 18 juillet). Le titre MGN a ouvert à 50 pence alors qu'il avait été suspendu à 125 pence, le niveau exact auquel les titres avaient été introduits en Bourse en mai 1991. Au terme des transactions, l'action a chuté de 59 % perdant finalement 72,25 pence à 52,75 pence. Le titre le plus connu de MGN est le quotidien *Daily Mirror*.

□ **FilmNet obtient la première licence de diffusion accordée à une chaîne privée de télévision aux Pays-Bas.** – La station de télévision privée FilmNet a reçu, vendredi 17 juillet, du gouvernement néerlandais la première licence de diffusion accordée à une chaîne privée. En décembre dernier, un changement de la législation néerlandaise dans le domaine des médias avait rendu possible l'introduction de télévisions commerciales aux Pays-Bas. L'autorité de régulation a accordé une licence à FilmNet pour une période de dix ans qui lui permet d'inclure de la publicité dans ses programmes.

ÉCONOMIE

Le compromis de l'urgence

Suite de la première page

Cette situation nouvelle n'est pas sans rapport avec le contenu final du protocole envisagé pour sauver le régime d'assurance-chômage d'un déficit cumulé de 20 milliards prévu d'ici à 1992. Après les tentatives de décembre 1991, qui se sont révélées insuffisantes, *il fallait* trouver encore 15 milliards, en recettes et économies, et donc prendre des décisions énergiques. Et ce d'autant que le temps pressait : en septembre, et à coup sûr en octobre, l'UNEDIC risquait de se trouver en cessation de paiement, et donc dans l'incapacité de rémunérer les chômeurs...

Sur le papier, comme dans la réalité, les mesures retenues sont drastiques, et les experts de l'UNEDIC en attendent 18,3 milliards en 1993. Inégalement certes, tout le monde devra consentir un effort, les employeurs et les salariés, mais aussi les chômeurs. A titre temporaire et dégressif, la cotisation pour l'assurance-chômage sera augmentée de 0,8 % jusqu'à la fin de l'année, et progressivement ramenée à 0,5 % au premier semestre, puis à 0,4 % au second semestre de 1993. Cet afflux soudain permettra au régime de tout juste franchir un cap difficile.

Une allocation unique dégressive

Pour la suite, les négociateurs espèrent que les mesures arrêtées commenceront par produire leurs effets sur les finances. A commencer par l'allocation unique dégres*sive qui se substituera dans le* temps aux actuelles indemnisations et dont il a été estimé qu'elle fournirait un peu plus de 2 milliards la première année et pas loin de 9 milliards la troisième. D'autres dispositions, tel le différé d'indemnisation, porté de trois à sept jours, puis peu à peu rabaissé à 5 jours, devraient rapporter quelques centaines de millions, à côté d'autres restrictions tout aussi sévères pour les chômeurs.

Comme dans tout compromis, et vu l'urgence, était-il possible de faire autrement ? Les futurs signataires prétendent que non, qui se satisfont au passage d'améliorations et se plaisent à souligner leur volonté de remise en ordre d'un dispositif malmené par la croissance du chômage. FO et bien entendu la CGT sont d'un avis exactement contraire. Elles vilipendent un schéma dont les chômeurs seraient les premières victimes, avant les salariés, et qui épargnerait par trop les *« patrons »*. M. Alphonse Bernard proposait une augmentation de cotisation de 1 %, *qui ramenait rapidement 17 milliards*, et assure que *« c'est tout le régime d'assurance-chômage qui est remis en cause, et à terme sa pérennité »*.

A vrai dire, et pour courageux qu'il soit, le plan retenu, très pragmatique, ne correspond que fort peu aux intentions d'origine quand le patronat, mais aussi la CFDT, imaginait utiliser la crise pour entreprendre une vaste réforme s'attaquant aux problèmes de fond. Hormis quelques principes affichés dans la nouvelle logique, la restructuration ne sera que de caractère économique, ses conséquences sur le fonctionnement du régime ne se produisant à terme que par défaut. Par exemple, on affirme que les chômeurs ne seront pas lésés par l'instauration de l'allocation unique dégressive, en gains global, pour un chômeur moyen qui irait jusqu'au bout de ses droits à indemnisation. Mais, pour obtenir les économies souhaitées, on table sur sa sortie plus rapide du système. Et ce alors que l'emploi se raréfie.

De même, on affirme que les cadres ne seront pas avantagés par la nouvelle règle parce que, présentement, ils obtiennent déjà plus facilement des prolongations d'indemnité en raison de leur plus grande capacité à présenter de bons dossiers aux commissions paritaires, qui seront par ailleurs supprimées au nom de l'égalité de traitement.

Mais il y a aussi des renoncements qui éloignent de la moralisation. Sous prétexte que la contribution pour frais de 1 500 francs par licenciement réclamée aux employeurs ne *« rentrait pas »* beaucoup et qu'elle indisposait des chefs d'entreprise, elle a été supprimée. Ainsi, on revient sur une règle, admise par le patronat en décembre, selon laquelle ceux qui multipliaient les plans de réduction d'effectifs devaient prendre financièrement leurs responsabilités, afin d'épargner les employeurs au comportement le plus civique. Résultat : on a fait une croix sur 1,1 milliard de francs qu'il a fallu trouver ailleurs...

ALAIN LEBAUBE



Les principales dispositions

« Allocation unique dégressive » et « contribution d'équilibre »

La dégressivité est le terme qui revient le plus souvent dans le protocole de l'UNEDIC. A la place des nombreuses formules d'indemnisation, il est institué une *« allocation unique dégressive »*, qui constitue la principale innovation. Par rapport à l'ancien système, les durées de versement sont maintenues et même améliorées pour les temps de cotisation les plus courts. De même, l'évolution du montant versé évolue entre le taux plein, qui correspond à l'allocation de base (soit 57,4 % du salaire), et l'ancienne allocation de fin de droits, soit 2 439 francs par mois pour le cas général (le taux est majoré pour les plus de cinquante-deux ans). Après une période fixe, l'allocation diminue par palier tous les quatre mois. Dégressif, aussi, le différé d'indemnisation pour tout nouveau chômeur, qui est porté de trois à sept jours, mais ramené à six jours le 1er janvier 1993 puis à cinq jours du 1er juillet au 31 décembre 1993.

Durée d'affiliation	Durée d'indemnisation		
	Taux Normal	taux dégressif (par période de 4 mois)	
4 mois au cours des 8 derniers mois		4 mois	- 25 %
6 mois au cours des 12 derniers mois	4 mois	3 mois	- 15 %
8 mois au cours des 12 derniers mois			
– Moins de 50 ans	5 mois	10 mois	- 17 %
– 50 ans et plus	8 mois	13 mois	- 15 %
14 mois au cours des 24 derniers mois			
– Moins de 25 ans	9 mois	21 mois	- 17 %
– 25-49 ans	12 mois	18 mois	- 17 %
– 50 ans et plus	17 mois	28 mois	- 15 %
27 mois au cours des 36 derniers mois			
– 50-54 ans	20 mois	25 mois	- 15 %
– 55 ans et plus	27 mois	33 mois	- 8 %

A titre d'exemple, ce tableau se lit de la façon suivante : pour une durée de 14 mois d'affiliation (cotisation) un chômeur âgé de 25 à 49 ans sera indemnisé au taux normal pendant 12 mois, au niveau de l'ancienne allocation de base (soit au minimum 57,4 % de l'ancien salaire). Ensuite, pendant 18 mois, le montant versé sera dégressif et diminuera de 17 % tous les quatre mois.

La cotisation temporaire qui est instaurée, appelée *« contribution d'équilibre »*, est également dégressive parce qu'elle doit répondre aux besoins de trésorerie, dans l'attente de la montée en puissance des mesures d'économies. L'augmentation sera de 0,8 %, à partir du 1er août et jusqu'à la fin 1992, à la charge des employeurs et des salariés, par moitié. Elle sera ensuite ramenée à 0,50 % pendant le premier semestre de 1993 et enfin à 0,40 % pendant le second semestre. En revanche, la contribution qui vise à freiner les licenciements des plus de cinquante ans sera, elle, progressive. Elle est *conçue dans l'esprit de l'amendement* Delalande, appliqué jusqu'ici aux seuls salariés de plus de cinquante-cinq ans, et dont le taux avait été récemment doublé par Mme Martine Aubry (six mois de salaire versés à l'UNEDIC). L'employeur devra payer un mois de salaire brut pour la rupture du contrat de travail d'un salarié de cinquante ans, deux mois pour cinquante-deux ans et ainsi de suite, jusqu'à six mois pour un salarié de cinquante-six ans et plus. En contrepartie, le CNPF a obtenu que soit supprimée la contribution forfaitaire de 1 500 francs par licenciement qui avait été mise en place, à sa demande, lors de la signature du précédent avenant, le 5 décembre 1991.

A la demande de FO, une majoration pour retard de 10 % sera *appliquée en cas de non-paiement* des cotisations d'assurance-chômage. Et il faudra une loi pour que l'UNEDIC dispose, comme le réclament les partenaires sociaux, des mêmes moyens et droits de recouvrement que l'URSSAF pour la Sécurité sociale. Enfin, le protocole, qui prend effet au 1er août, courra jusqu'au 31 décembre 1993. Formellement, il constituera d'abord un avenant, puis, à partir du 1er janvier 1993, date d'extinction de la présente convention, il sera intégré à la nouvelle convention, signée alors pour un an.

Un programme de « valorisation » des déchets

La Commission européenne adopte un projet de directive sur le recyclage des emballages

La Commission européenne a adopté, mercredi 15 juillet, une proposition de directive sur le recyclage des déchets d'emballage (*« le Monde del'Économie »* du 19 mai). Le texte qui doit encore être soumis au gouvernement des Douze, prévoit, dans dix ans, la *« valorisation »* (recyclage, compostage, régénération, récupération de l'énergie...) de 90 % des emballages produits dans la Communauté, 60 % des matériaux entrant dans la composition de ces déchets devant, obligatoirement, être recyclés.

« Objectif très ambitieux »

Par ce texte, la Commission espère réduire l'impact sur l'environnement des quelque 50 millions de tonnes de déchets d'emballage produits chaque année dans la Communauté. Mais elle espère aussi faciliter la libre circulation des marchandises. Le Danemark, qui interdit les boîtes métalliques pour les boissons, devra lever cette interdiction si les Etats membres s'engagent à respecter le calendrier proposé.

« C'est un objectif très ambitieux, a déclaré le commissaire européen chargé de l'environnement, M. Karel Van Miert, *mais il est tenable »*. Pour y parvenir, les Etats membres devront mettre en place des systèmes d'information des consommateurs et des collecteurs de déchets : la Commission suggère que tout emballage soit muni d'une marque harmonisée indiquant son caractère réutilisable ou valorisable.

Les Pays-Bas qui recyclent 55 % des papiers et cartons usagés, 70 % du verre et 46 % de l'acier, apparaissent comme le pays le plus proche des objectifs de la proposition de directive, devant l'Allemagne (50 %, 63 % et 34 %). La France recycle 36 % du papier et du carton, 41 % du verre et 23 % des emballages en acier. – *(AFP, Reuter.)*

REVUE DES VALEURS

Un sondage imaginaire sur Maastricht

Curieuse rumeur à la Bourse

Vendredi 17 juillet, en début d'après-midi, une rumeur commença à courir sur les marchés financiers de Paris, selon laquelle le *Figaro* du lendemain publierait un sondage montrant une forte progression du «non» au référendum de septembre prochain sur la ratification du traité de Maastricht, avec même, selon certains, la possibilité d'un vote négatif. Aussitôt, sur des marchés déjà déprimés par le relèvement du taux d'escompte de la Banque fédérale d'Allemagne, la baisse s'accéléra, tant à la Bourse des valeurs que sur le MATIF (taux d'intérêt), tandis que le franc s'affaiblissait vis-à-vis du mark. Le standard du *Figaro* fut pris d'assaut. Des dizaines d'opérateurs financiers et de journalistes voulurent vérifier. *«Je passe mon après-midi à démentir»*, déplora Franz-Olivier Giesbert, directeur de la rédaction. *Le Figaro* n'avait commandé aucun sondage. Six instituts spécialisés dans cette discipline, BVA, SOFRES, Louis-Harris, IPSOS, IFOP et CSA, ont précisé, de leur côté, qu'ils n'avaient aucun sondage sur Maastricht à diffuser dans l'immédiat. Fausse rumeur, donc, qui aurait pu profiter à des spéculateurs jouant à la baisse pour racheter plus bas. Mais, après qu'un démenti eut circulé, les cours ne se redressèrent pas.

Forte baisse des cours de Philips

Un mois, jour pour jour, après avoir traversé de fortes turbulences, le cours de l'action Philips a de nouveau fortement baissé, vendredi 17 juillet, sur la plupart des places européennes. Le 17 juin, le titre s'était effondré de 18 % à la Bourse d'Amsterdam (*le Monde* du 19 juin). Vendredi, il a reculé de 11 % à Amsterdam, 15 % à Bruxelles et 11,6 % à Paris. De mauvaises prévisions financières expliquaient le précédent séisme. C'est, cette fois, l'annonce par le quotidien néerlandais *Het Financieele Dagblat* du départ de leurs fonctions de deux hauts responsables de la multinationale néerlandaise qui a mis le feu aux poudres.

Numéro deux de la division électronique grand public chargé notamment de la télévision haute définition (TVHD), M. Pieter Goenenboom a, en effet, été nommé «conseiller» du groupe. Président de Philips Interactive Media System – qui développe le nouveau produit-phare du groupe, le «compact disc interactif» (CDI), – M. Gaston Bastiaens a rejoint, de son côté, Apple Computer. Le groupe a précisé que ces changements n'avaient *«rien à voir avec la stratégie de Philips pour l'introduction de la TVHD et du CDI»*.

Ces crises boursières à répétition témoignent de l'inquiétude grandissante des milieux financiers sur l'avenir de la branche grand public de Philips – qui représente 45 % du chiffre d'affaires du groupe et qui a déjà enregistré 300 millions de francs de pertes au premier trimestre. La Bourse redoute tout particulièrement l'échec de la stratégie de Philips – et de son allié français Thomson – dans la télévision haute définition. La publication par la revue professionnelle britannique *Advanced Television Markets (ATM)* d'un entretien avec M. Jacques Caumartin, un ancien responsable de la branche composants du groupe Thomson écarté par le PDG, M. Alain Gomez, entretiene mettant en cause la stratégie de ces deux groupes européens dans le développement de la nouvelle norme de télévision D2 Mac, a encore ajouté à la confusion.

P.-A. G.

SEMAINE DU 13 AU 17 JUILLET 1992

PARIS

L'étau européen

INDICE CAC 40

- 3,10 %

La Bourse vit mal ou plutôt subit les aléas européens depuis la mi-mai sans pouvoir reprendre le dessus. Et, cette semaine, la hausse des taux allemands a un peu plus englué le marché. Devenu méfiants à l'annonce d'un référendum sur *l'Union européenne en France* en septembre, puis craintifs à *l'issue du «non» Danois à Maastricht*, les investisseurs sont *désormais sur la défensive*. Plus question pour l'instant de prendre d'initiative après la décision de la Bundesbank, jeudi 16 juillet, de durcir sa politique monétaire. Les investisseurs institutionnels et les particuliers déjà peu actifs depuis quinze jours ont préféré rester en retrait, laissant toute la place aux arbitragistes, ces intervenants qui achètent et vendent simultanément sur deux marchés différents pour profiter des écarts de cours. Et, dans ce contexte, cette nouvelle baisse hebdomadaire (– 3,10 %) lamine un peu *plus les gains de l'indice CAC 40* depuis le début de l'année. La *progression, qui était de 15 %* au plus haut en mai, est quasi*ment effacée. Elle vient d'être* ramenée à 2,05 %. Le retour à la *case départ approche*.

Peu avant le long week-end du 14 juillet, les Cassandre annonçaient une politique de resserrement du crédit outre-Rhin. Décision qui devait être prise par la Banque centrale lors de sa réunion du 16 juillet pour lutter contre toute reprise de l'inflation. Ces rumeurs revenaient avec suffisamment d'insistance pour décourager les plus optimistes. Et le retour devant les écrans informatiques, mercredi 15, ne se fit pas dans l'allégresse. Le moral était pareil à *celui d'un lendemain de fête où, dégrisé, il faut renouer avec la réalité, aussi morose soit-elle.*

S'est ensuivi alors un accès de faiblesse des valeurs (– 0,33 %) qui devait se poursuivre le lendemain. La séance de jeudi fut celle de l'indécision. Après un recul à l'ouverture (– 0,43 %), une *timide hausse ramenait à* + 0,8 % les gains de l'indice *CAC 40 à 14 h 15, heure à* laquelle débutait la conférence *de presse de la Bundesbank. Il* était alors encore permis de *rêver et d'espérer un geste* «européen» des Allemands de *ne pas toucher à leurs taux* d'intérêt pour ne pas pénaliser *les autres pays. L'annonce du* relèvement de trois quarts de point du taux d'intervention à 8,75 % eut pour conséquence immédiate de tirer un trait sur les gains de la séance en moins de deux minutes. L'indice CAC 40 devenait alors très légèrement négatif (– 0,08 %) avant d'afficher un quart d'heure plus tard un gain de 0,75 %. Les intervenants considéraient alors cette mesure comme avant tout technique et ne devant pas trop affecter les partenaires de la Communauté. *En effet, dans la* fourchette des taux, seul a été *relevé celui de l'escompte, qui* est la limite inférieure du loyer *de l'argent sur le marché moné*taire. Le Lombard, qui en est la *borne supérieure, a été maintenu* à 9,75 %. Le sursaut sur le marché boursier sera néanmoins de courte durée puisque la journée s'achevait sur une note quasi stable (– 0,11 %).

Olipar, Métrologie et la BAC

Vendredi, l'impact psychologique négatif que suit toujours une hausse des taux d'intérêt l'emportait alors, les investisseurs voyant s'éloigner à grands pas tout espoir de détente monétaire. D'entrée de jeu, l'indice CAC 40 «enfonçait» son niveau des 1 850 points, un seuil de résistance technique qu'il approchait depuis plusieurs séances. Il poursuivait son dérapage pour aller tester son nouveau plancher qui, pour les analystes, se situe à 1 800 points. L'indicateur de la place terminait sur une baisse de 2,67 %, à 1 801,78.

Du côté des valeurs, peu de mouvements importants ont été recensés. Les cotations de Métrologie International ont été suspendues mercredi et jeudi. Ce distributeur de matériel infor*matique sauvé in extremis de la* faillite par ses banquiers action*naires, après 609 millions* de pertes en 1991, poursuit sa réorganisation. Il vient ainsi de céder sa filiale SMO Bureautique au japonais Ricoh pour 202,5 millions de francs. Vendredi, à la reprise des échanges, l'action enregistrait la meilleure performance du règlement mensuel en s'appréciant de 4,7 %.

Parmi la quinzaine de plus fortes hausses, figurait le titre Olipar (+ 2 %), qui tentait de se ressaisir après une chute de 6,3 % jeudi. Ce jour-là, 9 % du holding immobilier du groupe Pellerin changeaient de mains. Le célèbre promoteur a réduit sa position dans son groupe en la ramenant à 46 %. A première vue, il en perd la majorité, mais il convient cependant d'y ajouter les 4,6 % d'autocontrôle. L'opération de cession à une douzaine d'institutionnels s'est faite à 102 francs l'action pour 767 000 titres, soit une transaction globale de 78,2 millions de francs. Ce désengagement n'est pas étranger à la crise immobilière actuelle, tout comme sans doute la suspension de cotation de la BAC. Cet établissement spécialisé dans les activités de marché et de gestion et l'ingénierie immobilière a perdu 417 millions de francs l'an dernier. En novembre, la BAC était reprise en main par ses actionnaires que sont la BNP, *via* la BAIl, Groupama et la MAAF, mais les nouveaux dirigeants à l'époque se montraient extrêmement discrets sur leur stratégie future. Un conseil d'administration de cette banque devrait se tenir jeudi 23 juillet, à l'issue duquel une assemblée générale devrait être convoquée afin d'avaliser des *«décisions importantes»*. Sur le marché, des bruits évoquaient plusieurs possibilités allant d'un renflouement de cet établissement jusqu'à une éventuelle cessation d'activité. Une pierre de plus dans ce chemin boursier où les embûches s'accumulent depuis plusieurs semaines.

DOMINIQUE GALLOIS

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 juillet 1992

Nombre de contrats : 208 794 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	SEPT. 92	DÉC. 92	MARS 93	JUIN 93
Premier	106,86	107,14	107,54	
+ haut	106,88	107,14	107,54	
+ bas	106,08	106,44	106,82	
Dernier	106,08	106,46	106,84	
Compensation	106,08	106,40	106,78	107,02

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10-7-92	13-7-92	14-7-92	15-7-92	16-7-92
RM	1 243 355			1 481 741	1 875 478
Comptant R. et obl.	16 238 258			13 176 127	10 482 761
Actions	176 849			549 678	99 041
Total	17 658 462			15 207 546	12 457 280

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

	10-7-92	13-7-92	14-7-92	15-7-92	16-7-92
Françaises	107,2			106,7	106,3
Etrangères	96,4			95,6	96,4

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

			15-7-92	16-7-92	17-7-92
Indice gén.			506,2	502,2	500,9
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40			1 853,26	1 851,23	1 801,78

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Jean Lefebvre	+ 8,7	Sel. Banque	- 11,7
SFIM	+ 6,4	Eridania Beghin	- 10,9
Michelin «B»	+ 4,6	Moulinex	- 9,2
Total Centr.	+ 4,4	SIMCO	- 8,8
Pechiney CIP	+ 4,4	Bail-Invest.	- 8
Total (Fse Pét.)	+ 4,2	Hachette	- 7,7
Sodero	+ 4,0	Bancaire (Cie)	- 7,6
Elf Sanofi	+ 3,9	AGF	- 7,5
C.G.P. (Papiers)	+ 3,5	UFB Locabail	- 7,1
Klepierre	+ 3,4	Essilor INTL	- 6,4
Guyenne Gas.	+ 3	Finextel	- 6,4
Bongrain	+ 2,8	AXA	- 6,3
Camaudine	+ 2,7	Lebon	- 6,1
Salins-Chat.	+ 2,6	Olipar	- 5,9

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alcatel Alsth.	560 680	359 176
Havas	431 725	210 742
Eaux (Gle des)	66 490	149 075
Elf Aquitaine	667 300	237 400
LVMH	38 965	148 631
Suez	504 125	140 367
BSN	155 040	174 377
Michelin	804 600	168 618
Total	1 064 100	256 089
St-Gobain	230 760	146 566
Peugeot	151 325	106 311
Carrefour	34 940	93 000
L'Oréal	224 738	109 008
Axa	109 570	91 117

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

10-7-92	Cours 17-7-92	Cours
Or fin (kilo en barre)	57 250	56 800
– (kilo en lingot)	57 250	56 950
Pièce française (20 fr.)	330	326
• Pièce française (10 fr.)	425	420
Pièce suisse (20 fr.)	333	325
Pièce latine (20 fr.)	327	328
• Pièce tunisienne (20 fr.)	325	329
Souverain	425	419
• Souverain Elizabeth II	420	430
• Demi-souverain	325	328
Pièce de 20 dollars	1 850	1 845
– 10 dollars	970	942,50
• – 5 dollars	615	615
– 50 pesos	2 125	2 130
• – 20 marks	430	406
– 10 florins	340	336
• – 5 roubles	215	219

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

□ **L'action Equitable sera offerte à 9 dollars.** – La compagnie d'assurances américaine Equitable Life introduira en Bourse 43,5 millions d'actions ordinaires au cours unitaire de 9 dollars, a annoncé mercredi 15 juillet la firme dans un communiqué. La mise sur le marché de ces titres – 35 millions seront offerts aux Etats-Unis et 8,5 millions à l'étranger, – devrait être close le 22 juillet prochain. Après la clôture de cette introduction, The Equitable Life Assurance Society sera démutualisée pour être convertie en une société par actions et devenir une filiale à 100 % d'Equitable Companies Incorporated, détenue à 49 % par le groupe français d'assurances AXA

NEW-YORK

Une semaine pour rien

INDICE DOW JONES

+ 0,03 %

Wall Street, d'abord orienté *à la hausse* cette semaine, a perdu *ensuite tous* ses gains durant la *séance de vendredi* pour terminer prati*quement inchangé*. Au terme des transactions de la dernière séance, l'indice Dow Jones des valeurs *vedettes* a clôturé à 3 331,64 en hausse de 1,08 point (0,03 %) par rapport à la semaine précédente.

La Bourse new-yorkaise a été *soutenue* par une chasse aux bonnes affaires et, en fin de semaine, par l'annonce du milliardaire texan Ross Perot selon laquelle il renonçait à se porter candidat aux élections présidentielles américaines. Ce retrait a été interprété par *les investisseurs* comme une aide à la réélection de George Bush *en novembre*. Les places financières favorisent traditionnellement une administration républicaine.

La décision de la Bundesbank d'augmenter son taux d'escompte jeudi a toutefois pesé sur Wall Street. La baisse des Bourses européennes et japonaise en réaction à la décision allemande a également contribué à décourager les détenteurs de capitaux à New-York.

Les principaux protagonistes de la semaine à Wall Street ont été les titres pétroliers, bancaires et aériens.

Les valeurs des compagnies *pétrolières avaient progressé* dans le courant de la semaine, soutenues par la hausse des prix du pétrole. Le prix du brut a augmenté en raison de l'aggravation de la confrontation entre l'Irak et les Nations unies après le refus du *gouvernement irakien* de permettre l'accès du ministère de l'agriculture *aux inspecteurs de l'ONU*. L'activité durant la période sous revue a porté sur 941 690 000 titres contre 977 909 000 la semaine passée.

Indice Dow Jones du 17 juillet : 3 331,64 (c.3 330,56).

	Cours 10 juil.	Cours 17 juil.
Alcoa	73	72 3/4
ATT	43 3/4	44 1/2
Boeing	39	40 1/4
Chase Man. Bank	29 1/8	26 3/8
Du Pont de Nemours	48 3/4	49 5/8
Eastman Kodak	41 1/2	42 1/8
Exxon	61 1/2	62 1/8
Ford	44 7/8	44 3/4
General Electric	76 3/8	77 1/2
General Motors	41	40 3/4
Goodyear	66 1/4	65 3/4
IBM	97 5/8	95
ITT	66 1/8	64 3/4
Mobil Oil	62	63 7/8
Pfizer	77 3/8	76 3/4
Schlumberger	62	62 5/8
Texaco	63 1/2	63 1/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	114	116 1/8
Union Carbide	12 1/4	12 7/8
United Tech.	51 1/4	51
Westinghouse	17 3/4	17 1/8
Xerox Corp	71 1/4	71 3/8

TOKYO

Irrégulière

INDICE NIKKEI

- 1,4 %

La Bourse de Tokyo était orientée à la baisse cette semaine, alors que les investisseurs restaient en retrait du marché, dans un climat d'incertitude consécutif à la hausse, jeudi 16 juillet, du taux d'escompte allemand. Le Nikkei a terminé à 16 548,07 points vendredi 17 juillet, perdant 235,65 points soit 1,4 % par rapport à la semaine précédente. Le volume quotidien moyen des transactions s'est sensiblement contracté passant à 203,6 millions d'actions contre 237,7 millions la semaine précédente.

Les valeurs ont été irrégulières cette semaine, dans un marché étroit, le marché au comptant subissant l'influence des transactions à terme liées à l'indice. Après avoir progressé de 2,49 % lundi jusqu'au niveau des 17 000 points, le Nikkei s'est inscrit à la baisse dès mardi (– 0,80 %), après les *déclarations du premier ministre*, M. Kiichi Miyazawa, écartant l'*idée d'une prochaine baisse des* taux d'intérêt. Le lendemain, il regagnait 0,31 %, ce qui lui permettait de se maintenir au niveau des 17 000 yens. Après un recul de 0,76 % l'ayant fait repasser jeudi *sous la barre psychologique des* 17 000 yens, le Nikkei enregistrait une véritable chute de 2,59 % vendredi.

Certains experts estiment que le Nikkei devrait évoluer autour des 17 000 points *«en l'état actuel des choses»*, tandis que d'autres envisagent une remontée jusqu'à *18 000 points* si l'on constatait une amélioration des résultats des sociétés japonaises.

Indices du 17 juillet : Nikkei, 16 548,07 (c.16 783,72) ; Topix,1 271,10 (1 283,58).

	Cours 10 juillet	Cours 17 juillet
Ajinomoto	1 240	1 270
Bridgestone	1 140	1 120
Canon	1 340	1 330
Fuji Bank	1 400	1 370
Honda Motors	1 240	1 200
Matsushita Electric	1 300	1 300
Mitsubishi Heavy	543	540
Sony Corp.	4 180	4 100
Toyota Motors	1 480	1 500

LONDRES

Net recul – 2,36 %

La Bourse de Londres a nettement reculé pendant la semaine écoulée, affectée *par des statistiques* confirmant l'absence de *reprise économique et secouée par* le relèvement, jeudi, du taux d'escompte allemand. Pour la huitième semaine consécutive, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu du terrain, cédant 58,9 points (– 2,36 %) *par rapport* au vendredi précédent. La majorité des pertes a été enregistrée vendredi, quand le marché s'est effondré de 51,50 points, et le Footsie a terminé à 2 431,90 points, son plus bas niveau depuis le 8 avril, la veille des élections.

L'initiative de la Bundesbank a dissipé les espoirs de réduction des taux en Grande-Bretagne, affaibli la livre et laissé craindre un retardement de la reprise économique. La Banque d'Angleterre a de son côté signalé vendredi, lors de ses opérations sur le marché monétaire, qu'elle était prête à relever *les taux d'intérêt si la défense de la* livre le nécessitait.

Indices «FT» du 17 juillet : 100 valeurs, 2 431,90 (c.2490,80) ; 30 *valeurs, 1 852,10 (c.1 903,70)* ; mines d'or, 94,00 (c.84,00) ; fonds d'Etat, 89,33 (c.89,66).

	Cours 10 juil.	Cours 17 juil.
Allied Lyons	6,31	6,15
BP	2,03	1,99
BTR	4,43	4,44
Cadbury	4,67	4,88
De Beers	11,15	11,12
Glaxo	7,12	8,80
GUS	19,38	19,63
ICI	11,64	11,57
Reuters	11,37	11,65
RTZ	5,60	5,45
Shell	4,82	4,71
Unilever	9,45	9,48

FRANCFORT

Forte baisse – 2,95 %

A l'image des autres places européennes, la Bourse de Francfort a également connu une mauvaise *semaine, les regards des opérateurs* étant tous tournés vers la Bundes*bank, dans la crainte d'un relève*ment des taux directeurs. Le relè*vement attendu a provoqué* vendredi une chute de l'indice DAX de 2,8 %, *soit la plus forte* baisse depuis le début de l'année. Ainsi, d'un vendredi à l'autre, l'indicateur de la place a perdu 2,95 % en s'inscrivant à la cote 1 702,66 points.

Pour la Commerzbank, le relèvement du taux d'escompte a au moins le mérite de clarifier la situation, le marché traversant *depuis plusieurs* semaines une phase d'expectative, nuisible au cli*mat des affaires. La* Deutsche Bank recommande pour sa part aux *investisseurs une attitude plutôt* défensive la semaine prochaine, en attendant des jours meilleurs.

Le volume des transactions sur les marchés des actions des huit places boursières allemandes, en totalisant 24,968 milliards de deutschemarks, est resté faible.

Indice DAX du 17 *juillet* : 1 702,66 (c.1 754,48).

	Cours 10 juil.	Cours 17 juil.
AEG	182,10	184,50
BASF	278,20	231,50
Bayer	278,80	273,70
Commerzbank	259,60	251
Deutschebank	705	683
Hoechst	249	245
Karstadt	639,70	613
Mannesman	305,50	282,30
Siemens	661,50	649,10
Volkswagen	381,90	371

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les Italiens se méfient de leur monnaie

Deux énormes euro-emprunts viennent d'être émis pour le compte de la Banque européenne d'investissement, l'un de 1 milliard de marks, l'autre de 500 milliards de lires, qui illustrent bien la situation actuelle du marché international des capitaux. Aucun des deux n'a encore été entièrement placé, mais, alors que la confiance est de mise quant à l'opération libellée en marks, celle en lires est vraiment très difficile. La comparaison est instructive car l'une et l'autre sont destinées à trouver preneurs en Italie, presque exclusivement. Leur sort reflète à l'évidence les craintes qu'éprouvent les investisseurs italiens à l'égard de leur propre monnaie.

Ces deux affaires ont vu le jour à des conditions beaucoup trop sévères pour susciter l'intérêt des prêteurs dans d'autres pays. Cela s'explique par des raisons d'ordre fiscal. Les investisseurs italiens n'ont aucun impôt à payer sur le revenu des titres internationaux de la Banque européenne d'investissement, qui profite de ce privilège pour offrir le rendement le plus faible possible.

Dans le compartiment de l'eurofranc français, le climat s'est fortement détérioré. Le marché, surchargé d'emprunts durant la première décade de juillet, souffre à présent d'un engorgement certain. Il n'y avait, ces derniers jours, guère de place pour de nouvelles transactions de type classique. La seule opération euro-obligataire émise depuis l'interruption du 14 juillet, est d'un caractère particulier. D'un point de vue technique, elle ressemble beaucoup à un emprunt convertible dont les obligations pourraient être échangées contre des actions. Son débiteur, le Crédit agricole, entend lever pour environ 300 millions de francs pour une durée de six ans. A l'échéance, il remboursera les obligations aux investisseurs qui les auront conservées, à un prix nettement supérieur à celui auquel ils les auront acquises à l'émission de façon à procurer un rapport équivalent à 6 % l'an. C'est une assurance non négligeable, mais l'attrait de la transaction réside surtout dans le fait qu'elle pourra faire bénéficier les porteurs d'une hausse des cours de la Bourse de Paris. Les conditions de l'emprunt seront arrêtées lundi 20 juillet. Le prix d'émission des obligations dépendra du niveau de l'indice CAC 40, la prime étant de 15 %. Dans un an environ et jusqu'à l'échéance, les investisseurs pourront à tout moment exiger le remboursement anticipé de leurs titres à un prix qui correspondra au niveau qu'atteindra alors l'indice. Aucun plafond n'est prévu.

Pour ce qui est des warrants en eurofrancs, l'attention se porte principalement sur une émission du Crédit lyonnais qui se réfère au cours de l'action Bouygues. L'affaire a ceci d'intéressant que pour la première fois, une société française a autorisé une banque à émettre des bons qui permettront à leurs détenteurs de bénéficier d'une baisse du titre. Offrir sur le marché une des transactions ne signifie pas qu'on est d'un avis négatif sur les perspectives de l'action. Trop de sociétés craignent pourtant que ce ne soit perçu comme tel par le public, et s'opposent au lancement de ces opérations.

La CEE et ses prêts à l'Est

La Communauté économique européenne cherche à obtenir un crédit bancaire d'une durée qui pourra aller jusqu'à trois ans et dont le produit sera prêté à plusieurs des Républiques qui ont succédé à l'Union soviétique. On ignore encore le montant précis de l'emprunt. Au minimum, si on limite le nombre des bénéficiaires aux seuls pays avec lesquels des contrats de prêts ont déjà été signés, il s'agira de 270 millions d'écus. Ce volume ira jusqu'à 550 millions, si on y ajoute les candidats qui ont apparemment accepté les conditions posées par la Communauté mais qui ne se sont pas encore engagés formellement. Cela porterait à neuf les destinataires des prêts. Tout semble indiquer qu'il y aura au moins trois absents, dont la Russie, qui se montre plus intransigeante que d'autres dans les négociations menées avec le créancier. Deux prêts dépasseront les 100 millions d'écus, ceux consentis à l'Ukraine (130 millions) et à la Biélorussie (102 millions).

Le chef de file de l'opération sera une des six banques internationales qui ont jusqu'à mercredi pour répondre à un appel d'offre fait par les services de la CEE. Le tout s'inscrit dans le cadre d'un programme d'aide financière de 1,25 milliard, décidé par la Communauté en faveur de l'ex-Union soviétique et dont Moscou devait profiter au premier chef puisqu'il était prévu de réserver à la seule Russie quelque 500 millions d'écus. Ce programme n'a pas encore été entamé.

Des contraintes d'ordre technique expliquent pourquoi la Communauté a retenu une formule de crédit bancaire de préférence à un emprunt obligataire. La mise à disposition des fonds aux différents pays, par exemple, s'étalera sur une période de huit mois. Il serait difficile de satisfaire à une telle exigence si les ressources nécessaires étaient obtenues par l'émission d'obligations dont normalement le règlement aurait dû s'effectuer à une seule date. La décision de ne pas faire directement appel au marché avait été prise voici plus de deux mois (*le Monde* daté 10-11 mai). Il faut, en tout cas, se garder d'y voir une conséquence des grandes difficultés que connaît le marché des obligations libellées en écus depuis qu'au début de juin les Danois ont refusé de ratifier le traité de Maastricht.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar sous les 5 francs

« A la dérive », « très secoué », les épithètes vont commencer à manquer pour qualifier le glissement du dollar, que le relèvement du taux d'escompte de la Banque fédérale d'Allemagne, annoncé jeudi, a encore un peu plus déprimé. Ce relèvement, en effet, éloigne le moment où l'écart de taux entre New-York et Francfort, actuellement de six points et demi (6,5 %) sur le court terme, commencera à se rétrécir, très probablement par diminution des taux allemands.

Vendredi, la publication des chiffres du commerce extérieur des Etats-Unis n'a rien arrangé : le déficit commercial américain s'est creusé de 4,5 %, passant de 7,06 milliards de dollars en avril à 7,38 milliards en mai, venant de 5,58 milliards en mars et de 4,98 milliards en mai 1991. Les économistes de Wall Street prévoyaient un déficit d'environ 5,6 milliards de dollars en mai 1992. Cette dégradation a été provoquée par la faiblesse des exportations et la hausse du coût des importations de pétrole. Elle ne laisse pas d'inquiéter, surtout en ce qui concerne les exportations qu'un dollar faible devrait favoriser.

En tout cas, ces deux nouvelles ont un peu plus déprimé la devise américaine qui, à la veille du week-end, était retombée à moins de 1,46 DM, à 2 pfennigs de son plus bas cours historique de 1,4430 DM, touché le 11 février 1991. A Paris, le billet vert revenait à 4,93 F, son niveau de la fin 1990.

Le franc sera défendu

Beaucoup d'opérateurs le voient battre ses records de baisse la semaine prochaine. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact des élections présidentielles américaines. Si le retrait de Ross Perot augmente les chances du président Bush, comme certains le pensent, et peut doper le dollar, l'avancée du démocrate Bill Clinton est diversement appréciée par les milieux financiers, traditionnellement républicains. On y redoute une augmentation des impôts sur les revenus élevés, mais on y note la modération du programme de M. Clinton, avec la possibilité d'une relance de l'économie par stimulation de l'investissement, susceptible de déboucher à terme sur un relèvement des taux d'intérêt, donc une remontée du dollar.

En Europe, la hausse du taux d'escompte allemand a encore renforcé le mark par rapport aux autres devises du système monétaire européen (SME), motivant une augmentation des taux en Italie et en Espagne destinée à renforcer la lire et la peseta, en condition assez médiocre. A Paris, le cours de la devise allemande est passé au-dessus de 3,38 francs. Le gouverneur de la Banque de France, M. Jacques de Larosière, a réaffirmé sans surprise, que, *« au sein du SME, des baisses unilatérales des taux d'intérêt au-delà d'un certain point sont difficiles à envisager sans risques pour la tenue des monnaies. En particulier, le passage au-dessous du niveau des taux allemands ne peut être envisagé qu'avec la plus grande prudence et n'est concevable que si les marchés cautionnent une telle évolution. De ce point de vue, il est apparu que l'affermissement du franc constituait un indicateur essentiel pour les autorités monétaires, qui restent très vigilantes »*.

Voilà qui est clair : le franc sera défendu, et les taux d'intérêt à court terme ne baisseront pas à Paris.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 13 JUILLET AU 17 JUILLET 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9500	–	20,2224	76,4526	68,3995	3,3190	60,6428	0,00901
	1,9095	–	19,6812	73,2064	66,4319	3,2237	58,8408	0,00877
Paris	9,6428	4,9450	–	378,8581	338,2353	16,4122	299,8787	4,4570
	9,7022	5,0810	–	371,9619	337,5407	16,3798	298,9703	4,4541
Zurich	2,5586	1,3080	26,4510	–	89,4665	4,3412	79,3288	1,1789
	2,6084	1,3660	26,8845	–	90,7468	4,4036	80,3766	1,1975
Francfort	2,8509	1,4620	29,5652	111,7737	–	4,8523	88,6598	1,3177
	2,8744	1,5053	29,6261	110,1977	–	4,8527	88,5731	1,3196
Bruxelles	58,7535	30,13	6,0930	23,0352	20,6088	–	18,2717	2,7156
	59,2327	31,02	6,1051	22,7086	20,6072	–	18,2524	2,7193
Amsterdam	3,2156	1,6490	333,46815	1,26070	112,79078	5,47295	–	1,4862551
	3,2452	1,6995	334,4814	1,24414	112,90108	5,47872	–	1,4898093
Milan	2163,53	1109,50	224,3680	848,2416	758,8919	36,82376	672,8320	–
	2178,26	1140,75	224,5129	835,1025	757,8224	36,77466	671,2268	–
Tokyo	242,97	124,60	25,19717	95,25994	85,22572	4,13541	75,56095	0,112303
	239,93	125,65	24,72938	91,98389	83,47173	4,05061	73,93361	0,110147

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 17 juillet, 3,9686 F contre 4,0437 F le vendredi 10 juillet 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* : Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

17 juil. 1992

ESCUDO
PESETA ESPAGNOLE
FRANC BELGE
MARK ALLEMAND
FLORIN NÉERLANDAIS
LIVRE IRLANDAISE
FRANC FRANÇAIS
COURONNE DANOISE
LIRE ITALIENNE
LIVRE STERLING
0 %
-1
-2
-3
-4
-5
-6

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Austérité pour le café de Colombie

Second producteur mondial de café après le Brésil, la Colombie a convaincu ses planteurs, réunis cette semaine à Bogota, d'accepter un plan d'austérité visant principalement à réduire les prix intérieurs. Une mesure qui, trois ans tout juste après l'éclatement de l'accord international (juillet 1989) et la levée des quotas d'exportation, traduit la grave déprime de ce marché. Réunis en congrès à Bogota, les producteurs ont accepté de voir le prix d'achat des sacs de 125 kilos d'arabica tomber à 85 000 pesos, soit 700 francs (contre 95 000 pesos auparavant). Le manque à gagner est d'ores et déjà estimé à 450 millions de dollars pour les deux prochaines campagnes.

Venu soutenir les planteurs le 16 juillet, le président de la République colombienne, M. César Gaviria, a indiqué que le Fonds national du café, organisme public en quasi faillite – son déficit est de l'ordre de 500 millions de dollars – recevrait 200 millions de dollars. Il cessera en revanche les prêts et les aides à l'amélioration des cultures et devrait licencier 20 % de son personnel d'ici à 1993.

Un aspect important du plan d'austérité est la proposition faite aux planteurs d'arracher 30 000 hectares de caféiers, l'objectif ultérieur étant de reconvertir au total 100 000 hectares. Le gouvernement n'a pas précisé quelle culture de substitution viendrait remplacer l'arabica, dans un pays réputé pour faire une place non négligeable à la coca et à sa transformation en cocaïne. Seul pays d'Amérique du Sud à n'avoir jamais demandé un rééchelonnement de sa dette, la Colombie doit cette performance aux recettes tirées des cultures illicites davantage qu'au café, dont les cours mondiaux sont au plus bas, autour de 760 dollars la tonne.

Vingt millions de planteurs

« L'année qui vient de s'écouler – depuis juin 1991 – *restera l'une des plus sombres de son histoire »*, écrit la revue *Marchés tropicaux* dans son numéro spécial consacré aux produits de base (1). Rappelant que ce produit agricole fait encore vivre quelque vingt millions de planteurs et a rapporté chaque année environ 10 milliards de dollars entre 1987 et 1989, la revue précise que depuis la suspension de l'accord international, les recettes annuelles provenant des exportations de café sont tombées *« à environ 6,8 milliards de dollars »*.

Pour les pays producteurs du tiers-monde, l'addition est lourde. Dès octobre 1991, le directeur exécutif de l'Organisation internationale du café (OIC), M. Alexandre Beltrao, estimait le manque à gagner à plus de 7 milliards de dollars. Un chiffre porté depuis à 10 milliards de dollars. *« En trente trois mois*, estimait en avril 1992 le ministre ivoirien chargé des matières premières, M. Alain Gauze, *les cours mondiaux ont connu une chute sans précédent dans une proportion de 30 à 40 %, voire 50 %, entraînant une contraction de 50 % en moyenne des recettes totales d'exportation des 51 pays membres de l'OIC. Les producteurs d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Océanie ont subi une perte annuelle de 3 à 4 milliards de dollars sur leurs revenus, en dépit d'une intensification de 3 % des exportations de café sur un marché non contingenté. »* Gagner moins en vendant plus, voilà l'illustration de la fuite en avant à laquelle sont forcés les producteurs, même si la stratégie du chacun pour soi contribue à détériorer encore plus la situation du marché.

Mais de quoi souffre le café ? Au vu des statistiques d'offre et de demande, le déséquilibre n'est pas flagrant. Le courtier allemand F.O. Licht prévoit pour 1991/1992 une production globale de 97,3 millions de sacs de 60 kilos, dont 70,44 millions de sacs d'arabica et 26,86 millions de sacs de robusta. Quant à la consommation mondiale, elle s'établirait d'après M. Beltrao à 96 millions de sacs, un chiffre incluant les 21 millions de sacs de consommation interne des pays producteurs.

Mais il s'agit là d'un équilibre de façade puisque les stocks mondiaux représentent au moins 38 millions de sacs chez les producteurs et 15 à 18 millions de sacs chez les importateurs. *« Si le marché international ne peut-être objectivement qualifié de sur-approvisionné, il est sans aucun doute trop chargé en stocks de tous types, de toutes qualités et origines »*, écrit Laurent Jacquet dans *Marchés tropicaux*. Pire des solutions – toutes les autres exceptées, pour parodier une formule célèbre, – un nouvel accord international devrait permettre de contingenter l'offre et de rétablir une équité entre quotas d'arabica (latino-américain) et robusta (à dominante africaine et asiatique). De nouvelles (énièmes !) discussions sont prévues pour la fin du mois, mais le ciment ne prend guère entre producteurs, tant leurs intérêts divergent.

ÉRIC FOTTORINO

(1) *Produits tropicaux 1991-1992.* 15e édition. 120 francs.

PRODUITS	COURS DU 17/7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 338 (+ 30) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 334 (+ 12) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 600 (+ 10) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Octobre	273,5 (– 16,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	782 (+ 6) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	961 (– 65) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	346 (+ 11) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	229 (– 12) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	175,5 (– 0,6) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Atteignant 36,5 milliards de francs en mai

Le déficit commercial américain continue de se creuser

Le déficit commercial des Etats-Unis a atteint 7,38 milliards de dollars en mai (36,5 milliards de francs) contre 7 milliards de dollars (35 milliards de francs) en avril, a annoncé, vendredi 17 juillet, le département du commerce. Pour le troisième mois consécutif, le solde de la balance commerciale américaine se dégrade, alors qu'il n'avait pratiquement pas cessé de s'améliorer de janvier 1991 à février 1992. En février 1992, le déficit commercial (3,4 milliards de dollars) avait même atteint son plus bas niveau depuis 1983.

Le résultat de mai est le plus mauvais enregistré depuis novembre 1990, où le déficit avait atteint 9,5 milliards de dollars. Il a surpris les économistes de Wall Street, qui tablaient sur un déficit d'environ 5,6 milliards de dollars, et a provoqué une nouvelle chute du dollar sur les marchés des changes. Cette aggravation de 4,5 % par rapport au mois d'avril est due à un recul plus rapide des exportations (qui ont chuté de 2,5 % en mai par rapport à avril, à 35,4 milliards) que des importations, en baisse de 1,4 %, à 42,8 milliards. Les exportations américaines ont été pénalisées par la faiblesse des partenaires commerciaux des Etats-Unis et notamment du Japon. L'aéronautique et les produits agricoles ont ainsi réalisé des performances particulièrement mauvaises. D'autre part, l'augmentation du prix du pétrole a contribué à alourdir le coût des importations.

Pour les cinq premiers mois de l'année, le déficit commercial s'établit à 69,89 milliards, en rythme annuel, contre 65,39 milliards en 1991. Les experts projettent un déficit d'environ 75 milliards de dollars pour 1992 et d'environ 100 milliards en 1993.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Très mauvaise météo

Oui, la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) a relevé son taux d'escompte, le portant de 8 % à 8,75 %, comme on le craignait. Non, elle n'a pas majoré son taux Lombard (véritable taux directeur qui régit le marché interbancaire et qui est resté maintenu aux 9,75 % atteints en décembre 1991) comme on le redoutait. Sa décision revêt donc un caractère limité, puisque, sur 211 milliards de marks de concours octroyés par la Banque centrale aux établissements bancaires, 72 milliards seulement (un tiers) sont fournis au taux d'escompte, l'essentiel – soit 139 milliards de marks – étant facturé au taux du marché interbancaire, entre 9,60 % et 9,70 %. Le coût des ressources des banques sera majoré d'environ 500 millions de marks (1,7 milliard de francs), ce qui relèvera, dans des proportions variables, parfois jusqu'à 1 %, le taux des crédits à court terme pour les entreprises (découverts par caisse) et les particuliers (crédits à la consommation).

Sans doute, ce relèvement, aux répercussions limitées, n'affecte-t-il pas le Lombard. Cette décision représente le minimum de ce que pouvait faire la Bundesbank et le maximum de ce qu'elle osait faire accepter à ses partenaires du groupe des Sept, réunis à Munich il y a à peine huit jours. Mais ce relèvement sonne le glas des timides espoirs d'une baisse des taux en Europe et en France, nourris, semble-t-il, par notre ministre des finances, M. Michel Sapin, peu de temps avant la réunion du groupe des Sept. C'était mal connaître les administrateurs de la Bundesbank, surtout les présidents des banques centrales des Lander, d'une farouche orthodoxie : pour eux, l'inflation, c'est le Diable *(der Teufel)*. Sans doute, le conseil de la Banque centrale était très partagé, comme l'a révélé M. Juergen Moellemann, ministre allemand de l'économie, qui y assistait. Mais la priorité a été donnée à la lutte contre l'inflation, avec le maintien à 3,5 %-5,5 % de la fourchette de croissance de la masse monétaire M 3 en 1992, ce qui est très draconien si on pense que cette masse augmente actuellement de 9 % en rythme annuel.

L'OPE géante du Trésor

Sans doute, le gouvernement allemand et le chancelier Kohl désapprouvent-ils l'attitude de la Banque centrale qui, selon eux, aurait dû *« attendre »* que la surchauffe se ralentisse. Les autorités monétaires, soucieuses de leur crédibilité, en ont jugé autrement : ce n'est pas la *Wacht am Rhein*, c'est la « garde sur le mark ! ». Personne ne peut leur en vouloir vraiment, même à Paris, où on trouve la facture de la réunification de plus en plus lourde et de plus en plus amère.

Le signal très clair donné par Francfort – durcissement et vigilance – a été reçu cinq sur cinq à Paris, où l'on sait maintenant que, sauf miracle, les taux d'intérêt allemands pourraient ne pas baisser, au mieux, avant le printemps 1993. Du coup, les cours du MATIF ont plongé à la verticale, surtout vendredi, revenant de 107,46 à 106,08, au plus bas depuis le début de l'année et les 105,72 du 10 décembre 1991. Le rendement de l'OAT 10 ans remontait de 8,78 % à 8,97 % et les taux à court terme passaient au-dessus de 10 %.

L'étranger, qui ne compte plus sur une diminution des rendements et donc sur une hausse des cours, a vendu. Ajoutons-y une rumeur, celle de la publication par *le Figaro* du samedi d'un sondage reflétant un vote négatif au référendum de septembre sur la ratification du traité de Maastricht, rumeur démentie en fin d'après-midi du vendredi, et on aura une idée de l'état de déliquescence où se trouvait le marché à la veille du week-end sur le MATIF ou à la Bourse des valeurs *(lire page 16)*.

Pour ne rien arranger, ajoutons une crainte, celle de voir la Bundesbank relever son taux directeur, le Lombard, d'ici la fin de l'année, si la masse monétaire ne ralentit pas sa croissance. Conjuguée avec les appréhensions sur le référendum de septembre, cette crainte introduit un élément d'incertitude de plus dans un climat qui s'assombrit nettement : avis de coup de vent pour les navigateurs.

Sur le marché obligataire, c'est la trêve estivale des émissions jusqu'au 15 août. En attendant, le Trésor a fait connaître les résultats de son offre d'échange géante, lancée le 19 juin, et qui portent sur 140 milliards de francs d'obligations d'Etat et assimilés : les gestionnaires institutionnels ont apporté 45 milliards de francs de titres en nominal, sur les 83 milliards offerts, soit un taux d'échange de 54 %, surprise très agréable pour les services du Trésor, qui tablaient sur un taux de 25 % à 35 %.

En revanche, et comme prévu, les particuliers, qui se voyaient offrir 57 milliards de francs en emprunts d'Etat pour être échangés, n'ont apporté que 2,55 milliards de francs, plus 2,5 milliards de francs de titres nouveaux souscrits directement auprès des intermédiaires financiers (surtout les banques) qui, pour la première fois depuis 1984, pouvaient mettre de tels titres directement à la disposition de leurs clients, personnes physiques. Au total donc, sans les souscriptions nouvelles, l'OPE aura porté effectivement sur 48 milliards de francs, un peu plus de 34 % des titres présentés, ce qui est un grand succès.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Après l'Irlande et le Luxembourg

La Chambre belge des députés vote la ratification du traité de Maastricht

La Chambre belge des députés a voté le projet de loi de *ratification du traité de Maastricht*, vendredi 17 juillet, par 146 voix contre 33 et 3 abstentions. Les sénateurs se prononceront à la rentrée parlementaire de *septembre*. La Belgique est le troisième pays européen, après l'Irlande et le Luxembourg, à approuver ces accords.

BRUXELLES

de notre correspondant

Le consensus en faveur de l'Union européenne est tel en Belgique (*le Monde* daté 21-22 juin) qu'il n'y avait pas de suspense et que les débats, avec seulement quelques *dizaines de présents avant le vote*, n'ont suscité aucun intérêt dans les médias nationaux. Comme prévu, les *partis de la majorité*, socialistes et sociaux-chrétiens, ont voté pour, avec le soutien plus ou moins enthousiaste de l'opposition libérale. Les voix hostiles proviennent des partis nationalistes flamands : Volksunie et, surtout, Vlaams Blok, résolument hostile au vote des étrangers. Une telle mesure risque de faire perdre certaines majorités locales aux néerlandophones et *«est un coin, avec le temps, pour ouvrir des privilèges aux non-Européens»*. Sans tenir compte de l'avis consultatif du Conseil d'Etat, le gouvernement a repoussé à plus tard le débat, qui risque d'être beaucoup plus passionné, sur la réforme constitutionnelle nécessaire pour l'octroi de ce droit.

L'ultime incertitude résidait dans l'attitude des écologistes (dix élus chez les francophones et sept chez les Flamands). Finalement, ils ont voté contre, en invoquant le *«déficit démocratique»* perpétué, selon eux, par le traité. Cela n'est pas allé sans *discussions ni états d'âme. Une* des principales personnalités chez les Verts, le sénateur flamand Ludo Dierickx, nous a annoncé son intention de voter «oui» lors du débat au Sénat.

Fiers d'abriter le conseil des ministres européens, la Commission et une partie des services du Parlement à Bruxelles, *les Belges ont aussi* conscience de l'atout que constitue l'ouverture des frontières pour leur pays tourné vers l'*exportation*. Afin de satisfaire aux critères permettant de figurer parmi les premiers Etats membres aptes à adopter la monnaie unique, ils devront, cependant, remettre de l'ordre dans leurs finances publiques et réduire considérablement la dette de l'Etat. Le gouvernement discutera la semaine prochaine d'un projet de budget d'austérité qui risque de mobiliser les syndicats à la rentrée, mais pour l'adoption duquel il fera valoir que les Belges, *militants de l'Europe* communautaire, doivent être logiques avec eux-mêmes.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Ancien chef de la diplomatie américaine

M. Cyrus Vance représentera le secrétaire général de l'ONU en Afrique du Sud

L'ancien chef de la diplomatie américaine Cyrus Vance a été nommé représentant spécial pour l'Afrique du Sud du secrétaire général des Nations unies, vendredi 17 juillet, après le vote, par le Conseil de sécurité, de la résolution appelant à la reprise du dialogue (*le Monde* du 18 juillet).

Dans un communiqué, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a déclaré que M. Vance partirait en début de semaine prochaine pour l'Afrique du Sud. L'ancien secrétaire d'État aura pour mission de recommander des mesures de nature à mettre fin aux violences et créer les conditions propices à la reprise de négociations.

D'autre part, le chef de la police sud-africaine, le général Johan van der Merwe, a annoncé vendredi à Pretoria que soixante-dix-huit personnes seront inculpées lundi de meurtre, de violence publique ou de ces deux délits, à la suite du massacre le 17 juin dernier de quarante-cinq Noirs dans le ghetto de Boipatong. Dans un premier *temps*, la police avait annoncé que ces soixante-dix-huit personnes seraient inculpées de violence *publique, sans mentionner* le délit de meurtre. – (*AFP, Reuter*.)

Le litige entre les ASSEDIC du Rhône et un élu des Verts

Les milieux politiques lyonnais critiquent la mise en détention de M. Tête

La mise en détention de *M. Etienne Tête, conseiller* régional (Verts) de Rhône-Alpes (*le Monde* du 18 juillet), suscite une certaine émotion dans les milieux politiques et judiciaires *lyonnais, ainsi que des interro*gations sur la procédure utilisée dans son cas. A la suite d'une plainte pour *«escroquerie»* des ASSEDIC du Rhône, M. Etienne Tête avait été déféré en comparution immédiate par le parquet du tribunal de Lyon.

LYON

de notre bureau régional

Du fond de sa cellule de la prison Saint-Paul, à Lyon, M. Etienne Tête a fait savoir, vendredi 17 juillet, par l'intermédiaire d'un de ses avocats, qu'il demandait à être jugé le plus rapidement possible. Tout en clamant son innocence, M. Tête se propose de consigner la somme de 131 000 francs, objet du litige qui l'oppose aux ASSEDIC du Rhône. Cette mise en détention jusqu'à l'audience prévue le 23 juillet, où l'affaire sera jugée sur le fond, a suscité l'étonnement des milieux politiques lyonnais. Comme leurs *responsables nationaux*, les Verts du Rhône, qui estiment qu'il y a *«visiblement une distorsion entre le motif invoqué et l'ampleur des mesures prises»* contre M. Tête, exigent sa libération immédiate. Des élus aussi différents que M. Gérard Collomb, secrétaire national du PS, ou M. Jean Besson, député (RPR) du Rhône, se sont eux aussi émus de la *«disproportion»* entre la nature des faits reprochés à M. Tête et son traitement judiciaire. Les photographies publiées dans la presse locale où l'on voit M. Tête menotté, le visage épuisé à la suite de *trente heures de garde à vue*, ont également suscité des interrogations sur les conditions offertes aux photographes dans l'enceinte du tribunal.

«Je suis perplexe au sujet des conditions d'exposition publique faite, à M. Tête, explique Mᵉ André Soulier, membre du bureau national du Parti républicain, qui assume la défense, aux côtés de Mᵉ Jean-Marc Bazy, de *«ce garçon sans sou ni maille»*. *«Je note*, a-t-il ajouté, *une asymétrie dans le traitement réservé aux hommes politiques qui, depuis quelques semaines, ont à répondre de faits devant la justice»*.

La vague d'émotion suscitée par la parution des photographies a également touché le palais de justice. Au parquet, on avouait même ressentir un malaise devant ce qu'un magistrat qualifie d'*«assassinat médiatique»*. On défend toutefois la procédure de comparution immédiate utilisée à l'encontre de M. Tête en relevant qu'elle s'inscrit dans le cadre de la politique définie en début d'année par le procureur de la République, M. Jean-Amédée Lathoud. Cette politique a pour but de traiter les affaires financières de la même manière que celles qui relèvent du droit commun.

Depuis le début de l'année, on a ainsi vu au tribunal correctionnel des personnes jugées en comparution immédiate pour fraude, banqueroute, ou escroquerie. Leur affaire, qui n'avait pas été instruite par un juge d'instruction, avait été traitée en enquête préliminaire par la section financière de la police judiciaire sous le contrôle du parquet. *«C'est une façon de désengorger les bureaux des juges d'instruction*, note un magistrat, *lorsque les faits, aussi graves soient-ils, sont simples.»*

Quant à l'argument selon lequel cette procédure de comparution immédiate peut léser les droits de la défense, il est vite repoussé. *«L'avocat dispose de davantage de temps que lorsqu'il doit défendre son client avant la mise sous mandat de dépôt d'un juge d'instruction. En confiant la décision d'incarcération à trois juges au lieu d'un seul, on applique ainsi une réforme qui est demandée.»* Lorsque l'on fait remarquer que, dans l'attente du jugement, la condamnation déjà subie par M. Tête paraît administrée bien rapidement, la réponse revient, cinglante : *«Personne ne réagit lorsque le même phénomène touche des petits délinquants anonymes.»*

BRUNO CAUSSÉ et ROBERT MARMOZ

La réunion à Paris du consortium de la Banque mondiale

La France redevient le deuxième fournisseur d'aide à l'Indonésie

La première réunion du Groupe consultatif pour l'Indonésie (CGI) a eu lieu à Paris, les jeudi 16 et vendredi 17 juillet, sous la présidence de la Banque mondiale, avec la participation de M. Radius Prawiro, ministre indonésien de la coordination des affaires économiques, financières et industrielles. Le Groupe – qui comprend les principaux bailleurs de fonds occidentaux, auxquels s'ajoutent des organisations internationales, des fonds de développement de pays arabes, la Corée du Sud... – a décidé d'accroître les crédits promis pour l'année 1992-1993, qui passent de 4,75 à 4,94 milliards de dollars. Le CGI remplace le Groupe inter-gouvernemental pour l'Indonésie (IGGI), dont Djakarta avait demandé la dissolution. Il était présidé par les Pays-Bas dont les Indonésiens avaient mal apprécié les critiques après le massacre de civils par l'armée à Timor-Oriental, en novembre dernier.

La participation française à la CGI dépassera cette année les 800 millions de francs. Une augmentation sensible par rapport à 1991-1992 (685 millions de francs), qui fait à *nouveau de la France le deuxième* pays donateur, après le Japon mais devant les États-Unis. M. Prawiro a d'ailleurs profité de son passage à Paris pour s'entretenir avec M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, et Mᵉ Georges Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères, qui se trouvait à Djakarta il y a un mois.

Recevant mercredi à déjeuner M. Prawiro, Mᵉ Kiejman avait exprimé sa *«satisfaction»* devant les *«parfaites relations bilatérales et multilatérales»* entre les deux pays soulignant le rôle régional de l'Indonésie, qui *«mérite l'ensemble des aides économiques que lui apportent les pays du CGI»*. Il avait toutefois mis un bémol à ce satisfecit en ajoutant qu'il était *«dommage que ce grand pays, dont l'image économique est si positive, voit son image politique altérée»*.

Le drame de Timor, ex-territoire portugais que l'Indonésie n'a toujours pas réussi à intégrer malgré plus de onze années d'occupation musclée, colle au régime du général Suharto. Il était donc inévitable que Mᵉ Kiejman l'évoque, déclarant que *«l'Indonésie n'a pas encore réussi à maîtriser complètement son développement démocratique»*. Surpris, non tant par la critique – attendue – que par son ampleur, M. Prawiro répliqua que son gouvernement était *«très désolé»* de cet incident regrettable, et promit d'envoyer à son hôte un document expliquant le point de vue officiel de Djakarta. Les choses semblent en être restées là, la France, contrairement à d'autres donateurs, dissociant clairement son aide de la question des droits de l'homme.

P. de B.

□ **Le Portugal menace de bloquer le nouvel accord CEE-ASEAN.** – Le Portugal pourrait bloquer le nouvel accord de coopération entre la CEE et l'ASEAN (Association des nations d'Asie du sud-est) si l'Indonésie ne fait pas de progrès en matière de droits de l'homme, a déclaré, vendredi 17 juillet, le porte-parole du ministère des affaires étrangères de Lisbonne. Ce problème devrait être examiné lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze, lundi à Bruxelles. – (*AFP*.)

Mᵐᵉ Buchmann estime que «la procédure vise à discréditer les Verts»

Mᵐᵉ Andrée Buchmann, porte-parole national des Verts, a réagi au placement en détention de M. Etienne Tête en nous déclarant : *«Cette volonté de salir l'image d'un homme public pose trois questions. S'il est juste de garantir tous ses droits à tout prévenu, qu'il soit anonyme ou qu'il s'appelle Emmanuelli, Tapie ou Léotard, pourquoi réserver un traitement infamant à Etienne Tête? Pourquoi la décision du tribunal remet-elle une fois de plus en cause la présomption d'innocence dont doit bénéficier tout prévenu? En quoi le fait d'être élu constituerait-il une charge supplémentaire permettant d'exposer Etienne Tête à un véritable lynchage médiatique?»*. *«La vérité est que dans cette affaire, au-delà d'une personne connue pour son intégrité, la procédure employée vise à discréditer un mouvement politique, les Verts»*, a estimé Mᵐᵉ Buchmann.

Selon le quotidien japonais «Asahi Shimbun»

Honda abandonnerait la Formule 1

Selon le quotidien japonais *Asahi Shimbun* du samedi 18 juillet, le constructeur automobile Honda abandonnerait la Formule 1 au terme de la saison 1992. Le journal souligne que, face à la baisse des ventes des voitures particulières aux Etats-Unis et au Japon, Honda risque d'avoir des difficultés à justifier les investissements importants (10 milliards de yens chaque année soit 80 millions de dollars) qu'elle consacre à la Formule 1. La firme s'inquiéterait aussi des limitations imposées aux moteurs de Formule 1. Les résultats de Honda au cours de la saison actuelle avec les deux McLaren qu'elle équipe de ses moteurs, ne sont pas à la hauteur de ses ambitions : Ayrton Senna et Gerhard Berger n'ont gagné que deux Grands Prix, en tout et pour tout à eux deux.

EN BREF

□ **M. Henri Emmanuelli annonce *son intention de poursuivre en diffamation VSD* et *le Quotidien de Paris*.** – Le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, a annoncé, vendredi 17 juillet, avoir chargé ses avocats de poursuivre en diffamation l'hebdomadaire *VSD* et *Le Quotidien de Paris*. Les deux articles visés évoquaient l'affaire André Orta, un homme d'affaires qui avait connu M. Emmanuelli dans ses fonctions d'élus des Landes. André Orta a été condamné, en juin 1989, à quatre ans de prison ferme sans que le procès ait établi un lien avec un éventuel financement politique occulte. Rappelant que cette affaire *«est close pour la justice»*, le communiqué de M. Emmanuelli souligne que les *«allégations»* de ces deux publications *«avaient déjà entraîné la condamnation d'autres journaux»*.

□ **La découverte du virus du sida : un nouveau rapport américain rejette les revendications françaises.** – Selon le *Washington Post* du vendredi 17 juillet, un rapport confidentiel établi à la demande du département américain de la santé par une firme de Chicago spécialisée dans les brevets, Allegretti and Witcoff, estime que les arguments français visant à renégocier l'accord franco-américain du 31 mars 1987 sur la répartition des bénéfices des tests de dépistage du sida sont insuffisants (*le Monde* du 2 avril et celui daté 26-27 avril). Selon le *Washington Post*, le document, qui *«rejette chacune des revendications de la France, en estimant que les Etats-Unis ne sont pas obligés de reverser les droits et les royalties aux Français»*, considère que *«l'origine du virus utilisé pour fabriquer un test n'a aucune importance dans la décision qui déterminera à qui reviennent les royalties et la paternité des tests»*.

□ **Les habitants des Herbiers (Vendée) pourront voir *Basic Instinct*.** – Le film *Basic Instinct*, retiré de l'affiche début juin par le maire des Herbiers (Vendée), Mᵐᵉ Jeanne Briand, est finalement programmé les 18, 19 et 20 juillet, a annoncé la société UGC qui assure sa distribution. Mᵐᵉ Briand, maire de droite sans étiquette, avait soulevé une vive polémique en insistant auprès de l'association Sud-Ciné, qui gère le seul cinéma de sa ville, pour qu'elle renonce à diffuser le film de Paul Verhoeven.

□ **AFGHANISTAN : le parti chiite Wahdat entre au Conseil exécutif.** – Le parti chiite pro-iranien Wahdat a fait son entrée au Conseil exécutif afghan, a annoncé, vendredi 17 juillet, à Kaboul, le premier ministre de transition, M. Abdul Sabur Fareed. – (*AFP*.)

□ **CHILI : un dirigeant du mouvement communiste Lautaro a été tué.** – La police chilienne a annoncé, vendredi 17 juillet, qu'elle avait démantelé une importante cellule *du mouvement communiste* Lautaro, un des derniers groupes de guérilla du pays. Un dirigeant de ce groupe, M. Pablo Munoz Moya, âgé de vingt et un ans, avait été tué la veille au cours d'un échange de coups de feu avec la police, dans la banlieue sud de Santiago, et deux de ses complices ont été arrêtés, a-t-on indiqué de même source. – (*UPI*.)

□ **MONGOLIE : nouveau premier ministre.** – M. Puntsagiin Jasray a été élu, jeudi 16 juillet, premier ministre de Mongolie par le comité central du Parti populaire révolutionnaire (PPRM, *ex-communiste*). Il a battu de peu le vice-premier ministre sortant, M. Choyjilsurengiyyn Purevdorj. Le chef du gouvernement, M. Dashyn Byambasuren, ne se représentait pas. Économiste réformateur de cinquante ans, M. Jasray – dont la nomination devra être ratifiée par le chef de l'Etat – est un partisan convaincu de l'économie de marché. – (*Reuter*.)

□ **PÉROU : le bilan des attentats de Lima s'alourdit.** – Vingt personnes ont trouvé la mort dans l'attentat à la voiture piégée perpétré, jeudi 16 juillet, à Lima (*le Monde* du 18 juillet), et 88 des 250 blessés étaient toujours hospitalisés vendredi, selon un nouveau bilan de la police. Des tracts du mouvement maoïste Sentier lumineux annonçant une *«recrudescence des attentats»* dans la capitale ont été découverts dans un commissariat de police contre lequel une autre voiture piégée avait été lancée jeudi, faisant sept blessés. – (*AFP*.)

SOMMAIRE

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Radio-télévision»

Le numéro du «Monde» daté 18 juillet 1992 a été tiré à 480 418 exemplaires.



